

329

DT5

Projet de stockage de gaz naturel liquéfié
et de regazéification à Bécancour

6211-19-025

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, président**
 Mme CYNTHIA PHILIPPE, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET DE STOCKAGE DE GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ
ET DE REGAZÉIFICATION DE BÉCANCOUR**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance du 13 juillet 2016 – 13 h
Église multifonctionnelle
3025, avenue Nicolas-Perrot
Bécancour

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 13 JUILLET 2016

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

M. ALEXANDRE OLIVE,
GROUPÉ MAURICIE RIVE-SUD (DM1)..... 4

M. LOUIS CASAVANT,
REGROUPEMENT VIGILANCE HYDROCARBURES QUÉBEC (DM2)..... 8

MM. GÉRARD MONTPETIT ET GUY ROCHEFORT, CCCPEM (DM11)..... 12

Mme SUZIE O'BOMSAWIN ET MM. MARIO LYONNAIS ET RAYMOND ST-ONGE,
MRC BÉCANCOUR (DM12) 21

M. GÉRARD MONTPETIT (DM14) 34

SUSPENSION

REPRISE

M. JACQUES TÉTREAU ET Mme CAROLE DUPUIS,
REGROUPEMENT VIGILANCE HYDROCARBURES QUÉBEC (DM15)..... 40

MM. DAVID LAURETI ET STÉPHANE FORGET
FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC (DM16) 51

M. MATHIEU GAGNON, GROUPE MACO INC. (DM17) 63

M. MARC BRULLEMANS (DM18) 71

M. ANDRÉ BÉLISLE ET Me DOMINIQUE NEUMAN (DM22) 78

M. PHILIPPE BOURKE (DM29) 96

Mme JOYCE RENAUD..... 114

AJOURNEMENT

SÉANCE AJOURNÉE AU 13 JUILLET 2016 À 19 H

SÉANCE DU 13 JUILLET 2016
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5
M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, PRÉSIDENT:

Mesdames et Messieurs, si vous voulez bien prendre vos places, nous allons démarrer. Parce que nous avons un horaire très chargé cet après-midi.

10
Alors, bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet de stockage et de gaz naturel liquéfié et de regazéification à Bécancour* par Gaz Métro Solutions Énergie.

15
Alors, je me représente au cas où il y aurait de nouveaux visages. Louis-Gilles Francoeur, et je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat que nous a confié le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Et je suis secondé par madame Cynthia Philippe, commissaire; par monsieur Jonathan Perreault, qui est notre analyste, ainsi que madame Lynda Carrier, à l'arrière de la salle, qui est notre coordonnatrice, et madame Karine Lavoie, elle, qui n'est pas là.

20
Alors, nous sommes également assistés d'une équipe du Centre des services partagés du Québec, composée de Jean Métivier, responsable de l'organisation technique et de la logistique, et puis monsieur Michel Guimond, responsable de la sonorisation, un des habitués de nos audiences. Éventuellement, il faudra le prendre comme commissaire, il commence à être trop habitué.

25
Et tous les propos de cette deuxième séance sont enregistrés et retranscrits par une sténographe officielle, madame Yolande Teasdale, qui n'est pas là, mais qui va travailler avec l'enregistrement de la rencontre d'aujourd'hui. La transcription sera accessible dans une semaine sur notre site Internet ainsi que dans les centres de consultation. Si vous avez besoin de la liste de ces centres, vous la trouverez derrière.

30
On a tenu, les 13 et 14 juin derniers, la première partie de l'audience qui avait pour but, évidemment, d'obtenir de l'information sur le projet, pour en obtenir une meilleure compréhension, ainsi que de ses répercussions.

35
On a aussi tenu une séance spéciale hier soir avec des représentants du promoteur Gaz Métro Solutions Énergie, d'Hydro-Québec et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, une séance qui avait pour

40 objectif, comme je l'ai dit hier, d'examiner les incidences de la décision de la Régie de l'énergie
rendue la semaine dernière et qui a déclaré irrecevable la demande d'approbation de l'entente
finale entre Hydro-Québec et TransCanada Énergie en vue d'utiliser la centrale thermique en
périodes de pointe.

45 En raison de l'incidence de cette décision dans le dossier que nous avons le mandat
d'évaluer avec la population, la commission va recevoir, d'ici vendredi de la semaine prochaine,
c'est-à-dire au plus tard le 22 juillet à midi, les représentations que des personnes ou des groupes
voudraient nous adresser, mais spécifiquement sur les incidences de la décision de la Régie.

50 Alors, nous poursuivons cet après-midi et ce soir la deuxième partie de l'audience publique,
qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des
commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications.

55 Le déroulement de la séance est simple, on demande aux personnes qui ont fait connaître,
avant le 28 juin, leur intention de déposer un mémoire, de faire une présentation verbale et dont la
présentation est prévue pour cet après-midi ou ce soir, évidemment de s'inscrire au secrétariat à
l'arrière de la salle pour nous dire s'ils sont présents. Pour l'instant, presque tout le monde est
présent, sauf deux ou trois. On verra en cours de route si on les maintient à l'horaire tel que prévu.

60 Je précise que le temps alloué pour chaque présentation est de quinze (15) minutes, et on
va être assez stricts là-dessus, pour une raison : c'est que vous savez, au total, on a vingt-neuf
(29) mémoires qui ont été reçus, dont vingt-trois (23) vont être présentés cet après-midi et ce soir.
Alors, c'est un horaire très chargé.

65 Alors donc il se pourrait, mais on ne le fera pas obligatoirement pour toutes les présentations,
que dans certains cas nous posons des questions, surtout des mémoires parfois plus techniques;
il est normal que la commission veuille obtenir des éclaircissements. Et s'il y a des personnes,
évidemment, qui veulent nous présenter leur point de vue verbalement, eh bien, elles peuvent
s'inscrire à l'arrière et ces personnes seront appelées dans l'ordre d'inscription, une fois que nous
70 aurons épuisé l'horaire prévu pour les présentations de mémoires dûment annoncées au BAPE.

Nous aimerions vous rappeler évidemment l'importance de maintenir un climat serein, tel
qu'on l'a vécu jusqu'à présent. Donc, il n'y a pas de raison que ça change, ce qui fait qu'on ne va
pas épiloguer sur ces détails.

75 On veut aussi vous souligner que tout le monde, y compris le promoteur, a la possibilité de
rectifier des faits qui sont mentionnés dans les mémoires de participants ou dans sa présentation.

80 Mais ça doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions qui ont été émises ou pour modifier ou développer un contre-argumentaire qui a pu être présenté.

Donc, il ne s'agit pas de débattre des positions exprimées, mais bien de corriger des données qui pourraient être erronées.

85 Alors, pour vous prévaloir de ce droit, évidemment vous vous inscrivez à l'arrière et c'est à la fin des séances que nous permettrons aux personnes d'intervenir.

Par contre, les rectifications peuvent aussi se faire par écrit, parce que ça se peut qu'on soit pas mal coincés par le temps, et à ce moment-là, elles seront placées sur le site Internet de la commission, à moins que ça ne soit des propos « libelleux » ou diffamatoires, bien entendu.

90 La commission, par la suite, va amorcer la rédaction de son rapport. Ce dernier fera état de vos préoccupations et de vos opinions ainsi que des constats et de l'analyse de la commission.

95 Notre rapport sera remis au ministre au plus tard le 12 octobre et lui aura soixante (60) jours pour le rendre public, c'est-à-dire au plus tard le 12 décembre.

100 Et parallèlement à cette partie publique de l'audience, il faut que vous soyez conscients que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques procède à sa propre analyse environnementale en même temps que les travaux de la commission se poursuivent.

105 Et c'est sur la foi de ce rapport et du nôtre que le ministre adressera une recommandation au Conseil des ministres. Et la décision évidemment d'autoriser ou non le projet et à quelles conditions, le cas échéant, relève non pas du ministre, mais du Conseil des ministres.

110 Alors, une dernière remarque que je voudrais vous noter, qu'on met à votre disposition un questionnaire sur l'efficacité de l'audience, sur votre appréciation du travail de la commission. Ça nous aide beaucoup, d'autant plus que maintenant, on a ajouté une petite question sur la distance que vous parcourez et par quel moyen de transport, parce qu'on est intéressés de faire une espèce de bilan pour savoir qu'est-ce que ça coûte, en gaz à effet de serre, une audience du BAPE.

115 Par curiosité, pas seulement, peut-être pour d'autres choses éventuellement, mais là, on va d'abord attendre d'avoir des données. Et ça nous serait précieux, comme aide, si effectivement vous aviez l'amabilité de remplir ce questionnaire et de le remettre à l'arrière de la salle.

Alors, sans plus, on va procéder, dans l'ordre établi par notre coordonnatrice, à l'audition des mémoires et je commencerais par appeler monsieur Alexandre Olive, du Groupe Mauricie Rive-Sud.

120

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
M. ALEXANDRE OLIVE**

125

M. ALEXANDRE OLIVE :

Madame, Monsieur les commissaires, Mesdames, Messieurs, bonjour.

130

LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

135

M. ALEXANDRE OLIVE :

Bonjour, très heureux de débiter. Merci donc de nous donner la chance de pouvoir présenter ce mémoire qui vise évidemment à donner notre opinion en tant qu'organisation.

140

Je vais commencer par me présenter, Alexandre Olive, je suis donc coordonnateur du partenariat économique Mauricie – Rive-Sud ou sous le nom de GROUPE. On représente une centaine d'entreprises dans différents secteurs d'activités que je pourrais vous nommer éventuellement. Cette organisation-là est née il y a à peu près un an, suite à un constat mené dans le cadre d'une étude qui avait été déposée pour le fonds de diversification économique et qui avait mis en lumière que la Mauricie et sa rive sud étaient la dernière région économique du Québec, parmi les dix-sept (17) régions. Dix-sept (17) régions comparées à travers une dizaine d'indicateurs socioéconomiques.

145

150

À partir de ce constat-là, il y a un an, des leaders d'affaires, différentes entreprises ont décidé de se regrouper, d'où le nom de GROUPE, pour une mission très simple, qui est de créer des projets, des projets structurants pour la région. On parle de création d'emplois, par exemple, et assurer aussi la diversification économique de nos régions qui, vous le savez, ont un passé économique plus traditionnel.

155 Ceci étant dit, GROUPÉ est donc un écosystème économique et collaboratif. Ce sont des entreprises du même secteur qui s'assoient ensemble, des dirigeants d'entreprises, et qui décident donc de faire des projets ensemble.

160 Pourquoi ce projet nous intéresse? Bien, je pense que je n'apprendrai pas beaucoup de choses aux gens ici en disant que notre région souffre économiquement suite à la fermeture, évidemment, de plusieurs entreprises. On a juste à penser à Norsk Hydro ici ou à Gentilly-2, mais plus largement aussi, en Mauricie et dans sa région, on parle de... je peux vous donner l'exemple d'Aleris, de Produits forestiers Résolu, Usine Alcan de Shawinigan. Toutes ces entreprises-là ont fermé et ont créé vraiment un précédent dans notre région, un peu difficile à remonter, on ne se le cachera pas. Alors, ce projet-là évidemment est vu comme un élément positif.

165 Je peux rajouter, comme autre constat, le déclin de secteurs de spécialisation traditionnelle, comme les produits du bois, le meuble, les papiers qui sont évidemment, qui étaient, en tout cas, un secteur fort de notre économie.

170 Et plus largement, bien, le secteur manufacturier qui est en profonde régression depuis les années 2000 et qui affecte évidemment notre région.

175 Alors, tous ces constats appellent à une urgence d'agir, à une urgence d'accueillir des projets qui pourraient offrir une opportunité pour nos familles, pour des gens qui ont perdu leur emploi. Si on veut garder notre main-d'œuvre ici et notre expertise, il est très important d'accueillir de façon positive ce genre de projet.

Évidemment, ce qui nous intéresse, et c'est là-dessus qu'on a orienté notre mémoire, c'est sur les retombées économiques, vous l'aurez compris.

180 Selon les premières présentations qui ont été faites lors de séances d'information publiques par le promoteur, on voit que cinquante pour cent (50 %) étaient annoncés, que de ce montant de soixante-quinze millions (75 M\$), si je ne me trompe pas, cinquante pour cent (50 %) auraient des retombées au niveau local, que ce soit au niveau de l'approvisionnement des matériaux, que ce soit au niveau des différents services qui seraient proposés pour des entreprises qui pourraient évidemment participer à l'implantation d'un tel projet.

185 On parle d'une centaine d'emplois en période d'implantation et d'une dizaine, à terme. Et, évidemment, on parle d'opérateurs de production, des techniciens d'entreprises, des emplois administratifs que nous avons perdus et encore perdus au fil des années.

Alors, vous comprenez ici que notre position est assez simple. Elle est évidemment considérant les éléments que je vous ai mentionnés, nous considérons ce projet comme étant un projet important.

195 J'insiste sur un élément important au niveau des retombées locales, et je suggérerais peut-être au promoteur, à ce moment-là, peut-être un ou deux éléments. C'est sûr que privilégier les entreprises locales est un critère très important et dans la mesure du possible, il serait primordial de faire profiter des fournisseurs régionaux, des entreprises d'ici, soit en diffusant l'information sur les besoins du projet durant l'implantation de ce projet-là, ou faire que les retombées locales soient
200 considérées comme un critère de sélection des principaux entrepreneurs par l'entreprise. Alors, on considère que c'est une façon de redonner à la collectivité en soutenant l'économie locale afin de préserver les emplois.

Alors, sur ce je terminerai... (problème technique).

205 Considérant la mission et la vision de GROUPE que je vous ai nommées; considérant la situation, aussi, précaire du secteur manufacturier; considérant l'apport positif de ce projet aussi bien au niveau des retombées économiques, au niveau des impacts sur sa main-d'œuvre; et considérant que ce projet, GROUPE donc donne son appui formel au projet et nous espérons, collectivement, en tout cas, pouvoir en bénéficier tous.

Merci.

LE PRÉSIDENT :

215 Je vous remercie et si vous permettez, j'aimerais vous poser quelques questions. Dans l'étude d'impact, on dit qu'il y aurait une contribution, en tout cas minimale de trente pour cent (30 %), de travaux qui seraient confiés à la région. Ça pourrait aller un peu plus haut, mais est-ce que vous considérez que c'est un engagement raisonnable ou qu'il pourrait y avoir davantage?

M. ALEXANDRE OLIVE :

220 Il pourrait y avoir davantage. Il pourrait, et c'est sûr que plus le pourcentage est élevé – je vais vous répondre de façon très simpliste, mais plus le pourcentage est élevé, plus la région en
225 bénéficierait. Alors, dans ce cadre-là, on encourage évidemment le promoteur de ce projet-là à...

230

LE PRÉSIDENT :

Mais quand vous dites ça, vous dites ça un peu comme, je dirais, un vœu? Ou si, techniquement, vous pensez que la région a la possibilité de, je ne sais pas, de contribuer davantage et à quel titre? C'est ça que je veux comprendre. Si la région peut fournir plus, ça serait sur quels éléments et dans quel domaine?

235

M. ALEXANDRE OLIVE :

Bien, écoutez, vous me posez une question technique à ce niveau-là, je suis là pour plus parler des retombées globales de ce projet-là. Je ne peux pas répondre à votre question, mais c'est sûr qu'en termes d'emploi, c'est l'élément principal, je pense, qui nous préoccupe pour les retombées de ce projet-là.

240

LE PRÉSIDENT :

Mais tout à l'heure vous avez dit que si le promoteur faisait connaître ses besoins, là, ça pourrait effectivement stimuler la réflexion dans la région et peut-être l'analyse, par un groupe comme le vôtre, pour voir qui pourrait faire quoi.

245

M. ALEXANDRE OLIVE :

Oui.

250

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est une procédure habituelle, ce que vous suggérez, ou si c'est une procédure originale que vous suggérez pour ce projet-là qui pourrait susciter davantage d'implication de la région?

255

M. ALEXANDRE OLIVE :

Je ne pense pas que ce soit une procédure habituelle. Je pense que ça pourrait être une idée originale ou, au même titre, je peux vous donner une autre idée aussi, de créer une liste d'entreprises locales dont les CLD et les SADC ont en leur possession, liste d'entreprises de la région qui pourrait être donnée au promoteur et qui pourrait être un moyen de faire bénéficier davantage ces entreprises-là.

260

265

270 Donc, mais je ne peux pas vous dire si c'est quelque chose qui se fait de manière répétée dans d'autres régions, je ne pense pas, mais ça pourrait être un moyen, je pense, intéressant. Oui.

LE PRÉSIDENT :

275 J'imagine aussi que vous suivez de près l'évolution du projet de Stolt qui se propose de liquéfier du gaz naturel tout près d'ici. Dans quelle mesure, à votre avis, est-ce que ce serait intéressant si Stolt, enfin si Hydro-Québec ou, enfin, si le projet, parce qu'on ne sait pas qui va le faire, là.

M. ALEXANDRE OLIVE :

280 Exact, oui.

LE PRÉSIDENT :

285 Si le projet, au fond, utilisait davantage Stolt en se disant que ça peut aider au démarrage de cette entreprise, lequel des deux projets aurait le plus de retombées pour la région et lequel serait le plus structurant?

M. ALEXANDRE OLIVE :

290 J'apprécie beaucoup votre question, mais je ne suis pas en mesure de vous répondre sur ce projet-là. Il est évident que – je vous le redis en fait – nous misons simplement sur les retombées économiques d'un tel projet dans le respect, évidemment, des normes environnementales, peu importe le porteur de ballon de ce projet-là. Et c'est un peu délicat pour moi d'aller jusque-là dans ma réponse, mais c'est la réponse que je peux vous fournir.

295 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Eh bien, ça répond à nos questions.

300 **M. ALEXANDRE OLIVE :**

Je vous en prie.

LE PRÉSIDENT :

305 Ça va.

M. ALEXANDRE OLIVE :

Ça va? Merci beaucoup.

310

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci beaucoup. Il me reste à vous remercier.

315

M. LOUIS CASAVANT

LE PRÉSIDENT :

320

J'appellerais monsieur Louis Casavant du Regroupement vigilance hydrocarbures Québec.
Bonjour.

M. LOUIS CASAVANT :

325

Bonjour Madame la commissaire, Monsieur le commissaire. *Projet de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification à Bécancour.*

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

330

Première phrase à la page 1 : « Déjà dans le titre, de dire... »

Fin de la phrase à la page 1 : « [...] quelle cache autant de données. »

335

Aussi, pour la création d'emplois dans une région agricole, il y aurait possibilité de prendre les gaz de la biomasse ou de biométhane pour remplacer le gaz naturel, ce qui serait plus conforme avec les accords de la COP21 à Paris et dont nos deux paliers de gouvernement ont participé en grande pompe pour appuyer les attentes pour 2030. Où sont ces appuis dans ce projet?

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

340

Début de la phrase à la page 1 : « L'acceptabilité sociale ne peut être... »

Fin du mémoire.

345

LE PRÉSIDENT :

350 Je vous remercie. Peut-être juste une question. Vous soulevez, bon, l'importance des gaz à effet de serre de ce projet, mais ce sera des... dans le cas où ça fonctionnerait, mettons, quatre jours par année, quatre, cinq jours par année, mais qu'en bout de ligne en dépend peut-être la sécurité énergétique à un moment critique dans l'hiver, c'est-à-dire qu'à ce moment-là, vous savez, un réseau qui est au point de tension maximal, il peut voir un problème si, à un moment donné, la demande accote trop serré la production.

355 Vous ne pensez pas qu'il y a des activités plus polluantes ou plus génératrices de gaz à effet de serre qui, elles, ont moins d'utilité sociale qu'un équipement qui peut maintenir la sécurité énergétique d'une province au complet?

M. LOUIS CASAVANT :

360 J'ai bien dit en amont, que c'est là, on encourage à prendre du gaz de schiste. Donc, en amont, eux autres, ils produisent là-bas. Ici, nous autres, on a le produit fini. Par contre, pour répondre à votre question, en amont, ça répond à une partie, mais pour ici, ça ferait travailler une région agricole s'il y avait une volonté politique de dire : on va aller chercher ce gaz-là d'une autre façon, puis on va bâtir ce qu'il faut pour cette énergie de pointe là. Ce serait d'une pierre, deux coups. On gagnerait en propreté puis on ferait travailler plusieurs personnes. Plus que ceux qui vont travailler là présentement.

LE PRÉSIDENT :

370 Une dernière question : mais ce n'est pas demain qu'on peut structurer une industrie autour de la production de biogaz au point d'obtenir, je dirais, des quantités qui sont à l'appétit d'une centrale comme TransCanada. On parle de trois millions de mètres cubes (3 M m³) par jour. Alors, la question que je me pose c'est peut-être que votre idée sur un horizon temporel assez éloigné est peut-être intéressante, mais là, on parle d'un besoin d'ici trois ou quatre ans en termes d'énergie de pointe. Est-ce que vous pensez que c'est réaliste d'imaginer qu'on peut créer une industrie de la bio...du gaz produit, si vous voulez, avec des produits biologiques d'ici aussi peu de temps?

M. LOUIS CASAVANT :

380 Voyez-vous, vous n'êtes pas le premier à poser cette question-là. Si on trouvait la première personne qui l'a posée, je serais curieux de savoir en quelle année qu'elle l'a posée. Et puis si on avait répondu : on essaie-tu? Bien, peut-être qu'aujourd'hui, on l'aurait. Et puis là, vous auriez votre réponse.

385

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

390

M. LOUIS CASAVANT :

Mais là, à force de la retarder et de ne jamais y répondre, vous allez toujours nous la poser.

395

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Votre point de vue est clair. Je vous remercie. Puis votre réponse aussi.

400

M. LOUIS CASAVANT :

Merci, Monsieur.

405

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci beaucoup. J'inviterais – attendez un petit peu. Est-ce que monsieur François Veilleux est arrivé, Lynda?

410

M. FRANÇOIS VEILLEUX

Oui, mais je vais laisser ma place à un autre.

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

415

M. FRANÇOIS VEILLEUX :

Je vais laisser ma place à un autre. (Inaudible – hors micro).

420

LE PRÉSIDENT :

Ah, O.K. C'est vous Monsieur Veilleux?

425 **M. FRANÇOIS VEILLEUX :**

Oui, c'est moi.

LE PRÉSIDENT :

430 Bon, d'accord. Alors donc, vous ne présentez pas votre mémoire?

M. FRANÇOIS VEILLEUX :

435 Non.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. On va quand même le considérer. Vous le maintenez déposé?

440 **M. FRANÇOIS VEILLEUX :**

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

445 D'accord. Alors, monsieur Veilleux nous dit qu'il maintient le dépôt de son mémoire. Je dis ça pour les fins de la transcription parce que la sténographe n'aura pas compris ce que monsieur Veilleux a dit. Alors, il dit qu'il passe son tour.

450

**M. GUY ROCHEFORT
M. GÉRARD MONTPETIT**

455 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'appellerais monsieur Guy Rochefort du CCCPEM.

M. GÉRARD MONTPETIT :

460

Bonjour, Monsieur Francoeur. Bonjour, Madame.

LE PRÉSIDENT :

465 Bonjour.

M. GÉRARD MONTPETIT :

470 Bonjour, Madame. Bonjour, Monsieur. Mon nom est Gérard Montpetit. Monsieur Rochefort et moi-même avons rédigé le mémoire du CCCPEM, donc Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain.

LE PRÉSIDENT :

475 Oui.

M. GÉRARD MONTPETIT :

480 Alors, comme vous le voyez au chapitre 1, notre comité est un organisme à but non lucratif qui a reçu sa charte en 1992. Donc, je suis entré au Comité quelques mois après sa fondation.

485 La mission du Comité est de protéger et d'améliorer la qualité de l'environnement dans la MRC des Maskoutains. Notre Comité doit aussi sensibiliser les citoyens à des problématiques en matière d'environnement. Alors, ça fait vingt-quatre (24) ans que nous travaillons dans le domaine de l'environnement, incluant plusieurs mémoires au BAPE dont vous avez la liste.

490 Je veux tout de suite aller au chapitre 2. Donc, le 8 juillet 2015, Gaz Métro Solutions Énergie a présenté ce projet dans ce même édifice. Maintenant, nous ne sommes pas les seuls à dire que ce projet est inutile. Le communiqué du Regroupement des organismes environnementaux l'a dit également et nous avons le mémoire qui dit que « La Régie se ravise et déboute Hydro-Québec ». Nous avons donné le texte, mais je crois que vous êtes déjà au courant.

495 Alors, pour accélérer, on passe tout de suite à autre chose. Donc, la raison d'être du projet, et on fait référence à un texte qui a été publié en 2004, et je laisse la parole à monsieur Rochefort.

M. GUY ROCHEFORT :

500 Il y a d'autres rapports qui ont été publiés concernant divers projets, parce qu'il y en a plusieurs actuellement dans les environs. On a été, il y a quelques mois, nous-mêmes confrontés au projet de Stolt. Il y en a d'autres dans la région du Saguenay, il y a aussi effectivement TransCanada Énergie.

Je veux noter simplement une chose. Suite à ce qui a été mentionné aussi hier soir :

505 *« La construction d'une centrale [...] correspond à un choix de dernier recours dans la stratégie québécoise de réduction des gaz à effet de serre [...]. La commission est d'avis que ce choix – puis là, ce n'est pas simplement notre position ou notre opinion personnelle – La commission est d'avis que ce choix ne se justifie que si toutes les autres possibilités ont été épuisées. Or, la démonstration n'a pas été faite à ce jour. »*

510 **LE PRÉSIDENT :**

Là, vous parlez du rapport du BAPE numéro 188, là. Quand vous dites « la commission », c'est bien ça?

515 **M. GUY ROCHEFORT :**

C'est ça.

520 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, un rapport qui portait sur la création de la centrale de TransCanada.

M. GÉRARD MONTPETIT :

525 TransCanada Énergie.

LE PRÉSIDENT :

530 Voilà. O.K., on s'entend. Non, c'est parce que pour les gens qui sont à l'écoute, parce qu'on retransmet en direct, là quand vous dites : « La commission est d'avis que... » Ce n'est pas nous, là. Vous parlez d'une ancienne commission du BAPE qui a...

M. GÉRARD MONTPETIT :

535 D'une ancienne commission.

LE PRÉSIDENT :

540 D'accord. O.K., c'est clair.

M. GUY ROCHEFORT :

545 Mais il reste quand même que dans la décision récente de la Régie de l'énergie, on a noté exactement le même problème, qu'il n'y avait pas eu de comparaison valable ou complète ou au moins importante couvrant, notamment, les différentes possibilités d'obtenir l'énergie électrique par le biais de sources d'énergie renouvelables.

550 Qu'il s'agisse de l'hydroélectricité, qu'il s'agisse d'énergie éolienne, qu'il s'agisse de capteurs solaires, soit à eau chaude, de capteurs domestiques ou, encore, d'installations de photovoltaïques domestique, industriel ou, encore, agricole. Qu'on pense à la superficie des toitures de fermes, de bâtiments agricoles, il y a là énormément de potentiel. Et il n'y a pas eu d'évaluation comparative réelle qui a été faite à ce niveau-là.

555 Hier soir, je vous mentionnais, même si on n'avait pas l'air d'accepter que le projet, ou que simplement la mention était recevable, si on tient absolument à utiliser les turbines à gaz, il y aurait d'autres types de projets, entre autres ceux du biométhane, la récupération du biométhane qui serait utilisé à ce moment-là pour la génération de...

M. GÉRARD MONTPETIT :

560 Et si je peux ajouter, Monsieur le président, c'est exactement ce qui se passe à Saint-Hyacinthe, donc notre MRC, où il y a une usine de biométhanisation et qui va mettre du gaz dans le système de Gaz Métro d'ici quelques mois.

M. GUY ROCHEFORT :

565 Si on compare le potentiel de Saint-Hyacinthe avec celui du grand Trois-Rivières, ici on a environ trois fois plus de population, ce qui veut dire qu'au niveau potentiel de biométhane à récolter, c'est aussi environ le triple.

570 Considérez qu'à Saint-Hyacinthe, les installations, la phase 1, et la phase 2 qui comprend également la collecte de toutes les matières putrescibles, ce qu'on appelle le bac brun, ça représente à ce moment-là, à notre avis, une quantité suffisante, en ce qui concerne la municipalité de Trois-Rivières, ça devrait représenter un volume suffisant pour fournir la centrale ici à Bécancour.

575 Ce qui en est, à Saint-Hyacinthe, les deux phases ensemble ont coûté une cinquantaine de millions de dollars. Multipliez le montant par le triple pour ici, vous avez cent cinquante millions de dollars (150 M\$). Ajoutez, si vous voulez, un équipement pour la dessiccation du gaz et la

580 liquéfaction, vous vous retrouvez avec un investissement de deux cents millions (200 M\$). Et par
la suite, la manutention du gaz, du GNL, bien, écoutez, ça représente une distance beaucoup
moins grande à partir de Trois-Rivières qu'à partir de Montréal. Puis vous ne risquez pas d'être pris
dans les embouteillages.

585 Ce qui veut dire que sur une période de dix ans, si on fait la comparaison, on devrait
récupérer deux cent cinquante à trois cents millions de dollars (250-300 M\$), si on utilisait du
biométhane, comparativement à la proposition qui est sur la table actuellement. Ça vaut quand
même la peine qu'on s'y arrête et qu'on considère ça et qu'on étudie sérieusement.

590 **M. GÉRARD MONTPETIT :**

Et j'ajouterais, Monsieur le président, le gaz qui vient de Gaz Métro est probablement à deux
tiers du gaz de schiste, donc qui est beaucoup plus polluant que du gaz naturel dit conventionnel,
alors que le biogaz, lui, est totalement propre et est totalement renouvelable.

595 Et on pourrait ajouter, non seulement la population de Trois-Rivières, mais comme à Saint-
Hyacinthe, dans une phase ultérieure, on pourrait ajouter, par exemple, utiliser le purin de porc et
de vache pour faire encore plus de biogaz.

600 **M. GUY ROCHEFORT :**

Une question qu'on se pose et qu'on ne se posait pas lorsqu'il y a eu la première session,
parce que le Projet de loi 106 n'était pas encore connu, c'est que la nouvelle loi ou le nouveau
Projet de loi sur les hydrocarbures fait en sorte que les concessions gazières redeviennent
605 d'actualité. Et autant que je sache, dans les régions à plus grand potentiel gazier, le plus grand
potentiel gazier, c'est le comté de Lotbinière et la région de Bécancour ici.

610 Là, je ne sais pas, j'ai posé la question, je n'ai pas eu de réponse : est-ce que la zone
portuaire et industrielle de Bécancour, est-ce que c'est encore sous concession gazière? Et il faut
se rappeler que le nouveau Projet de loi donnerait aux gazières énormément de pouvoirs,
notamment si on prend l'article 55 du Projet de loi, le pouvoir d'expropriation de toute personne
civile ou morale, que ce soit un citoyen ou que ce soit une entreprise, qui serait située sur le sol où
la compagnie gazière, à sa discrétion, décide de forer un puits.

615 L'article 57 stipule – là, on parle d'expulsion de ceux qui ne veulent pas se laisser contraindre
à l'expropriation. Et autant que je sache, il n'y a pas d'exemption, qu'on soit en zone verte, en zone
blanche, ou dans un parc industriel.

Est-ce que Gaz Métro est prête à risquer d'être expropriée dans cinq ans, sept ans d'ici?

620

LE PRÉSIDENT :

Je vous signale que vous êtes rendus à onze (11) minutes. Voilà.

625

M. GUY ROCHEFORT :

Il reste quand même que le problème de fond demeure intact, et c'est celui-ci : le gouvernement du Québec est signataire de l'Accord international signé à Paris en décembre dernier pour combattre et pour prévenir le réchauffement et le dérèglement climatiques, ce qu'on appelle communément COP21.

630

Par conséquent, toute mesure visant à encourager ou même simplement à permettre l'exploitation du charbon, du pétrole, du gaz, de l'uranium constitue une menace à la survie de l'humanité. Le promoteur oublie-t-il que la conférence de Paris exige que l'humanité réduise sa consommation de carburant fossile si on veut que la planète soit habitable pour les générations du 22e siècle?

635

Sur cette question-là, je vous laisse. Merci.

640

LE PRÉSIDENT :

Vous permettez qu'on utilise encore, il reste un petit peu de temps, qu'on vous pose quelques questions?

645

M. GUY ROCHEFORT :

D'accord.

650

M. GÉRARD MONTPETIT :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

655

Quand vous faites référence au mémoire 188 du BAPE qui, lui, portait sur la construction de la centrale de TCE, là on parlait d'énergie de base. Alors, les propositions qu'on faisait, on parlait

d'alternatives structurantes, mais dans une logique d'énergie de base, donc de moyen et de long terme.

660 Là, on parle d'énergie de pointe. Alors, ce que je voudrais comprendre c'est que si la région
faisait de la biométhanisation, est-ce que vous croyez que dans le prix, il faudrait compresser ce
gaz, il faudrait le stocker ou vous imaginez que l'usine pourrait, en pointe – comment ferait l'usine,
en pointe l'hiver, pour utiliser cette énergie? Il faudrait donc compresser ce gaz-là quelque part? Et
ça ajoute au prix. Comment vous voyez cet aspect-là?

665

M. GUY ROCHEFORT :

670 Comme je vous mentionnais tout à l'heure, dans l'enveloppe de deux cents millions (200 M\$)
pour le coût des infrastructures, je prévoyais, comparativement, en me basant sur les coûts réels
encourus à Saint-Hyacinthe et l'équivalence en fonction de la population ici relativement à celle de
Saint-Hyacinthe, j'arrivais à une approximation de cent cinquante millions (150 M\$) pour
l'équipement, les citernes et les... qui concernent la biométhanisation proprement dite.

675 Maintenant, pour ce qui concerne les étapes subséquentes qui pourraient être requises,
c'est-à-dire l'élimination d'un surplus d'humidité dans le gaz et, éventuellement, après ça, l'autre
étape qui serait requise, la compression du gaz pour en faire du gaz naturel liquéfié, là j'ai prévu
un cinquante millions (50 M\$) additionnels.

M. GÉRARD MONTPETIT :

680

Et j'ajouterais à ceci que, bon, on peut liquéfier du gaz naturel, c'est le projet, mais on peut
liquéfier tout aussi bien du biogaz et le stocker pour le faire fonctionner dans les périodes de pointe.

LE PRÉSIDENT :

685

D'accord. À la page 8 de votre mémoire – remarquez, c'est moi qui ai paginé, là, ce n'est
pas votre pagination à vous – dans votre chapitre 5, là : « Questions ayant des réponses
partielles », vous dites, vous soulevez le problème du déplacement d'un nuage de gaz et vous
dites que vous seriez surpris que ça se limite, le problème, aux limites du terrain de Gaz Métro
Solutions Énergie.

690

Alors, avez-vous des références qui permettent de montrer qu'un nuage de gaz pourrait
migrer sur des distances plus grandes que les limites du terrain?

695

M. GUY ROCHEFORT :

700 En ce qui concerne les projets Servitank, qui sont à l'autre extrémité, mais j'imagine que les conditions climatologiques, les vitesses et les directions des vents sont sensiblement les mêmes, qu'on soit à une ou à l'autre. Il y a une étude, les études avaient été faites et effectivement, la possibilité d'avoir un nuage toxique était envisagée.

LE PRÉSIDENT :

705 Et vous vous rappelez des distances migratoires?

M. GUY ROCHEFORT :

710 Au niveau des distances migratoires, il y avait un certain problème que j'ai constaté; c'est que ce qui était prévu, c'est que miraculeusement, le nuage toxique arrêtait à la clôture de Gentilly-2. Par contre, c'est un peu comme certains contrats d'assurance d'autrefois, en petits caractères, en très petits caractères, on nous mentionnait que ça avait été calculé en fonction d'une vitesse des vents de quatre mètres/ seconde (4 m/s).

715 Quand on se référait à la section qui portait sur l'environnement de Servitank, on apercevait que les chartes moyennes de vitesse des vents, la rose des vents nous indiquait des vitesses mensuelles moyennes de l'ordre de dix à quinze mètres/seconde (10-15 m/s). Pensez-vous que le nuage va se déplacer de la même façon à quatre mètres/seconde (4 m/s) puis à quinze mètres/seconde (15 m/s)?

720 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Une dernière question : dans le chapitre 6 « Les questions que l'on n'a pas pu poser », vous dites :

725 « *Selon les informations obtenues d'Hydro-Québec, il semble qu'il n'y aurait pas de problème d'approvisionnement en eau, et que les lignes de transport d'électricité sont suffisantes, et qu'il suffirait d'ajouter des turbines aux réseaux de Manic-1 et 5 pour obtenir toute l'énergie dont on aurait besoin.* »

730 Là, je suppose que vous parlez d'énergie en pointe. Alors, ce que je veux comprendre, c'est que, est-ce que vous soulevez la possibilité qu'Hydro-Québec Distribution ait son propre équipement, au fond, ses propres génératrices d'urgence, si on peut dire, sous forme de turbines, ce qui fait qu'elle pourrait, en situation d'urgence, lancer des mégawatts sur le marché, mais elle

735 ne pourrait pas utiliser ça le reste de l'année, autrement, ou si vous imaginez que c'est Hydro-
Québec Production qui devrait avoir cette capacité pour offrir à Hydro-Québec Distribution? C'est
quoi votre idée? Comment vous voyez l'insertion de votre suggestion, je dirais, dans le cadre
juridique actuel?

740 **M. GUY ROCHEFORT :**

Effectivement, c'est un projet, je dirais une situation qui a été soulevée plusieurs fois hier
soir. Ça m'a fait prendre conscience d'une certaine problématique qui est liée au démembrement
d'Hydro-Québec entre différentes composantes qui fonctionnent plus ou moins en silo.

745

Qu'on parle d'Hydro-Québec Production, d'Hydro-Québec Transport, Hydro-Québec
Distribution, ce sont des composantes qui fonctionnent plus ou moins en silo et, à mon sens, enfin
j'ai eu le sentiment très net d'être confronté à une situation qui était plutôt une source de problèmes
qu'une source de solutions, qu'entre... que d'un silo à l'autre, autrement dit, la flexibilité faisait
défaut.

750

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous ne voulez pas vous prononcer pour savoir à quelle direction, à quelle division
d'Hydro-Québec il faudrait confier, disons, cette possibilité d'ajouter, d'avoir des turbines d'urgence,
disons.

755

M. GUY ROCHEFORT :

C'est ça. Au départ, je pense que – et puis en référant à ce qu'Hydro-Québec a déjà été
lorsqu'elle était unie – je pense qu'elle a agi... et jadis un tel problème ne se serait même pas posé.
Et que ce serait peut-être à considérer qu'il y ait, ou bien qu'il y ait un comité quelque part qui fasse,
un comité de coordination quelque part ou, encore, qu'on revienne à une structure plus simple
ayant peut-être moins de gestionnaires, mais des gestionnaires qui ont plus de pouvoir et qui
peuvent gérer l'ensemble et non pas seulement une partie d'Hydro-Québec.

760

765

LE PRÉSIDENT :

Eh bien, Messieurs, ça termine nos questions. Permettez-moi de vous remercier. On a
dépassé un petit peu notre temps, mais on voulait avoir des éclaircissements.

770

M. GÉRARD MONTPETIT :

775

Merci.

M. GUY ROCHEFORT :

780

Merci.

LE PRÉSIDENT :

785

C'est moi qui vous remercie.

**Mme SUZIE O'BOMSAWIN
M. MARIO LYONNAIS
M. RAYMOND ST-ONGE**

790

LE PRÉSIDENT :

795

Alors, j'appellerais la MRC de Bécancour et la Municipalité de Bécancour qui ont fait un mémoire conjoint avec le Centre local de développement et le Conseil de la Nation Waban-Aki. Bonjour, bienvenue. Voulez-vous vous identifier pour les fins de la sténographie?

Mme SUZIE O'BOMSAWIN :

800

Suzie O'Bomsawin, directrice du Bureau du Ndakinna, Grand Conseil de la Nation Waban-Aki.

M. MARIO LYONNAIS :

805

Mario Lyonnais, maire de la Municipalité de Sainte-Françoise et préfet de la MRC de Bécancour.

M. RAYMOND ST-ONGE :

810

Raymond St-Onge, en remplacement du maire Jean-Guy Dubois.

LE PRÉSIDENT :

815 Alors, voilà, vous avez la parole.

M. MARIO LYONNAIS :

820 Bonjour, Madame, Monsieur. Merci beaucoup de l'invitation. Nous allons lire notre mémoire.

825 La MRC de Bécancour a été créée en novembre 1981 suite à la consultation des élus et de la population du territoire, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Elle comprend douze (12) municipalités et la communauté abénaquise de Wôlinak, regroupant au total vingt mille (20 000) citoyens. La MRC de Bécancour est située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, dans la région du Centre-du-Québec.

M. RAYMOND ST-ONGE :

830 La Ville de Bécancour est favorable au projet, du côté social et économique. Comme monsieur Olive l'a mentionné tout à l'heure, la Municipalité a besoin de retombées. Avec ce qui est arrivé dans le passé, les fermetures d'usines, donc on souhaite que le projet soit mis de l'avant à cause de la valeur du projet, des retombées économiques durant le projet, ainsi que les emplois futurs. C'était mon résumé.

835 **M. MARIO LYONNAIS :**

840 Je vais aussi parler au nom du CLD de la MRC de Bécancour – est une corporation à but non lucratif mandatée par la MRC de Bécancour et le gouvernement du Québec afin d'assurer le développement local, le soutien à l'entrepreneuriat, la promotion et l'animation du milieu sur le territoire des municipalités de Bécancour, Deschailons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Lemieux, Manseau, Parisville, Sainte-Cécile-de-Lévrard, Sainte-Françoise, Sainte-Marie-de-Blandford, Sainte-Sophie-de-Lévrard, Saint-Pierre-les-Becquets, Saint-Sylvère et Wôlinak

845 **Mme SUZIE OBOMSAWIN :**

850 Le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki, fondé en 1979, est un Conseil tribal regroupant les bandes abénaquises d'Odanak et de Wôlinak. Sa première mission, élaborée en décembre 1993, fut révisée et corrigée, à la demande du Conseil d'administration, par un comité de travail formé des membres d'Odanak et de Wôlinak en mars 1997.

À partir des huit objectifs énoncés dans les lettres patentes de la Corporation Waban-Aki, le comité mandaté a identifié trois éléments principaux de sa mission : la représentation, le développement et l'administration. Puis, en fait, on représente plus de trois mille (3 000) membres qui sont dispersés au Québec, en Ontario et aux États-Unis.

855

M. MARIO LYONNAIS :

Notre position. Les entités énumérées précédemment se réjouissent que Gaz Métro Solutions Énergie ait choisi de construire des installations de stockage et de regazéification du gaz naturel liquéfié dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour. La venue de ce projet permettra de répondre aux besoins en énergie des clients de Gaz Métro, ainsi qu'aux besoins en puissance d'Hydro-Québec lors des périodes en fortes demandes en électricité. De plus, tout le Québec pourra en bénéficier, mais aussi apportera des retombées économiques positives pour la région de Bécancour.

860

865

Comme organisations spécialisées et responsables du développement économique local ainsi que de l'aménagement du territoire, la position mise de l'avant dans ce document sera évidemment en lien avec les aspects directement liés aux notions de développement durable.

870

Le CLD, la MRC de Bécancour, la Ville de Bécancour et le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki recommandent favorablement l'implantation du projet de stockage et de regazéification de Gaz Métro Solutions Énergie, toutefois accompagnée d'une stratégie qui tient compte des préoccupations et des enjeux soulevés par la communauté, du développement local et régional et des impacts économiques.

875

Monsieur St-Onge vous a parlé aussi de l'importance des retombées économiques chez nous. Le soixante-quinze millions (75 M\$) de construction, c'est vraiment important. C'est important pour la ville, c'est important pour la MRC de Bécancour aussi.

880

Puis on parle environ d'aller chercher de trente à cinquante pour cent (30-50 %) des dépenses au niveau régional, ce qu'ils nous ont dit dans le BAPE. Ça, c'est très important dans notre milieu. Vous savez, depuis quelques années, tout ce qu'on a c'est des annonces, mais il n'y a pas de concret. Et là, on croit qu'avec Gaz Métro Solutions, je pense que ce serait une réalisation qui pourrait, comme, enclencher – vous savez, quand on part la roue, des fois, pour un projet, ça aide à d'autres projets à aller de l'avant, dire : regardez, O.K., oui, je crois vraiment à ce projet-là, je crois en la région.

885

890 On a beaucoup d'annonces, mais il n'y a pas beaucoup de choses qui vont de l'avant. Et là, je crois qu'un projet de soixante-quinze millions (75 M\$) dans notre milieu aiderait à démarrer et à faire croire à notre milieu que oui, on va de l'avant puis oui, le Parc industriel portuaire de Bécancour est vraiment positif.

895 Parce que présentement, on a des annonces, mais juste des annonces, malheureusement. Puis ça, on le répète souvent. On a hâte de vraiment avoir des retombées économiques chez nous. Et c'est important pour nos gens qui travaillent chez nous. On avait tout à l'heure, avec le groupe GROUPE qui nous en a parlé aussi, mais vraiment, aussi, on parle aussi du positif dans le milieu.

900 Vous savez, quand on a des annonces, ça nous fait monter une pente, mais souvent on « redrope » parce qu'on se fait annoncer qu'il y a quelque chose de pas correct. Juste l'exemple de la Régie hier, la décision de la Régie de l'énergie en disant : bien, ce n'est pas sûr que tout est correct ou fait correctement, c'est dur sur un moral. Nous, on croyait au projet, on y croit encore. Quand il va arriver, bien, on a peur qu'il y ait encore des retards. Et ça, vraiment, pour le moral de la population, c'est important d'avoir, d'aller de l'avant avec un projet qui serait positif et rapidement
905 aussi. Soixante-quinze millions (75 M\$) chez nous, c'est important.

Mme SUZIE O'BOMSAWIN :

910 Au niveau des impacts sociaux, Gaz Métro Solutions Énergie, dès le début de sa démarche, a accordé de l'importance à la communication avec les citoyens et les intervenants du milieu afin de connaître leurs questions et leurs préoccupations.

915 Les deux séances d'information et de consultation organisées par Gaz Métro Solutions Énergie, les interventions médiatiques pour que les citoyens soient bien informés sur le projet, ainsi que les nombreuses rencontres répertoriées au cours de la dernière année en témoignent.

920 Dans l'éventualité où le site de stockage et de regazéification allait de l'avant, Gaz Métro Solutions affirme vouloir continuer à approfondir les relations de collaboration qu'elle a établies dans la communauté de Bécancour. Cela se traduirait, par exemple, à travers un soutien à des projets et à des initiatives qui contribueraient à améliorer la qualité de vie de la communauté dans plusieurs secteurs.

925 Au niveau des impacts environnementaux, pour l'ensemble des aspects qui pourraient être touchés, les impacts ont été identifiés et évalués. Selon l'étude d'impact approuvée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la construction du site, ainsi que la période d'opération de l'usine de regazéification amèneront généralement de faibles impacts sur l'environnement.

930 Les émissions du site dans l'atmosphère seront très limitées lors de la période d'exploitation, ce qui se traduit par peu d'impacts sur la pollution atmosphérique et les changements climatiques. Nous constatons que les risques sont donc généralement faibles.

935 Au niveau de la surveillance et les mesures de suivi, l'étude d'impact nous informe aussi que Gaz Métro Solutions mettra en place un système de surveillance et de suivi afin de s'assurer que les mesures de protection environnementale, pour toutes les phases du projet, soient implantées correctement et dans le respect des lois et des règlements.

Les éléments compris dans la liste soumise au programme de surveillance qui touchera le contrôle et la qualification lors de la phase d'exploitation sont nombreux.

940 **M. MARIO LYONNAIS :**

945 Nos recommandations. Encore une fois, le CLD, la MRC de Bécancour, la Ville de Bécancour et le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki croient pertinent d'exposer leur avis sur la pertinence et l'avancement de ce projet stratégique pour le positionnement de Bécancour comme pôle industriel important et comme vecteur de création d'emplois dans la région.

950 De plus, si ce projet va de l'avant, il permettra à Hydro-Québec, une société d'État, de faire des économies sur ses besoins en puissance lors des grandes périodes de consommation énergétique en hiver.

955 Ainsi, l'ensemble des instances appuie Gaz Métro Solutions Énergie pour la continuité de ce projet. Toutefois, nous favorisons grandement le développement de nos entreprises locales. De ce fait, nous comprenons que pour l'instant Gaz Métro doit s'approvisionner en gaz naturel liquéfié à l'extérieur de la région.

960 Cependant, il y a un projet d'une nouvelle installation de liquéfaction de gaz naturel qui projette de s'implanter dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour, soit Stolt LNGaz inc. Nous recommandons à Gaz Métro de s'approvisionner auprès de ce fournisseur une fois qu'il sera en opération. Cette entente d'affaires permettra de réduire les risques liés aux transports de la matière première; de réduire les coûts reliés aux transports; de diminuer les impacts environnementaux; et de consolider des emplois dans notre région.

965 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

970 Nous vous remercions beaucoup de votre mémoire qui nous incite à vous poser un certain nombre de questions.

975 D'abord, à la page 5 de votre mémoire, vous dites : « La venue de ce projet permettra de répondre aux besoins en énergie des clients de GMSE. » Pour l'instant, nous n'avons entendu parler que d'un seul client. Quels sont les autres clients que vous avez en tête?

M. MARIO LYONNAIS :

980 Il pourrait y avoir des clients potentiels que, lorsqu'on a eu Stolt LNGaz, quand ils sont venus faire une présentation ici – et ça, ce n'est pas Gaz Métro qui nous en a parlé, là, je ne veux pas mêler Gaz Métro là-dedans – il y a eu des demandes de gens qui ne peuvent pas avoir le pipeline pour du gaz naturel. Puis on sait qu'il y aurait une demande pour ces gens-là, pour avoir du gaz liquéfié. Ils auraient juste à installer un genre de radiateur, mais plus petit, qui serait installé ici, et qui pourrait servir à des entreprises qui pourraient se développer encore plus dans notre milieu.

985 C'est pour ça qu'il y aurait un potentiel de développement d'entreprises qui pourrait se faire à partir de ce réservoir-là et du transport de gaz liquéfié.

LE PRÉSIDENT :

990 Mais est-ce que ce n'est pas précisément l'objectif du projet Stolt?

M. MARIO LYONNAIS :

995 Une partie, mais comme je vous dis, Stolt pour l'instant est comme sur la glace, présentement. On s'est dit : regardez, il pourrait peut-être y avoir une ouverture, une entente qui pourrait être faite, là. C'est juste une hypothèse.

LE PRÉSIDENT :

1000 Mais vous pensez à des entreprises du parc industriel ou des entreprises de l'extérieur du parc industriel, quand vous dites, là, vous parlez « des clients de GMSE »?

M. MARIO LYONNAIS :

Oui. C'est à l'extérieur du parc industriel. Ce ne sont pas des grosses entreprises, c'est des petites entreprises. Et Stolt, en passant, là, je vais revenir sur la réponse que j'ai fait, Stolt c'est...

1010

LE PRÉSIDENT :

Puis c'est des entreprises qui n'ont aucune connexion, qui ne peuvent pas être approvisionnées par le réseau?

1015

M. MARIO LYONNAIS :

Non, c'est très dispendieux amener un pipeline pour ces entreprises-là.

1020

LE PRÉSIDENT :

Oui. Ça, c'est vrai.

M. MARIO LYONNAIS :

1025

Et ils avaient approché Stolt, mais Stolt avait une priorité pour l'instant, c'était vraiment des bateaux pour aller sur la Côte-Nord et aussi qu'il y a beaucoup de mazout pris dans les mines. C'était une priorité. Oui, ils ont regardé un petit peu pour les petites entreprises, mais ce n'était pas une priorité pour eux autres non plus. C'était vraiment pour liquéfier le gaz pour avoir une flotte de bateaux, comme il y a en Suède ou en Norvège, je ne me souviens plus l'endroit exactement.

1030

LE PRÉSIDENT :

Mais c'est parce que comme le réservoir est calibré précisément pour les besoins de la centrale, je ne vois pas comment il pourrait approvisionner d'autres clients. Il faudrait un autre réservoir? Là, c'est une autre affaire, là.

1035

M. MARIO LYONNAIS :

Non. Ce que je veux dire c'est que le réservoir, probablement pour une période de pointe, on suppose pour la période de l'hiver, est-ce qu'après ça, est-ce qu'il pourrait, le gaz liquéfié pourrait servir entretemps aux entreprises? C'est une hypothèse qu'on a faite, écoutez. On croyait avoir une ouverture. Vous savez, on a des entreprises que l'expansion est retardée à cause du gaz.

1040

1045

LE PRÉSIDENT :

Dans le même chapitre, en caractères gras, à la page 5, vous dites :

« On recommande favorablement l'implantation du projet... »

1050

M. MARIO LYONNAIS :

Oui.

1055

LE PRÉSIDENT :

« [...] toutefois, accompagnée d'une stratégie qui tient compte des préoccupations et des enjeux soulevés par la communauté... »

1060

Le « toutefois » implique un bémol et une nuance. Lesquelles préoccupations que vous voudriez qui s'ajoutent au projet?

M. MARIO LYONNAIS :

1065

Entre autres, si jamais Stolt LNGaz vient qu'à s'installer, bien, de pouvoir s'approvisionner là. Ça, c'est très important, ça éviterait le transport de... beaucoup de transport. Entre autres, c'était la principale chose.

1070

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Mais si on parle de Stolt, évidemment, vous dites : bon, ça réduit les risques, ça réduit les coûts de transport, diminue les impacts environnementaux, consolide les emplois dans la région. C'est vrai, ça semble assez évident, oui, de l'avis général. Mais cependant, il y a un problème; c'est Hydro-Québec qui a une entente d'approvisionnement en gaz avec Gaz Métro GNL.

1075

M. MARIO LYONNAIS :

Oui.

1080

LE PRÉSIDENT :

1085

Et vous adressez votre résolution, vous dites : « On aimerait que GMSE s'approvisionne en gaz naturel. » Mais là, pourquoi vous n'adressez pas, d'une part, la recommandation à Hydro-Québec? Parce que c'est eux qui sont responsables de l'approvisionnement dans le projet.

1090

Et est-ce qu'il serait possible, à votre avis, de rompre l'entente qu'ils peuvent avoir faite et qui, je pense, porte sur vingt (20) ans? Avez-vous une idée du réalisme de votre proposition?

M. MARIO LYONNAIS :

1095

À ce que j'ai entendu hier, ce serait extrêmement difficile. Parce que j'étais présent hier soir avec la Régie, et ce que j'ai vu comme... à entendre qu'est-ce qui se passait, je pense que ce serait plus difficile. Écoutez, il a été écrit avant les rencontres d'hier, là, notre mémoire. Mais là, j'ai compris que c'était un petit peu plus difficile que qu'est-ce qu'on avait espéré.

1100

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais au fond, vous, ce que vous souhaiteriez c'est qu'il y ait un stockage pour un certain nombre d'années, et si Stolt s'installe, que là, on traverse de l'autre côté.

1105

M. MARIO LYONNAIS :

Bien oui, parce que vous savez, il va liquéfier le gaz tout près, là. Pourquoi...

LE PRÉSIDENT :

1110

Mais là, même le réservoir devient inutile, parce qu'à ce moment-là, ça peut être Stolt...

M. MARIO LYONNAIS :

1115

Oui. Oui, exactement.

LE PRÉSIDENT :

1120

Puis là, construire un réservoir de soixante-quinze millions (75 M\$) pour cinq ans, six ans, huit ans?

M. MARIO LYONNAIS :

1125 Écoutez, on a le droit de faire une demande, vous savez, Monsieur Francoeur, on espérait
exempter le transport surtout.

LE PRÉSIDENT :

1130 O.K.

M. MARIO LYONNAIS :

1135 Comme vous le savez, de plus en plus, il va y en avoir du transport sur une route et c'est
correct, mais si on pouvait l'éviter à cause qu'il y a une entente, je comprends qu'il y a beaucoup
d'investissements de faits, mais c'est un choix que la MRC avait demandé, qu'il pourrait y avoir
une entente.

LE PRÉSIDENT :

1140 Mais est-ce que ça ne devrait pas être regardé, je dirais, en amont du projet? Dans le sens
où est-ce qu'on ne devrait pas explorer, avec Stolt, la possibilité dès le départ de partir avec eux?
Eux nous ont répondu, c'est sur le site du BAPE, si je ne m'abuse, que s'il y avait une proposition
d'Hydro-Québec, peut-être qu'ils feraient un projet un peu plus gros, pour être capables de faire,
1145 et le stockage et de desservir en tout temps la centrale.

1150 Donc, à ce moment-là, au lieu de dire : on fait le réservoir, on l'abandonne, est-ce qu'il ne
serait pas mieux... là, vu qu'il y a un temps supplémentaire – là, il y a peut-être un an de plus avec
un nouvel appel d'offres, si jamais c'est la solution retenue, ça donne près de quatre ans avant que
le projet soit mis en marche, est-ce qu'à ce moment-là, il y aurait possibilité d'envisager une solution
aussi différente que celle-là?

M. MARIO LYONNAIS :

1155 Bien, pour notre part, oui. Écoutez, là, si on peut... en plus, Stolt, ça leur donnerait une
chance de venir s'installer chez nous, ça ferait un client de plus. Et si ça peut économiser à Gaz
Métro une installation, et profiter à Hydro-Québec par le fait même, tout le monde va être gagnant.
Oui, moi, aucun problème.

1160

LE PRÉSIDENT :

1165 D'accord. Une dernière question. Votre mémoire est muet sur une question assez délicate, j'en conviens, mais qu'on a abordée au niveau de l'enquête. Pas un mot sur les retombées fiscales d'un tel projet pour la MRC et la Municipalité. Ce qui nous a été dit, lors de la partie enquête, c'est qu'il y avait – je le mets entre guillemets – négociation sur les montants et, bon, ça me pose quelques questions.

1170 Est-ce que c'est normal ou acceptable de négocier les montants ou si les barèmes de taxation ne devraient pas s'appliquer à tout le monde? Je comprends qu'on ne négocie pas le barème, on négocie la valeur des biens. Et, deuxième question : où est-ce que ça en est rendu?

M. RAYMOND ST-ONGE :

1175 Bien, écoutez, Monsieur Francoeur, c'est que la Municipalité a un taux de taxation pour les industries, qui est conforme. Donc, à ce moment-là, nous, on se doit de charger, je pense que c'est un dollar huit (1,08 \$) et on ne peut pas aller en deçà et plus haut, c'est un tribunal administratif qui doit trancher à ce moment-là. Et d'autant plus que c'est un événement unique, c'est la première fois que ça se produit. Ça pourrait récidiver avec Stolt dans le futur.

1180 Donc, là, c'est un projet, c'est des réservoirs comme ça, il n'y en a pas. Ça fait jurisprudence pour tout de suite, il n'y a pas de cas existant actuellement. Donc nous, on s'en tient à ça. On ne peut pas jouer avec ça, c'est régi, ça. On ne pourrait pas baisser en bas de ça, c'est un tribunal qui va gérer ça.

LE PRÉSIDENT :

1190 Mais tout à l'heure, il me semble qu'on nous a parlé qu'à l'autre bout dans le parc industriel, il y a une autre entreprise qui utilise du gaz. Vous savez, quand on a dit que ça pouvait migrer vers la centrale nucléaire de Gentilly, il y avait une autre entreprise qui avait du gaz. Eux autres aussi, ils avaient le droit d'avoir un réservoir, puis vous avez déjà évalué ça. Ce n'est pas un précédent, ça?

M. RAYMOND ST-ONGE :

1195 Je ne saisis pas bien. L'autre usine qui?

LE PRÉSIDENT :

Il y avait une autre entreprise, semble-t-il – je ne sais pas si le monsieur est dans la salle?

1205 **LA COMMISSAIRE :**

Servitank.

1210 **LE PRÉSIDENT :**

Servitank.

M. RAYMOND ST-ONGE :

1215 Servitank. Oui, Servitank c'est plus... oui, c'est plus des réservoirs. Ce n'est pas le même procédé. Le Stolt ou Gaz Métro, c'est avec des doubles parois et ce n'est pas la même structure.

LE PRÉSIDENT :

1220 O.K. Là, donc vous êtes, pour l'instant, vous n'avez pas d'entente parce que le projet n'est pas là, d'après ce que je comprends, ou bien si ce prix ou ce taux de valeur va être déterminé avant que le projet ne se fasse?

M. RAYMOND ST-ONGE :

1225 Si le prix a été établi avant?

LE PRÉSIDENT :

1230 Oui?

M. RAYMOND ST-ONGE :

1235 Je sais que ça se parle actuellement, mais on n'a pas le final de l'entente.

1240

LE PRÉSIDENT :

O.K. Est-ce qu'il y a une... souvent, dans les MRC ou dans les municipalités, il y a un règlement qui dit qu'on exempte de taxes une nouvelle entreprise pour un certain nombre d'années. Est-ce qu'il y a une telle chose dans votre région, dans votre municipalité?

1245

M. RAYMOND ST-ONGE :

Oui, il y a des formules, formules qui sont en place actuellement.

1250

LE PRÉSIDENT :

Les exemptions, c'est quoi?

1255

M. RAYMOND ST-ONGE :

Je ne les ai pas, je ne peux pas vous donner exactement, mais ça peut jouer d'une année à... d'un an, peut-être, à quatre, cinq ans, mais c'est sous toute réserve.

1260

LE PRÉSIDENT :

On nous a dit, nous, que ça pourrait aller de quatre à cinq ans dans le cas du projet en question. Est-ce que c'est exact?

1265

M. RAYMOND ST-ONGE :

Je vous dis : ça pourrait.

1270

LE PRÉSIDENT :

Vous ne pouvez pas être plus précis que ça?

1275

M. RAYMOND ST-ONGE :

Non, je ne peux pas être plus précis que ça.

LE PRÉSIDENT :

1280

Bon. Alors, si on vous posait une question par écrit, est-ce que vous pourriez faire la vérification et nous dire quel barème d'exemption s'applique et nous faire, nous envoyer une réponse écrite au BAPE là-dessus?

1285

M. RAYMOND ST-ONGE :

Je vais faire la vérification.

LE PRÉSIDENT :

1290

Puis nous l'envoyer?

M. RAYMOND ST-ONGE :

1295

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1300

D'accord. On vous remercie. Bien, écoutez, ça termine les questions qu'on voulait vous poser. On vous remercie beaucoup pour votre mémoire, vos positions sont claires, on va en tenir compte. Merci.

M. MARIO LYONNAIS :

1305

Merci.

M. GÉRARD MONTPETIT

1310

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'appellerais monsieur Gérard Montpetit.

1315

M. GÉRARD MONTPETIT :

Rebonjour, Madame. Rebonjour, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

1320 Si je comprends bien, ça, c'est un mémoire en votre nom personnel.

M. GÉRARD MONTPETIT :

1325 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci.

1330 **M. GÉRARD MONTPETIT :**

1335 Bon. Alors, je suis un citoyen de La Présentation qui est impliqué dans plusieurs comités qui remettent en question la pertinence des énergies fossiles. Au contraire, je crois qu'il faut se diriger rapidement vers les énergies renouvelables. Et si vous regardez mon mémoire personnel et celui du CCCPEM, il y a une pollinisation croisée parce que j'ai participé à la rédaction des deux mémoires.

1340 Alors, je vais aller immédiatement au chapitre 3 intitulé : « De drôles de décisions ». Alors, ce que je dis, sans doute, certains aspects de ce que j'avance aujourd'hui dépassent le cadre du mandat du BAPE dans le dossier. Pourtant, sans toute une série de décisions discutables, ce projet ne serait pas nécessaire.

1345 Cependant, si on ne peut pas remettre en question les décisions d'Hydro-Québec devant le BAPE, à qui pouvons-nous le faire? Entre autres, depuis 2000, on apprend qu'Hydro-Québec souffre de personnalités multiples, c'est-à-dire Hydro-Québec Production, Distribution, Transport et ainsi de suite.

1350 Également, depuis 2003, pour refaire l'ingénierie de l'État, le gouvernement de l'époque proposait de faire des partenariats public-privé et, parmi eux, il y avait l'idée de construire plusieurs centrales au gaz naturel, dont celle de TransCanada, et ça s'appelait le projet du Suroît, parce qu'il y en avait un dans la région de Beauharnois.

1355 Maintenant, mes recherches ne m'ont pas permis de savoir exactement combien il y en avait de projets de centrales, mais il y en avait plusieurs.

Alors, à cette époque-là, devant la levée de boucliers de la population, le gouvernement a été obligé de reculer, mais une seule centrale a été construite, soit celle de Bécancour.

1360 Cependant, la planification d'Hydro a sans doute été plus que déficiente puisque la seule de ces usines du projet du Suroît produite en PPP a produit seulement pendant dix-huit (18) mois. Mais tout un bijou de mauvaise administration, il faut payer cent quarante millions de dollars (140 M\$) par année pour ne pas que cette usine produise. Alors, imaginons si toutes les usines du projet du Suroît avaient été construites, ça serait quoi la beurrée qu'il faudrait payer.

1365 Alors, payer cent quarante millions (140 M\$) par année pour que TransCanada Énergie ne produise pas d'électricité, puis après ça pour qu'elle produise pendant une centaine d'heures, on ajoute un petit quarante-cinq, cinquante millions (45-50 M\$) par année ou quelque chose comme ça. C'est discutable.

1370 On peut penser à d'autres décisions, encore une fois qui dépassent peut-être votre mandat, mais qu'il faut quand même parler. Alors, la décision de vendre Hydro-Québec, Division gaz et pétrole, particulièrement à Antiscoti – il y a des personnes qui ont appelé ça « Le vol du siècle ».

1375 Pourquoi avoir vendu le moteur-roue du Groupe Couture? Pourtant, Elon Musk et la Tesla Motors sont en train de faire ça. Pourquoi, on avait une avance, pourquoi est-ce qu'on l'a vendu? Et dans l'éolien, pourquoi avoir donné des contrats à des compagnies privées? Hydro-Québec, est-elle en manque d'ingénieurs pour produire des génératrices?

1380 Alors, est-ce que c'est des raisons politiques, des raisons idéologiques? En tout cas, c'est incompréhensible pour un ti-coune comme moi qui n'a pas assez d'intelligence pour comprendre ces choses-là.

1385 Mais si j'applique mon petit-gros bon sens, là, il me semble que c'est presque une définition de ce qu'on retrouve dans la biographie de Maurice Duplessis par Robert Rumilly et qui s'appelait « *Le Dogme de l'incompétence canadienne-française en matière financière* ». Ça me met en rogne.

1390 Alors, je reviens à la personnalité multiple d'Hydro-Québec, on en a fait allusion tout à l'heure dans le mémoire du CCCPEM, c'est le 13 juin, c'est la première fois que je me suis aperçu de cette personnalité multiple, là – dans le mémoire, je dis schizophrénie; je ne sais pas si c'est schizophrénie ou si c'est personnalité multiple, où une personnalité ne sait pas ce que l'autre personnalité fait et ainsi de suite, là, mais c'est pour les psychiatres, cette affaire-là.

1395 Et on apprend aussi, le 13 juin, que sauf pour la production patrimoniale, Hydro-Québec
fonctionne par attribution de contrats. Et une petite recherche dans le BAPE par la suite, 170
confirme cette pratique que je qualifie d'aberrante. Cela veut dire que chaque bloc d'électricité est
1400 offert au plus offrant et qu'Hydro-Québec Distribution est traitée sur le même pied qu'une
compagnie d'électricité du Vermont, de l'État de New York, de l'État du Maine ou de l'Ontario. Donc,
même si on est en manque d'électricité au Québec, Hydro-Québec Production vendra en priorité
à une compagnie étrangère, si elle peut avoir quelques dollars de plus.

Et, toujours lors de la séance du 13 juin, un représentant d'Hydro-Québec Distribution a dit
que l'Ontario sert ses clients en priorité, puis s'il y a des surplus, on le vend au plus offrant.

1405 On nous a dit que c'était un choix de fonctionnement. Pourquoi traiter les clients québécois
comme des étrangers en terres québécoises? Permettez-moi, Monsieur le président, d'exprimer
mon indignation avec une note de sarcasme. Malgré mon amour pour la langue française, malgré
1410 la Loi 101, malgré le préambule de la constitution canadienne de 1982 qui affirme que le français
est une des langues officielles, je me dois de l'exprimer dans la langue qu'Hydro-Québec
Production comprendra :

1415 « *Their politic of giving electricity by contract to the highest bidder means that effectively
Hydro-Quebec Production is willing to let Quebeckers freeze in the dark if a foreign bidder offers a
few extra dollars on a contract. It means that Quebeckers are considered to be strangers in
Quebec.* »

Excusez l'utilisation de la langue de Shakespeare. Mais le plus élémentaire bon sens exige
que notre production d'électricité soit réservée en priorité pour les Québécois. Si Hydro One de
1420 l'Ontario le fait, pourquoi pas nous? Sans cette politique, le projet de gaz naturel liquéfié n'est
probablement pas nécessaire. Et cette personnalité multiple ou cette schizophrénie – petite
question encore – pourrait-elle être traitée avec un électrochoc?

1425 Je fais le saut jusqu'à la conclusion – juste un instant. À plusieurs reprises, on a demandé
lors de la première partie des audiences, quel était le pourcentage du gaz de Gaz Métro qui était
gaz de schiste versus gaz dit conventionnel. Le promoteur a systématiquement esquivé la
question. Cependant, en Amérique du Nord, on apprend que soixante-cinq à soixante-dix pour cent
(65-70 %) du gaz naturel serait non conventionnel, donc du gaz de schiste.

1430 Un gaz de schiste, je vous rappelle, si on prend l'empreinte totale – facturation, forage,
émissions furtives, et cetera –, serait aussi polluant que le charbon. Alors, je prends ça comme
acquis.

1435 Alors, enfin, si Hydro-Québec Production ainsi que son actionnaire principal, le
gouvernement du Québec, décident d'alimenter Hydro-Québec Distribution en priorité, selon moi,
ce projet devient totalement inutile. Faire quelques millions de dollars de plus avec des attributions
par contrat pour le fonds consolidé de la province, mais être pris pour payer pour un projet comme
ça, selon moi, c'est un marché de dupe. Pourquoi les citoyens du Québec devraient-ils payer pour
1440 ce surplus de capacité de production d'électricité alors que Hydro-Québec Production a
suffisamment de réserves pour en vendre à ses voisins? Merci.

LE PRÉSIDENT :

1445 Merci. Je n'aurai pas de questions parce que les questions que je voulais vous poser, je les
ai posées tantôt dans l'autre mémoire parce que vos propos se recoupent pas mal, mais...

M. GÉRARD MONTPETIT :

1450 J'ai un acouphène, est-ce que vous pouvez... j'ai de la difficulté à vous entendre un petit peu,
donc...

LE PRÉSIDENT :

1455 Vous avez de la difficulté à m'entendre?

M. GÉRARD MONTPETIT :

Oui.

1460 **LE PRÉSIDENT :**

Même maintenant?

M. GÉRARD MONTPETIT :

1465 Maintenant, ça va bien.

LE PRÉSIDENT :

1470 Excusez. Est-ce que dans la salle on m'entendait mal? Là, ça va mieux? Ah bon, excusez,
je vais me rapprocher du micro, je n'avais pas remarqué. Voilà. Si vous avez de la difficulté à
m'entendre, vous me le direz, là, je vais... bon.

1475 La seule question qui me pose, à part vous demander si vous avez un diplôme de docteur
vu que vous avez suggéré des électrochocs à Hydro-Québec, mais disons que ma question, ça va
être : quand vous dites qu'Hydro-Québec pourrait vendre et vous dites « vendrait en priorité à une
compagnie étrangère s'il y avait à avoir quelques dollars de plus pendant que le Québec aurait
1480 besoin d'énergie », pensez-vous réellement qu'Hydro-Québec ferait ça? Pensez-vous vraiment
qu'Hydro-Québec ferait ça, vendre de l'électricité alors que le Québec est en périodes de pointe
puis qu'on serait sur le bord d'en manquer?

M. GÉRARD MONTPETIT :

1485 C'est ce que j'aimerais qu'ils vendent en priorité au Québec, mais ce que j'ai compris, le 13
juin et ce que j'ai relu dans un autre BAPE – 170 ou quelque chose comme ça, là, je l'ai dans le
texte –, ça me laisse penser que c'est par attribution de contrat et que le contrat va au plus offrant.
C'est ça que je comprends. Alors, c'est ce qui m'offusque.

LE PRÉSIDENT :

1490 C'est parce que si vous vous rappelez, Hydro-Québec a mentionné dans l'audience, dans la
première partie, qu'en périodes de pointe, la consommation de la province utilise la totalité de sa
production. Donc, il n'y a pas de marge à ce moment-là pour l'exportation. Ça, ça semble un fait.
Alors donc, ça semble en contradiction avec votre affirmation. Je crois que ça a été dit la deuxième
1495 soirée, oui.

M. GÉRARD MONTPETIT :

J'étais malheureusement absent cette soirée-là.

LE PRÉSIDENT :

1500 Ah, d'accord. Bon, en tout cas, on prend votre remarque pour ce qu'elle est, et puis on fera
la validation si nécessaire.

M. GÉRARD MONTPETIT :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

1515 Ça va? Bien, écoutez, il me reste à vous remercier pour votre deuxième mémoire. Alors, voilà. Je vous remercie.

M. GÉRARD MONTPETIT :

1520 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1525 Et je décréterais une pause de quinze (15) minutes, après quoi, nous reprendrons. Merci.

1530

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

Mme CAROLE DUPUIS
M. JACQUES TÉTREAULT

LE PRÉSIDENT :

1535 Alors j'appellerais monsieur Jacques Tétreault et madame Carole Dupuis pour le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec. Est-ce que vous m'entendez bien dans la salle, comme ça? Merci. Alors, bonjour.

Mme CAROLE DUPUIS :

1540 Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

1545 Allez-y.

Mme CAROLE DUPUIS :

1555 Monsieur le président, Madame la commissaire, Jacques Tétreault et moi représentons le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec. Je vais vous présenter très brièvement le Regroupement; c'est cent trente (130) groupes citoyens répartis à la grandeur du Québec. Le mouvement est né à la faveur de ce qu'on pourrait appeler la première crise des gaz de schiste, parce qu'il y en a peut-être une deuxième qui s'en vient. Il s'est élargi, depuis ce temps-là, avec l'exploitation dans l'Est-du-Québec, avec les projets de transport, aussi, d'hydrocarbures par oléoduc, par train et par navire.

1560 Je voudrais préciser que les comités de base du Regroupement sont souverains, ce qui explique que vous avez des mémoires et des présentations de différents comités, alors que nous, on représente finalement le comité de coordination.

1565 Une précision, avant de commencer; tout notre mémoire, toute notre présentation est fondée, évidemment, sur le projet qu'on nous a présenté, donc du gaz naturel fossile. C'est évident que si c'était du biométhane, notre discours pourrait être différent. D'accord?

1570 Je vais passer rapidement sur l'introduction. Il y a deux grandes sections, je dirais, dans notre mémoire : les risques du projet et son opportunité comme telle. Les risques du projet, je ne vais pas entrer dans les détails, vous avez le texte, je pense que vous allez les lire; ce qu'on voudrait dire à cet égard-là, en particulier en ce qui touche les accidents de transport et, et cetera, et les tremblements de terre, les inondations, ce n'est pas à nous à faire une démonstration technique, évidemment, à cet égard-là, mais on a eu plus l'impression de recevoir une présentation de relation publique qu'une démonstration de gestion de risque sérieuse, finalement. Donc, on aimerait avoir l'assurance que ces points-là sont bien couverts.

1575 Pour ce qui est de l'opportunité du projet, on a quatre points : premièrement, est-ce qu'on doit aller vers Gaz Métro pour alimenter cette centrale-là?

1580 Deuxièmement, est-ce qu'on a besoin de gaz naturel liquéfié finalement, vu qu'il y a déjà des installations?

1585 Troisièmement, est-ce qu'il y a des gains à faire en termes de ce qu'Hydro-Québec appelle gestion de la demande ou économie d'énergie qui pourrait nous amener ailleurs, fonctionner autrement?

Et, quatrièmement, bien toute la question de la concordance avec les objectifs en matière de GES.

1590 Je ne sais pas si je pourrais passer la parole à monsieur Tétreault pour nous parler un petit peu de « Doit-on aller vers Gaz Métro? »

M. JACQUES TÉTREULT :

1595 Oui, en fait dans notre mémoire – bonjour, Monsieur Francoeur, bonjour Madame Philippe – dans notre mémoire, on mentionne que tout l'argumentaire d'aller vers le fournisseur Gaz Métro pour générer... c'est basé sur le prix de ce fameux cinquante-cinq dollars (55 \$) versus le cent six dollars (106 \$), alors que lors de la commission des audiences, on n'a jamais été vraiment en mesure de savoir le coût final de cet approvisionnement-là, parce qu'on s'est fait dire –
1600 évidemment, on a parlé beaucoup de puissance, de réservation de puissance, ça, on se l'est fait expliquer beaucoup, mais on s'est toujours fait dire qu'en plus de ça, il faudra payer l'électron, il faudra payer l'atome. Bon, ou la molécule, plutôt. On va plus parler de molécule. Mais on n'a jamais su exactement, en bout de ligne, combien ça coûterait, cette fameuse molécule-là, pour faire fonctionner la centrale, les cent (100) heures.

1605 Alors, nous, on se dit, c'est une question sur laquelle on ne peut malheureusement pas vraiment être certain que c'est la meilleure affaire possible, comme il nous a été dit hier soir. Mais au niveau de la puissance, c'est clair, net et précis, mais au niveau du total final et global, on ne peut pas être en mesure de dire que vraiment, c'est Gaz Métro qui remporte la palme. C'est le point qu'on soulève.
1610

Mme CAROLE DUPUIS :

1615 Si on passe au point suivant qui est, bon, faut-il construire un réservoir? Faut-il avoir du gaz naturel liquéfié, en fin de compte, dans la mesure où un pipeline a été construit pour desservir cette centrale-là? Soixante-dix pour cent (70 %) de la capacité serait actuellement utilisée pour d'autres fonctions, il reste trente pour cent (30 %), est-ce que ce trente pour cent (30 %) là pourrait répondre aux besoins? Est-ce que c'est moins que trente pour cent (30 %)? Est-ce qu'il faudrait plus que trente pour cent (30 %)? Combien ça coûterait pour le faire? Nous, on n'a pas vu de démonstration à ce sujet-là, donc on dit, c'est un trou dans la démonstration et on ne peut pas comparer les coûts.
1620

1625 Si on entre dans le point qui est vraiment le cœur de ce qu'on veut apporter aujourd'hui, qui est le petit chapitre intitulé : « Faire autrement », les porte-paroles d'Hydro-Québec nous ont parlé d'une augmentation de besoins en puissance de zéro virgule sept pour cent (0,7 %) par an à l'horizon 2014-2023. Ils ont aussi dit qu'ils mettent en place des programmes d'efficacité énergétique, des programmes de délestage, différents moyens pour gérer la demande.

1630 Nous sommes d'avis qu'il n'a pas été démontré, pendant les audiences, qu'il serait impossible de subvenir aux besoins de pointe sans utiliser la centrale de Bécancour.

1635 On a identifié un certain nombre d'avenues qui ont été évoquées pendant la partie enquête, la mise en service de la centrale la Romaine, vous disiez tout à l'heure que le besoin en puissance, qu'Hydro-Québec ne pourrait pas fournir plus en ce moment, mais je crois qu'il a été bien montré que, dans un avenir qui n'est pas trop lointain, la Romaine pourrait fournir plus de puissance pour répondre aux besoins, si telle était la décision d'Hydro-Québec et du législateur.

1640 Les programmes d'efficacité énergétique, les programmes de gestion de la demande de pointe, nous, on pense que si les programmes actuels ne suffisent pas, il y aurait moyen de faire davantage. On a noté une approche très, très, très consommateur, si on peut dire, une approche très douce dans l'approche d'Hydro-Québec à ces questions-là. Il y aurait peut-être d'autres moyens qui seraient peut-être de la tarification ou autre chose qui pourrait gérer plus efficacement la demande.

1645 Un point qui n'a pas été abordé du tout par Hydro-Québec, évidemment parce que ce n'est pas de son ressort, mais c'est tout le côté réglementation. Si les normes de construction, les normes d'isolation, s'il y avait des cibles d'efficacité énergétique pour les nouvelles constructions, des choses comme ça, il y aurait sûrement quelques points de pourcentage à aller chercher de ce côté-là, puisque je crois qu'Hydro-Québec nous a bien démontré que le besoin d'augmentation de puissance est lié beaucoup à la démographie et à la croissance du parc résidentiel ou du parc de bâtiments.

1655 Et il y a l'éducation, évidemment, il faut faire de l'éducation; il y a moyen d'amener la population québécoise à mieux gérer ses comportements en périodes de pointe et on n'a vraiment pas le sentiment que le maximum a été fait à cet égard-là.

Il y a d'autres points qui ont été nommés, la possibilité s'approvisionner à New York, à la faveur de nouvelles lignes qui seront construites; il y a l'Ontario, aussi, mon collègue va en parler tout à l'heure.

1660 Alors, les audiences nous auront convaincus que ces avenues-là n'ont pas été exploitées à fond, que c'est dû – d'accord, un autre point important, et ici, on espère qu'on a bien interprété les chiffres, parce qu'il y a une complexité là-dedans, mais quand on nous parle d'une augmentation de puissance, de besoins de puissance de point sept (0,7 %) par an, sur plus ou moins quarante mille (40 000), ça nous donne deux cent quatre-vingts mégawatts (280 MW) par an.

Alors, ce que ça nous dit, ça, c'est que la centrale de Bécancour répondrait aux besoins pour deux ans, finalement. Et je ne tiens même pas compte du composé, du point sept pour cent (0,7 %) sur un total qui augmente tout le temps.

1670 Donc, si notre interprétation de ces chiffres-là est la bonne, dans le fond, ce qu'on nous dit, c'est qu'on est en train de mettre un pansement sur une plaie béante qui va toujours s'élargir davantage et que ça devient très marginal sur le besoin d'augmentation de puissance.

La concordance avec les cibles de réduction de gaz à effet de serre, Monsieur Tétreault?

1675

M. JACQUES TÉTREAUULT :

1680 Oui, en fait, pour nous, il y a comme une contradiction avec le fait qu'on veuille réduire les gaz à effet de serre au Québec et qu'on s'apprête à en ajouter, si minimes soient-ils, ici, lors de la consommation de ce carburant-là pour des fins de production d'électricité. Mais il reste, on l'a déjà mentionné à plusieurs reprises, déjà aujourd'hui, lors de la production de ce gaz-là, il y a beaucoup de gaz à effet de serre qui sont produits, c'est au niveau mondial puis à ce qu'on sache, on vit tous sur la même planète.

1685

Alors, pour nous, c'est important de faire en sorte que quand on peut faire autrement, qu'on devrait le faire. Qu'à partir de la COP21, je crois qu'il y a eu comme une entente internationale, il faut qu'on fasse un virage drastique. Puis là, je sors un peu du contenu de notre mémoire, mais pour nous, l'idée est simple et claire : si on veut faire un tournant, bien, il faut le faire, il ne faut pas attendre. Vous avez posé une question tout à l'heure à un intervenant qui vous a répondu : « Bien, si on commence dès aujourd'hui, bien dans cinq ans, on va y être. Mais si on se reporte la question constamment, on ne le fera jamais »

1690

Alors, pour nous, ça nous semble incompatible d'aller vers des cibles de réduction de gaz à effet de serre au Québec et de remettre en service une centrale qui a déjà été jugée productrice de gaz à effet de serre de façon assez drastique.

1695

Mme CAROLE DUPUIS :

1700 Alors, en conclusion, si on résume, le RVHQ est d'avis que le promoteur n'a pas démontré la nécessité ni l'opportunité de remettre en fonction la centrale au gaz de TransCanada à Bécancour afin de répondre aux besoins d'électricité en périodes de pointe hivernale; n'a pas démontré qu'il n'y a pas d'autres manières plus avantageuses pour la société québécoise de répondre à ses besoins de pointe; et, surtout, n'a pas démontré qu'il n'existe pas des manières

1705 avantages de diminuer les besoins de pointe ou de freiner la hausse des besoins de pointe plutôt que de fournir un apport supplémentaire en énergie pendant les grands froids hivernaux.

1710 Nous sommes aussi d'avis, et c'est une dimension importante, que le gouvernement doit assumer ses responsabilités en cette matière en utilisant des programmes incitatifs, la réglementation, les campagnes de sensibilisation pour freiner la consommation d'électricité et atténuer la demande en pointe. Et aussi – et je déroge un peu du texte ici, mais c'est important – pour fournir un cadre à Hydro-Québec qui lui permette de répondre à ces besoins-là à même sa capacité de production d'hydroélectricité.

1715 Pour ce qui est de la demande en pointe, bien, je l'ai mentionné un petit peu tout à l'heure, il y a beaucoup d'aspects qui peuvent être envisagés : les normes de construction, l'installation systématique de systèmes de chauffage à haute efficacité environnementale; l'autogestion énergétique sous toutes ses formes; le chauffage solaire passif; orientation des bâtiments... bon, on sait qu'il y a vraiment beaucoup d'avenues qui ne sont systématiquement pas exploitées.

1720 Au lieu d'amortir les coûts de construction, qui permettrait d'avoir une consommation raisonnable d'énergie, on privilégie des constructions à bien meilleur marché et on paie plus cher notre énergie tout au long de la vie. Il y a vraiment un aspect éducation et un aspect réglementation majeurs à développer de ce côté-là.

1725 En résumé, on demeure convaincus que l'avenir est dans l'économie de l'énergie, dans les énergies renouvelables et non dans l'utilisation, dans l'intensification de l'utilisation de gaz naturel fossile, en particulier le gaz de schiste, mais le gaz naturel classique ne nous semble pas souhaitable non plus.

1730 Et si on veut résumer vraiment en une seule phrase, ça serait de dire qu'Hydro-Québec fonctionne dans un cadre X qui a amené une décision Y, et après, on vous demande : cette décision-là Y est-elle la bonne? C'est la bonne, évidemment, dans le cadre X. Donc, c'est le cadre qu'il fait remettre en question. C'est arbitraire d'avoir fixé, bien vous le mentionniez, d'avoir fixé le bloc patrimonial à trente-huit mille (38 000) et quelques mégawatts, ça pourrait être trente-huit mille
1735 cinq cents (38 500), six cents (38 600), ça répondrait à la pointe. Ça pourrait être quinze mille (15 000), si on veut aller vers l'économie, vers les dollars et vendre la moitié de notre électricité aux États-Unis aussi.

1740 Il y a quelque chose d'arbitraire là-dedans et nous, on pense que ce n'est pas la façon de fonctionner.

M. JACQUES TÉTREAULT :

1745 Si vous permettez, Monsieur le président, juste en terminant. On a eu des informations qui sont arrivées après le dépôt de notre mémoire. J'ai déposé tout à l'heure deux documents émanant du cabinet de la première ministre de l'Ontario : c'est une entente au niveau d'échanges saisonniers d'énergie électrique entre le Québec et l'Ontario.

1750 On a été très étonnés de ne pas en entendre parler pendant ces audiences-là, parce qu'à la lecture des documents qu'on vous a déposés, il semble qu'il y aurait eu, au mois de novembre 2014, des discussions qui ont fini par aboutir le 8 mai 2015; qu'il aurait été conclu une entente entre le Québec et l'Ontario pour un échange mutuel de cinq cents mégawatts (500 MW) de puissance en périodes de pointe estivale et hivernale.

1755 Alors, pour nous, ça a été comme un choc de lire ça. On s'est dit : bien là, on fait tout ça pourquoi, là? Il y a déjà une entente d'échange de puissance de cinq cents mégawatts (500 MW) conclue gratuitement, alors pourquoi on s'embarque dans ça, est-ce qu'on a besoin d'un cinq cents mégawatts (500 MW) supplémentaires ou...

1760

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, là-dessus, je vous dirais, ne faisons pas le débat maintenant parce qu'il y a un mémoire, tout à l'heure, vous allez voir qui va développer à fond cet aspect et nous allons poser beaucoup de questions là-dessus. Alors, si vous le permettez, pour ne pas doubler le débat, surtout que les autres intervenants qui ont soulevé cette question l'ont développée de façon extrêmement détaillée. Alors, on fera, si vous permettez, le questionnement à ce moment-là. Ça vous va?

1765

M. JACQUES TÉTREAULT :

Je suis content de voir qu'on n'est pas les seuls à s'en être aperçus parce que ça a été pour nous un choc, je vous dirais.

1775

LE PRÉSIDENT :

Il y a d'autres mémoires qui en parlent, vous verrez.

M. JACQUES TÉTREAULT :

1780

O.K.

LE PRÉSIDENT :

J'aurais une question à vous poser – vous venez de conclure, je comprends?

1785

M. JACQUES TÉTREAULT :

Oui.

1790

LE PRÉSIDENT :

Vous parlez d'une révision du Code du bâtiment, de normes d'efficacité énergétique, d'isolation, vous dites : « Il faudrait des règlements » – ça fait des années qu'on en parle, effectivement, puis il y a des rapports antérieurs du BAPE sur la même question qui disaient tout ça.

1795

Est-ce que, puis nous, comme commission, il y a une chose qui nous frappe, c'est qu'on a vu dans les commentaires des différents intervenants à la Régie de l'énergie, souvent que les questions d'efficacité énergétique n'arrivaient pas dans les appels d'offres; c'est-à-dire qu'Hydro-Québec dit : « On en fait, on va en faire », et cetera, mais on ne voit pas arriver un programme qui dit : moi, je me mets en lice là-dessus pour cinq cents mégawatts (500 MW).

1800

Alors, c'est comme s'il n'y avait pas de joueurs dans l'économie d'énergie ou l'efficacité énergétique qui arriveraient avec des projets précis. Tout le monde, comme vous, vous dites : bien, il faudrait, il faudrait, il faudrait. Mais je voudrais savoir, il faudrait faire quoi pour que ça devienne matériel?

1805

Est-ce qu'il faudrait une Hydro-Québec efficacité énergétique, une division d'Hydro-Québec indépendante qui, elle, n'aurait pas le souci de dire : « Je fais de l'argent en vendant des kilowatts; moi, je fais de l'argent en vendant des négawatts. » Ou un organisme indépendant? Avez-vous réfléchi à la question de se dire, comment faire en sorte que toutes ces initiatives prennent forme, deviennent concrètes et ont, en quelque sorte, une force institutionnelle derrière elles? Avez-vous réfléchi à ça, vous? Comment vous voyez cet aspect du problème?

1810

Mme CAROLE DUPUIS :

1815

Si vous permettez, je vais répondre, puis peut-être que mon collègue aura un autre point de vue.

1820

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, allez-y.

1825

Mme CAROLE DUPUIS :

Parce qu'on n'a pas abordé ça comme tel.

LE PRÉSIDENT :

1830

Oui, bien c'est comme à la limite de vos propositions.

Mme CAROLE DUPUIS :

1835

Oui, non, non. Mais moi, j'ai une idée très précise, là, je...

LE PRÉSIDENT :

1840

Et je me dis, bien, vous parlez de panneaux solaires et tout ça, puis je n'ai pas encore vu un programme de panneaux solaires arriver devant la Régie et dire : « Je me mets en lice contre, mettons, un projet de production. » Alors je me dis, comment faire en sorte que ça accouche?

Mme CAROLE DUPUIS :

1845

Moi, je pense que c'est le gouvernement. Je pense que c'est la responsabilité du gouvernement, je ne vous dirai pas quel ministère ou quelle agence, mais je pense que c'est vraiment la responsabilité du gouvernement.

LE PRÉSIDENT :

1850

De?

Mme CAROLE DUPUIS :

1855

À la fois d'imposer des normes qui feraient que tout le monde est à égalité. Parce qu'actuellement, un constructeur qui veut offrir des produits efficaces a beaucoup de difficulté. Évidemment, il va toujours trouver des preneurs, il va trouver un certain marché, mais ça va être limité, parce que c'est très difficile, pour la clientèle, de considérer que le trente mille dollars (30 000 \$) ou le cinquante mille dollars (50 000 \$) de plus que lui coûte son bâtiment, ou au

1860 moment d'une rénovation, que ça va être amorti finalement dans ses coûts d'énergie et que c'est rentable quand même. Donc, c'est au gouvernement à créer, en anglais, ils disent « level playing field », là, créer des règles du jeu qui vont faire que tous les constructeurs vont avoir les mêmes cibles d'efficacité énergétique dans la construction du bâtiment.

1865 Et je vais vous donner un exemple de ça, qui est restreint, mais quand même; dans la *Loi sur la transition énergétique* française, il y a une petite clause qui dit que les normes de décence, ça s'adresse à un créneau particulier, j'imagine, mais que les normes de décence d'un logement, en France, incluent des normes d'efficacité énergétique. Donc, ce n'est pas quelque chose d'impossible, là; c'est quelque chose qu'il est possible d'intégrer dans une réglementation et il y a un côté incitatif.

1870 Aussi, il y a quelques années, il y a eu un programme supposément d'efficacité énergétique – ÉcoRénov, je crois? – bien, on ne regardait absolument pas, est-ce que la personne consomme déjà de l'électricité? Est-ce qu'elle est au mazout? Est-ce qu'elle est au gaz? Est-ce qu'elle est à la géothermie? C'était appliqué de façon absolument large, y compris pour des clientèles qui pouvaient déjà être très bien desservies en termes d'efficacité énergétique. Ça ciblait finalement le marché de la construction et non pas la réduction d'énergie, et je pense que c'est souvent comme ça.

1880 Je ne sais pas si mon collègue a d'autres choses?

M. JACQUES TÉTREAULT :

1885 Oui. Bien, en fait, je pense qu'on aurait une belle occasion, là. Le gouvernement vient de mettre en place sa politique énergétique, qui est très boiteuse à notre point de vue, mais elle est quand même là; là, il y a une stratégie qui devrait suivre. Alors, la stratégie énergétique du Québec devrait contenir des orientations très précises en ce qui concerne le Code du bâtiment, entre autres.

1890 Mais si on se fie à ce que la politique nous a donné comme grande orientation, on semble beaucoup plus enclins à aller vers le développement des hydrocarbures au Québec, que ça soit le pétrole ou le gaz, que l'efficacité énergétique ou les nouvelles énergies, comme l'énergie solaire. Vous savez, j'ai lu en quelque part la semaine dernière qu'en Allemagne, il n'y a plus un seul bâtiment qui va se chauffer maintenant – les nouveaux bâtiments – autrement que par des nouvelles technologies comme la géothermie.

1895 Nous, les quartiers résidentiels qu'on voit s'établir, on voit Gaz Métro arriver dans ça. Alors, que nous, on dit actuellement : d'où provient le gaz, on ne devrait pas alimenter ces maisons-là, parce que c'est un hydrocarbure fossile.

1900 Alors, c'est dans cette optique-là qu'on croit vraiment que l'avenir est dans une stratégie très, très ciblée vers d'autres choses que les hydrocarbures. On vit tous sur la même planète, puis les changements climatiques vont nous le rappeler durement dans les années qui viennent, si on ne va pas drastiquement vers un virage, là. Est-ce que ça répond à votre question?

1905 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord..

M. JACQUES TÉTREAULT :

1910 Parce que les programmes, il n'y a pas un distributeur – oui, je m'excuse – il n'y a pas un distributeur d'énergie renouvelable, c'est plusieurs petits morceaux qui, ensemble, forment un tout. Alors, c'est pour ça que vous ne voyez pas un plombier arriver puis dire au gouvernement : « Moi, je vais soumissionner pour tant de milliers de mégawatts de moins, parce que le plombier, il fait partie de l'ensemble de la géothermie; comme le frigoriste, comme l'électricien. Alors que quand
1915 on demande une fourniture électrique, bien là, c'est directement le fournisseur, on le connaît, c'est Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT :

1920 D'accord. Bien, écoutez, vos remarques vont être prises en compte, je vous en remercie et voilà.

M. JACQUES TÉTREAULT :

1925 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1930 Alors, merci de votre contribution du début à la fin des audiences parce que vous avez été dans les fidèles qui ont été là depuis le début. Alors, merci.

M. JACQUES TÉTREAULT :

1935 Merci.

M. DAVID LAURETI
M. STÉPHANE FORGET

1940

LE PRÉSIDENT :

1945

Alors, j'appellerais maintenant monsieur David Laureti de la Fédération des chambres de commerce du Québec. Bonjour, Monsieur Laureti.

M. DAVID LAURETI :

1950

Bonjour, Monsieur Francoeur, juste pour une précision. Mon confrère, monsieur Stéphane Forget, m'accompagne.

M. STÉPHANE FORGET :

1955

Il n'y a pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

Ah, d'accord. Merci. Alors, Monsieur Laureti.

1960

M. STÉPHANE FORGET :

Je vais débiter, si vous me permettez.

LE PRÉSIDENT :

1965

Bien, alors, allez-y, Monsieur Forget.

M. STÉPHANE FORGET :

1970

Alors, bonjour, Monsieur le président, Madame la commissaire. Alors, Stéphane Forget, je suis président-directeur général par intérim et aussi vice-président stratégie Affaires économiques à la Fédération des chambres de commerce du Québec, et je suis accompagné de mon collègue David Laureti, qui est directeur stratégie Affaires économiques à la Fédération.

1975

1980 Peut-être brièvement vous rappeler au départ, la Fédération porte deux chapeaux : son premier est de fédérer les cent quarante-cinq (145) chambres de commerce au Québec; et son deuxième chapeau, à titre de chambre provinciale, elle réunit plus de mille cent (1 100) membres, entreprises de tous les secteurs de notre économie, donc une représentativité qui se veut à la fois sectorielle et régionale sur le plan économique.

1985 Donc, nous sommes heureux de pouvoir apporter une contribution dans le cadre de cette consultation sur le *Projet de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification à Bécancour*. Nous croyons que le projet qui est sur la table, projet proposé par Gaz Métro Solutions et qui consiste à construire des installations d'approvisionnement en gaz naturel liquéfié sur le site du Parc industriel de Bécancour pour offrir un approvisionnement en gaz naturel et... (problème technique) ...centrale de TransCanada Énergie représente une solution à la fois novatrice, compétitive et flexible pour répondre aux préoccupations exprimées par la Régie de l'énergie à Hydro-Québec Distribution dans plusieurs décisions rendues au cours des dernières années.

1990 Examinons tout d'abord, si vous le permettez, les enjeux contextuels et économiques liés au développement du projet, contexte qui nous a permis aussi de prendre une position à l'égard du projet.

1995 En 2002, constatant qu'Hydro-Québec Distribution allait manquer d'électricité, la Régie de l'énergie a approuvé un premier appel d'offres ouvert à toutes les formes d'énergie pour des approvisionnements en électricité de long terme de mille deux cents mégawatts (1 200 MW).

2000 Cet appel d'offres donna naissance à la centrale de TransCanada Énergie à Bécancour. Cette centrale, comme vous le savez, fonctionne au gaz naturel. Toutefois, les difficultés qu'ont connues les secteurs manufacturier et industriel et qui ont entraîné plusieurs fermetures d'usines ont laissé Hydro-Québec Distribution avec des surplus d'énergie non prévus. La centrale de Bécancour n'a donc fonctionné, en réalité, qu'en 2006 et 2007.

2005 À cela s'est ajoutée une nouvelle offre énergétique qui a bouleversé le paysage nord-américain et qui a fait baisser le coût de la molécule de gaz naturel de près de quatre-vingts pour cent (80 %) depuis son plafond de 2005. Dès lors, les États-Unis ont produit d'énormes quantités d'électricité à partir de centrales alimentées au gaz naturel.

2010 Enfin, la crise financière de 2008 a plongé l'économie nord-américaine en récession, ce qui a aussi limité la demande d'électricité.

Disposant d'importantes quantités d'électricité pour répondre aux besoins en énergie du Québec, Hydro-Québec requiert néanmoins des besoins de puissance lors des périodes de pointe

2015 hivernale au cours des prochaines années avec une hausse prévue de deux mille quatre cents mégawatts (2 400 MW) sur un horizon de huit ans, soit une augmentation de six virgule trois pour cent (6,3 %) par rapport aux besoins actuels.

2020 Pour répondre à ses besoins de puissance et être en mesure de répondre aux besoins instantanés de sa clientèle par période de grand froid, la Régie a approuvé l'acquisition d'un bloc de puissance de cinq cents mégawatts (500 MW) débutant à l'hiver 2018-2019. Hydro-Québec Production a remporté les trois contrats à un prix moyen de cent six dollars (106 \$)/kilowatt-an.

2025 Hydro-Québec Distribution, pour sa part, a toutefois indiqué qu'une source supplémentaire en puissance était nécessaire pour équilibrer son plan d'approvisionnement. La Régie a donc invité Hydro-Québec Distribution à trouver des alternatives à la suspension annuelle des livraisons d'électricité de la centrale Bécancour, dont l'utilisation de cette dernière lors des périodes de pointe hivernale.

2030 Gaz Métro Solutions Énergie souhaite bâtir un site de stockage et de regazéification de gaz naturel liquéfié à proximité de l'actuelle centrale, ce qui permettra la production d'électricité pendant les périodes de pointe hivernale, ce qui correspond à une centaine d'heures, comme vous le disiez.

2035 Le projet constitue un investissement de soixante-quinze millions de dollars (75 M\$). Le coût prévu de l'électricité produite par cette installation est de cinquante-cinq dollars (55 \$)/kilowatt-an, un prix très compétitif et nettement à l'avantage des consommateurs québécois d'électricité dont nous sommes tous.

2040 À nos yeux et en lien avec le contexte énoncé, ce projet favorisera la sécurité énergétique en stabilisant le réseau électrique en hiver à un coût avantageux, tout en valorisant un actif déjà existant. Cette solution permet, enfin, de décongestionner les réseaux de gaz naturel et de conserver une flexibilité qui pourrait être nécessaire dans le futur, dans un contexte évidemment de développement économique.

2045 La FCCQ croit qu'il est primordial de se doter d'un portefeuille énergétique pluriel dont le gaz naturel liquéfié fait partie, ainsi que d'infrastructures adéquates pour renforcer la sécurité énergétique du Québec.

2050 **M. DAVID LAURETI :**

On le sait, la région de Bécancour a été durement touchée au cours des dernières années au plan économique avec les fermetures successives de l'usine Norsk Hydro et, plus récemment, de la centrale Gentilly-2.

2055 Selon le promoteur du projet, entre trente pour cent (30 %) et cinquante pour cent (50 %) du coût du projet sera dépensé au Québec et dans la région de Bécancour. Pour la FCCQ, le promoteur doit continuer de démontrer son intérêt à faire affaire avec des fournisseurs locaux. Nous sommes toutefois conscients que certaines activités nécessitent des employés plus spécialisés.

2060 Au plus fort de la phase de construction, plus d'une centaine de travailleurs seront à pied d'œuvre. La FCCQ tient à souligner l'initiative de Gaz Métro Solutions Énergie qui a donné accès à son site Internet afin que les entrepreneurs locaux et régionaux puissent s'inscrire et être mis au courant des opportunités liées au projet.

2065 Durant la phase d'exploitation, une dizaine d'emplois seront créés sur le site de stockage, ainsi que quatre à six autres emplois à la centrale de TransCanada Énergie.

2070 Un aspect intéressant que nous constatons dans ce projet est la possibilité de le répliquer, de répliquer le modèle de stockage de gaz naturel liquéfié pour d'autres industries. Par exemple, la relance du Plan Nord nous permet d'imaginer des projets similaires. Ces projets permettraient entre autres d'améliorer la compétitivité des entreprises situées dans des régions qui ne sont actuellement pas desservies par le réseau de gaz naturel, le réseau de distribution de gaz naturel, ce qui favoriserait à notre avis le développement industriel et économique des régions nordiques.

2075 Quelques mots sur l'accessibilité sociale et l'accueil du milieu au projet. À cet égard, la FCCQ a fait de l'accessibilité sociale un enjeu très important. Elle s'est impliquée activement dans le cadre du chantier sur l'accessibilité sociale mis sur pied par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

2080 Elle s'est réjouie que la publication d'un livre vert sur l'acceptabilité sociale ait fait écho à plusieurs des recommandations de la FCCQ, notamment celle de la création d'une agence d'analyse économique qui aurait pour mandat, entre autres, de travailler avec le BAPE et d'apporter une information économique neutre et objective dans le débat public à l'égard des grands projets de développement.

2085 Nous sommes conscients que nul projet ne peut se faire sans qu'il y ait des inconvénients, lesquels sont essentiellement locaux. Il nous apparaît fondamental que les promoteurs s'engagent à un dialogue et des échanges ouverts avec les différents intervenants d'un milieu d'accueil.

2090 Dans le cadre du présent projet, Gaz Métro Solutions Énergie a rencontré vingt-deux (22) parties prenantes intéressées. Deux séances d'information et de consultation publiques ont permis à la population de s'enquérir du projet. Selon la FCCQ, cette préoccupation de bien renseigner et

écouter le milieu d'accueil est une bonne pratique, et dans le cas qui nous occupe, le promoteur n'a pas escamoté cette étape importante.

2095 L'étude d'impact a démontré que le réseau routier sera davantage sollicité durant la phase de construction du site de stockage. Pour ce qui est des autres impacts sur la population, comme le niveau de bruit, l'environnement visuel et le milieu de vie, ils seront très peu affectés, considérant que le projet est situé dans un parc industriel.

2100 Le choix du site en zone industrielle permet de minimiser les impacts et les risques pour la population, ce qui devrait à nos yeux favoriser son acceptation. D'après les documents mis à notre disposition, les risques technologiques sont faibles, le réservoir de gaz naturel liquéfié étant conçu avec une technologie n'ayant à ce jour jamais subi de défaillance, une structure de type intégrité sociale en béton armé ne permettant aucune fuite externe grâce à ses doubles parois.

2105 Le promoteur s'est engagé à approfondir les relations de collaboration qu'il a établies dans la communauté de Bécancour, notamment en soutenant des projets et des initiatives qui contribueraient à améliorer la qualité de vie de la communauté dans plusieurs secteurs.

2110 Au niveau environnemental, le projet aura très peu d'impacts. Comme le démontre l'étude d'impact, les concentrations d'émissions relatives à la qualité de l'air seront en deçà des normes en vigueur et les émissions totales de GES seront d'environ mille tonnes (1 000 t) équivalentes de CO₂, soit quinze (15) fois sous le seuil de la déclaration obligatoire au Québec.

2115 Gaz Métro Solutions Énergie s'est engagée à effectuer une surveillance environnementale étroite des travaux et la FCCQ constate que les nombreux éléments de suivi prévus, ainsi que le programme de gestion environnementale qui sera élaboré et soumis pour approbation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques sont rassurants.

2120 **M. STÉPHANE FORGET :**

2125 Pour conclure, Monsieur le président, dans le mémoire que nous avons déposé au BAPE, la Fédération a rappelé que ce projet constituait une option énergétique à un coût très concurrentiel. Ce projet d'investissement de soixante-quinze millions de dollars (75 M\$) est bienvenu, notamment pour l'économie locale de la région de Bécancour qui a été durement touchée au plan économique au cours des dernières années, comme nous l'ont rappelé un peu plus tôt les élus locaux.

2130 La Fédération a décrit les mesures que le promoteur a mises en place afin de favoriser l'acceptabilité sociale et l'accueil favorable de son projet. Nous avons aussi décrit le faible impact environnemental du projet, dont la valorisation n'aura que peu d'effets, puisque situé dans un parc industriel.

2135 Nous considérons que ce projet représente une solution flexible et économique aux préoccupations exprimées par la Régie de l'énergie à Hydro-Québec Distribution, tout en permettant d'améliorer la sécurité énergétique du réseau de distribution électrique du Québec en périodes de pointe.

2140 Qui plus est, la mise en œuvre de ce projet représente une opportunité unique de démontrer qu'il est possible de répliquer le modèle de stockage de gaz naturel liquéfié pour d'autres industries dans d'autres régions. Ce projet trace possiblement la voie à ce que d'autres, dans le temps, voient le jour et permettront d'améliorer la compétitivité des entreprises situées dans des régions qui ne sont pas desservies par le réseau actuel de distribution, ce qui favoriserait le développement industriel et économique, notamment des régions nordiques et d'autres.

2145 Pour ces raisons, nous demandons au BAPE de recommander son approbation au gouvernement du Québec. Merci beaucoup.

2150 **LE PRÉSIDENT :**

Nous vous remercions.

M. STÉPHANE FORGET :

2155 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2160 Vous permettez quelques questions?

M. STÉPHANE FORGET :

2165 Absolument, avec plaisir.

LE PRÉSIDENT :

2170 Avec la décision de la Régie de l'énergie, il se pourrait qu'Hydro-Québec Distribution soit
obligée d'aller en appel d'offres. En tout cas, c'est la voie que la Régie a tracée. Hydro-Québec
nous dit : « Ça pourrait doubler, cependant, le prix de l'électricité ou des kilowatts en question. »
2175 Vous êtes dans le marché, vous privilégiez la libre entreprise. Qu'est-ce que vous préférez, un prix
qui doublerait et que vous seriez appelés vous aussi à payer, ainsi que les entreprises, ou de faire
appel à la loi du marché de façon stricte?

M. STÉPHANE FORGET :

2180 Bien, je vous dirais deux choses à cet égard-là. Tout d'abord, vous avez raison, nous, de
façon générale, nous favorisons la libre entreprise. C'est quelque chose que l'on défend à la
Fédération. Évidemment, il faut que ce soit aussi praticable. Ça, c'est l'élément, dans le cas qui
nous occupe, il va falloir que les spécialistes déterminent comment on peut le faire, compte tenu
des contrats actuels, compte tenu de la situation actuelle qui est assez paradoxale, j'en conviens
2185 avec vous.

Cela étant dit, on a aussi, puis c'est un réel dilemme pour l'ensemble des Québécois et c'est
une réalité chez Hydro-Québec, une responsabilité, dans la mesure du possible, de favoriser le
développement économique québécois. Donc, la libre concurrence en est une, de favoriser le
2190 développement économique ici au Québec en est une autre; donc là, on se retrouve dans une
situation où on pense que le projet actuel est davantage à l'avantage de la société québécoise.

LE PRÉSIDENT :

2195 D'accord. Vous dites, à la page 8 de votre mémoire, vous parlez des retombées fiscales des
gouvernements du Québec et d'Ottawa qui sont aussi des données intéressantes à prendre en
compte dans ce genre de jugement.

2200 Est-ce que vous êtes – bien, vous le savez qu'effectivement certains types de projets
tombent sous le coup de ce qu'on appelle l'amortissement accéléré. Et je pense que la plupart des
projets qui ont une incidence positive sur l'environnement en vertu, si je ne m'abuse, de l'article 33
ou 34 de la loi, bénéficient d'un amortissement de trois ans.

2205 Je ne sais pas, dans le cas qui nous occupe si c'est le cas. Mais ce que ça veut dire c'est
qu'une entreprise qui a des profits de plus de cinquante mille (50 000), selon la loi, bien,
évidemment, peut déduire ça de son rapport d'impôt. En pratique, ça peut vouloir dire que près de
la moitié du projet peut tomber sous le financement public, sous forme de déductions fiscales.

2210 Est-ce que vous considérez qu'une commission comme la nôtre, si c'était le cas, parce que je ne sais pas, je n'ai pas vérifié cet aspect-là, est-ce qu'on devrait tenir compte de ça, quand on analyse les retombées? Parce que ça réduirait sensiblement les avantages fiscaux pour le gouvernement.

M. STÉPHANE FORGET :

2215 À cet égard-là, je vous disais que c'est l'une des raisons pour laquelle on l'a mentionnée dans notre mémoire et dans notre allocution, l'importance de mettre en place une agence d'analyse économique qui aurait pour mandat de regarder les projets, de faire une analyse des retombées économiques pour la société dans son ensemble, pour évaluer les impacts, les impacts directs, indirects, induits des investissements qu'on crée au Québec. Et aussi, l'autre élément important :
2220 quel est l'impact économique pour la société québécoise de ne pas réaliser des projets de développement économique.

2225 Donc, on pense qu'il faut analyser ces données-là, mais il faut les regarder, non pas seulement l'impact fiscal direct, mais les retombées économiques induites, secondaires, liées au projet, et aussi l'impact de ne pas les réaliser pour une communauté et pour la société en général.

LE PRÉSIDENT :

2230 Est-ce que c'est parce que vous ne faites pas confiance aux promoteurs quand on leur demande, quand le ministère de l'Environnement leur demande d'analyser les impacts économiques de leur projet, vous ne croyez pas qu'ils sont assez compétents pour le faire?

M. STÉPHANE FORGET :

2235 Non, ce n'est pas une question de croire ou ne pas croire. C'est que nous sommes arrivés au constat, à travers le temps, que lorsque les promoteurs eux-mêmes déposent leur étude économique, on a tendance, dans l'opinion publique par moment, et même dans certaines instances, de considérer que parce qu'elle provient du promoteur, elle n'a pas la même crédibilité que par une autorité indépendante.

2240 On n'est pas d'accord avec cette prétention-là, mais elle est perceptuelle et elle est très présente. Donc, l'idée d'une agence d'analyse économique permettrait de rendre sur la place publique et d'ajouter au débat et peut-être de l'équilibrer aussi davantage par rapport aux deux autres piliers du développement durable, qu'on puisse prendre une décision, somme toute, éclairée
2245 avec l'ensemble des informations disponibles.

LE PRÉSIDENT :

2250 D'ailleurs, à ce sujet-là, je voudrais peut-être vous amener à une petite correction. Quand vous dites que :

2255 « *Le promoteur s'engage à tenir compte des seize (16) principes de la Loi sur le développement durable, ce qui est tout en son honneur, étant donné que le Projet de loi sur la modernisation de la qualité de l'environnement n'est pas encore adopté au regard de la future obligation, de tenir compte de ces principes.* »

2260 Mais dans l'évaluation environnementale, présentement en vertu de la *Loi de l'environnement*, c'est une obligation de respecter les seize (16) principes; ce n'est pas une chose à venir. Le BAPE est lié par ça. Ce sont nos critères opérationnels, on les détaille dans nos analyses et le ministère, quand il le demande, demande formellement de tenir compte. C'est déjà dans... la Loi s'applique à tous les organismes publics qui ont l'obligation, dans leurs politiques et leurs programmes, d'en tenir compte. Donc, ils sont obligés de le demander et d'en tenir compte.

2265 Je voulais juste vous apporter une précision.

M. STÉPHANE FORGET :

Parfait. Bien, c'est parfait. On ne demande pas mieux que de s'améliorer, effectivement.

2270 **LE PRÉSIDENT :**

Non, bien voilà. Non, mais ça veut simplement vous dire que c'est, en principe, déjà en place. Voilà.

2275 **M. STÉPHANE FORGET :**

Très bien.

2280 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va vous faire plaisir puisque vous le souhaitez.

M. STÉPHANE FORGET :

Mais ça me confirme aussi que vous avez lu avec intérêt notre mémoire, donc ça, ça me fait plaisir de l'entendre.

2290

LE PRÉSIDENT :

Ah, non, non, mais c'est sûr. Tout annoté, vous pouvez en être sûr.

2295

M. STÉPHANE FORGET :

Très bien.

LE PRÉSIDENT :

2300

Je voulais peut-être juste vous demander une dernière question... ah, oui. Quand vous parlez que cette solution-là permettrait de répliquer le modèle de stockage de GNL. Mais là, vous évoquez le Plan Nord dans votre discours, ce que vous n'aviez pas mis dans votre mémoire. Vous voyez qu'on l'a lu, hein?

2305

Et la question que je me pose n'est quand même pas abstraite. C'est que, bon, le GNL, c'est plus cher que le réseau, on s'entend là-dessus? Ce qui fait que pour beaucoup d'entreprises, on l'a vu dans le dossier de Stolt, c'est un coût assez substantiel en plus. Donc, ce n'est pas tout le monde qui voudrait se prévaloir de ça.

2310

Mais seriez-vous d'accord que si, pour des raisons économiques, des entreprises décidaient de dire : je passe, disons, d'une opération basée sur l'électricité à une opération sur le gaz, que ça devrait être permis au nom du libre marché ou s'il faudrait mettre des règles et dire : non, on ne remplace pas de l'électricité par un combustible fossile? Comment vous voyez ça?

2315

M. STÉPHANE FORGET :

Je vais laisser mon collègue vous répondre, mais je vous dirais tout d'abord qu'on a toujours dit et répété depuis très longtemps, à la Fédération : il faut la meilleure énergie au meilleur endroit.

2320

LE PRÉSIDENT :

Mais la meilleure énergie, ce n'est pas nécessairement la plus économique ou la...

2325 **M. STÉPHANE FORGET :**

Absolument.

2330 **M. DAVID LAURETI :**

2335 Et compte tenu de certains besoins, notamment de puissance – je ne suis pas un spécialiste –, mais pour des projets miniers, par exemple, au nord, on sait que ce type d'industrie nécessite de la puissance énergétique. Actuellement, certaines entreprises fonctionnent à partir de mazout, donc je n'ai pas besoin de vous expliquer effectivement les conséquences que ça peut avoir au niveau environnemental, et que l'utilisation éventuelle de gaz naturel liquéfié pourrait donc améliorer ce bilan énergétique avec une proportion économique intéressante, avec une propension économique intéressante.

2340 Le développement donc d'un réseau de distribution de GNL nous apparaît comme une solution que certaines entreprises pourraient considérer, tant à la fois au niveau économique qu'au niveau de l'amélioration de leur bilan environnemental.

LE PRÉSIDENT :

2345 Mais dans le cadre présent, ce n'est pas le projet de GMSE qui peut faire ça, parce que je veux dire...

M. STÉPHANE FORGET :

2350 Non, non. Non, non, on s'entend.

LE PRÉSIDENT :

2355 ... c'est vingt mille mètres cubes (20 000 m³), puis ils en ont besoin pour la centrale. Il n'y a pas un mètre de cube de plus qui est disponible.

M. STÉPHANE FORGET :

2360 Non, non, tout à fait. On s'entend, là.

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est plutôt des projets comme Stolt ou quelque chose comme ça.

M. STÉPHANE FORGET :

2365

Voilà. D'autres projets à venir éventuellement.

LE PRÉSIDENT :

2370

Mais le fait de, si Hydro-Québec favorisait Stolt dans ce projet-là et que ça aidait au démarrage de Stolt – Stolt étant beaucoup plus importante, on parle d'un réservoir de cinquante mille (50 000) avec une capacité de remplissage régulière – est-ce que vous n'avez pas l'impression que vous obtiendriez cet effet structurant plus facilement?

2375

M. STÉPHANE FORGET :

Mais dans le cas du projet actuel, je pense...

LE PRÉSIDENT :

2380

Là, vous voulez les deux, là, vous.

M. STÉPHANE FORGET :

2385

Bien, idéalement. Parce qu'il faut aller plus loin. Il faut imaginer le potentiel de développement, de croissance des entreprises existantes et, dans l'avenir, notre capacité d'intéresser des investissements directs étrangers à venir s'installer au Québec. Donc, il faut qu'on soit capables de déployer des moyens qui nous permettront, dans un contexte de développement durable, d'intéresser des entreprises à générer de la croissance économique au Québec, et ça, on pense que c'est fondamental.

2390

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Messieurs, il nous reste à vous remercier.

2395

M. DAVID LAURETI :

Merci beaucoup, Monsieur, Madame.

2400

LE PRÉSIDENT :

Je vous en prie.

M. MATHIEU GAGNON

2405 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'appellerais monsieur Mathieu Gagnon du Groupe MACO. Bonjour, Monsieur.

2410 **M. MATHIEU GAGNON :**

Bon après-midi, Monsieur Francoeur, Monsieur le président. Bon après-midi, Madame la commissaire. C'est avec beaucoup de fierté, c'est très intimidant et même impressionnant de venir lire un mémoire devant vous...

2415 **LE PRÉSIDENT :**

Ne soyez pas impressionné, voyez, on a déjà enlevé notre veston, on est très relaxes, profitez-en.

2420 **M. MATHIEU GAGNON :**

2425 ... je ne m'attendais pas à ça. Dans un premier temps, merci de nous donner la chance de nous prononcer ou, du moins, d'émettre notre opinion à l'égard du projet que propose Gaz Métro Solutions Énergie. J'en profite pour féliciter les gens qui ont le courage et l'audace de venir partager aussi leur opinion pour faire avancer la réflexion et le débat, et j'espère que l'angle sous lequel on abordera les éléments de notre mémoire sera complémentaire à ce qui a déjà été présenté antérieurement.

2430 Je me présente, mon nom est Mathieu Gagnon, président-directeur général de la compagnie MACO, qui est un entrepreneur en mécanique industrielle de la région de Trois-Rivières.

2435 Tout comme mes prédécesseurs, je porte deux chapeaux : je suis moi-même résident de Bécancour depuis presque vingt (20) ans et même acériculteur, Monsieur Francoeur, à mes heures. Et aussi, bien, je gagne ma vie dans la région, parce qu'on existe en premier chez nous, pour offrir des services et principalement ici, au Parc industriel de Bécancour.

Si vous me permettez, bien, je vais lire essentiellement les propos qui vous ont été envoyés antérieurement dans notre mémoire.

2440 Donc, en introduction.

2445 Notre intention n'est pas de donner notre opinion sur les aspects techniques liés aux enjeux environnementaux, avis que nous laissons évidemment aux experts en la matière. Nous aimerons plutôt mettre en lumière les retombées au plan économique pour la région et pour nous, en tant que groupe y œuvrant, en vous présentant les types de services que nous y offrons, soit aux différentes usines ou entreprises de la région et du parc industriel, et aussi de l'encadrement qui entoure ces services-là, parce que c'est une réalité qui est peu connue, qui est spécialisée ou particulière, puis c'est un peu ces éléments-là aussi qu'on veut amener dans la réflexion.

2450 Donc, on touchera principalement quatre points : la présentation de notre groupe; l'intérêt porté à la construction et à l'exploitation d'une installation de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification à Bécancour; une réalité qui est bien à nous, les standards et les normes de sécurité au travail en vigueur dans les usines du secteur industriel lourd, telles que les installations envisagées dans le dossier qui nous concerne; et les normes de qualité et de conformité dans l'industrie en général.

2460 Le Groupe MACO est un entrepreneur œuvrant en mécanique, tuyauterie et chaudronnerie industrielle, tel que je l'ai mentionné tout à l'heure, et œuvre dans le secteur, tant pour ses activités qui touchent les installations et l'entretien et la réparation d'équipements de production et d'usine.

Nos interventions se concentrent principalement dans les industries suivantes : les industries chimique, gazière, métallurgique, pétrochimique, minière, nucléaire et pâtes et papiers.

2465 Nous desservons presque exclusivement le marché québécois, mais certaines perspectives d'avenir pourraient nous offrir des opportunités hors Québec.

2470 Notre entreprise a vu le jour en 2007 à la suite de la vente de l'entreprise familiale Ganotec fondée par mon illustre paternel, qui a malheureusement été vendue à une entreprise américaine. Notre siège social est situé à Trois-Rivières et notre atelier de fabrication est situé tout près, ici, à Bécancour.

2475 Groupe MACO emploie, sur une base annuelle, plus de cent quatre-vingt-dix (190) travailleurs et travailleuses atteignant en périodes de pointe plus de deux cent soixante-quinze (275) travailleurs. Nous sommes donc très fiers d'occuper, depuis 2008 déjà, le premier rang des entrepreneurs du secteur industriel en ce qui a trait au plus grand nombre d'heures travaillées dans la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

2480 L'intérêt que nous portons à la construction et l'exploitation des installations envisagées. Issu d'une famille œuvrant dans le secteur industriel depuis 78, le Groupe MACO, dont je suis le président, poursuit sur cette même lancée en offrant des services d'entretien et de construction

industriels, tel que mentionné tout à l'heure, principalement dans la région. C'est un point qui est important pour nous, sur lequel on veut mettre l'emphase.

2485 Les travailleurs spécialisés du Groupe MACO ont donc participé à de nombreux projets et tout ça, là, est très, comment dire, concret pour nous. On a accumulé au-delà d'un million huit cent mille (1,8 M) heures travaillées au cours des neuf dernières années.

2490 Pour en citer quelques-uns et les principaux, là, ici dans la région, notre groupe a participé activement au démantèlement de l'usine de magnésium de Norsk Hydro en 2008-2009, à la construction d'une très grande partie de l'usine de TRT-ETGO qui est aujourd'hui Viterra, huiles de canola et soya, en 2009-2010.

2495 L'ensemble des travaux mécaniques – tantôt on parlait de panneaux solaires, l'usine ici, Silicium Bécancour où il y a eu un gros projet d'expansion pour de la haute pureté en vue du marché des panneaux solaires en 2009.

2500 Les services d'entretien à la centrale nucléaire depuis 2008 à ce jour; les travaux d'expansion, parce qu'il y a eu une phase 2 à TRT-ETGO en 2012-2013, et un projet fort intéressant qui est une unité de production d'énergie et d'électricité qui s'est réalisée à l'usine Cepsa en 2014.

2505 En plus de tout ça, qui sont principalement des projets de construction ou des projets d'envergure, notre équipe évidemment participe annuellement à de nombreux travaux d'entretien et d'arrêts d'usines dans la région et également, à divers projets reliés au développement du réseau gazier au Québec.

Vous comprendrez que les opportunités sont bel et bien réelles de collaborer avec Gaz Métro Solutions Énergie, et ce, autant lors des travaux de construction que lors des travaux d'entretien se déroulant durant les années d'exploitation de cette installation.

2510 Il en va donc de la santé de notre économie régionale et de notre industrie que le projet de construction d'une installation de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification reçoive l'aval du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques suite à la recommandation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

2515 Comme je le mentionnais tout à l'heure en introduction, je tiens à préciser que l'intérêt porté à ce projet de construction ne vient pas à l'encontre des valeurs et des choix de vie de ma famille et de moi-même, parce que nous y avons même installé notre résidence où grandissent nos quatre enfants depuis plus de vingt (20) ans.

2520 Pour ces raisons très évidentes et comme citoyens de Bécancour, nous attachons également excessivement d'importance à la sécurité, à l'environnement de notre vie et de notre zone industrielle.

2525 Les retombées économiques pour nous et pour la région. Les retombées économiques de la région pour notre groupe contribuent directement à maintenir annuellement les emplois de plus de cent vingt-cinq (125) employés permanents en plus des travailleurs de la région qui participent directement à la réalisation de ces travaux qui sont, eux, des employés qui sont sur une base plutôt temporaire, ainsi que de nombreux sous-traitants et évidemment fournisseurs, qui gravitent et qui collaborent avec nous lors de nos activités.

2530 La perspective de la réalisation du projet proposé par Gaz Métro Solutions Énergie pourrait assurément permettre de consolider ou de garantir une croissance avec l'ajout de postes permanents en plus de l'emploi d'une cinquantaine de travailleurs additionnels ou techniciens ingénieurs pour une période de près de deux ans, qui est la durée de construction – un an et demi, 2535 deux ans – d'un tel projet.

C'est sans compter l'impact que cela aura sur les sous-traitants et les fournisseurs, évidemment. Les dimensions économiques de ce projet sont donc sans aucun doute primordiales à notre développement, ainsi qu'au développement régional dans un sens plus élargi.

2540 Depuis plus de six ans, il n'y a pas eu d'introduction ou de construction. Là, il s'est écoulé près de six ans avant qu'une nouvelle usine – la dernière remonte à six ans – vienne s'installer dans nos facilités ici à Bécancour. Puis dans cette même période, comme ça a été mentionné par plusieurs intervenants, bien malheureusement, la centrale nucléaire a cessé ses activités et on a 2545 déménagé en Chine l'usine de Norsk Hydro qui fut elle-même démantelée et démolie.

2550 Comme entreprise de service, on commence avant tout par exister et pour exister chez soi. C'est là que tout débute. Notre identité et notre code génétique se développent et prennent forme chez nous dans notre milieu et notre économie, et nous sommes extrêmement fiers et privilégiés d'exister grâce et pour notre communauté. Nous ne pourrions d'aucune façon exister sous notre forme actuelle si nous n'avions pas la confiance de notre milieu et accès aux opportunités qui s'y trouvent.

2555 C'est avec beaucoup de fierté que nous mettons donc à profit notre expertise et nos services afin de collaborer au succès des entreprises de chez nous. Le « chez nous » est avec un grand R pour une définition régionale.

2560 C'est cette même fierté enthousiaste qui pourrait habiter notre équipe et les gens de la région afin de garantir le succès et la réussite de cette installation, et ce, à toutes les étapes de son cycle de vie. Voilà donc un élément additionnel pour dynamiser une région qui en a bien besoin et en assurer son développement et la pérennité de son milieu.

2565 Un élément qui n'est pas souvent mentionné et qui est spécifique à notre réalité, on a ici une main-d'œuvre qui fait l'envie d'à peu près tout le monde au Québec – je parle de la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Et l'expertise et les compétences développées dans la région depuis des années dans le secteur industriel par des milliers de travailleurs, ingénieurs, techniciens, travailleurs spécialisés font en sorte que notre région a comme réputation d'avoir la meilleure expertise au sein de l'industrie de la construction.

2570 Plusieurs entreprises, dont la nôtre, bénéficient de la compétence et de l'excellence de ces nombreux travailleurs spécialisés. Les travailleurs locaux transportent fièrement cette réputation depuis de très nombreuses années et les nouvelles générations ont su bénéficier du transfert de cette expertise si précieuse à notre économie et notre développement.

2575 Nous sommes et demeurons la référence de l'industrie et cela contribue à des retombées qui dépassent largement le cadre de notre région. Les domaines d'expertises où notre excellence n'est plus à faire sont, entre autres, les domaines pointus tels que la soudure haute-pression d'une large gamme de métaux et d'alliages, la chaudronnerie, les montages de structure d'acier et la tuyauterie industrielle de haute précision, ainsi que le montage et l'alignement de composantes mécaniques complexes.

2580 Il s'agit donc pour notre entreprise et pour d'autres entreprises de la région d'un avantage compétitif indéniable et inestimable que l'on se doit de continuer à développer et à maintenir.

2585 Les standards, un autre élément qui est spécifique à notre réalité, les standards et les normes de sécurité au travail en vigueur dans les usines du secteur industriel lourd, tel que ceux envisagés dans le dossier qui nous concerne.

2590 Nos travailleurs, appelés à intervenir de façon régulière dans les usines de chimie, gazière, pétrochimie et nucléaire, doivent se conformer aux normes de sécurité les plus exigeantes. Ils doivent, entre autres, réussir des formations en sécurité, en environnement et en hygiène industrielle des plus strictes avant d'accéder aux différents chantiers ou sites sur lesquels ils sont affectés.

2595 Ayant moi-même suivi ces formations en compagnie de nos travailleurs, je peux affirmer sans aucune hésitation que ces dernières cernent tous les risques reliés aux interventions que

nous devons réaliser. La grande majorité des formations exige la réussite d'un examen écrit et tous les travailleurs sans exception doivent se soumettre à ces exigences très strictes.

2600 Lors de la période de réalisation de nos différents travaux, chaque nouvelle assignation de travail est systématiquement précédée d'une séance d'information et d'analyse de risques. Les diverses tâches à accomplir sont donc revues, afin de garantir que chacun des travailleurs impliqués comprend chacune des particularités du travail à accomplir, en plus des risques et dangers s'y rattachant.

2605 Donc, il est alors primordial que tous les travailleurs, sans exception, soient totalement confortables avec les procédures préétablies avant d'entamer les travaux.

2610 Les normes de sécurité qui régissent et qui encadrent la conformité des travaux que nous exécutons. Tous les travaux réalisés par nos travailleurs sont évidemment soumis à des programmes d'assurance de la qualité définis par la Régie du bâtiment, selon les normes et codes en vigueur dans l'industrie et, dans la plupart des cas, les plus strictes qui peuvent exister.

2615 Les normes de qualité dans la construction et l'opération d'une telle installation sont parmi les plus exigeantes et les strictes qu'on a pu rencontrer dans l'industrie. Il va sans dire que nos travailleurs soumis à ces normes rehaussent à nouveau leur niveau de compétence et d'excellence.

2620 Donc, en conclusion, la venue d'une installation de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification à Bécancour permettra assurément de dynamiser une région qui en a grandement besoin et permettra aux diverses entreprises de services de la région de bénéficier de cette opportunité d'affaires afin de maintenir leur développement et leur croissance.

2625 Si les experts en environnement jugent qu'une installation de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification est sécuritaire quant à ses impacts sur la population et sur l'environnement, nous souhaitons et nous soutenons qu'elle reçoive l'aval du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques suite aux recommandations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

2630 Ce projet contribuera au maintien du développement économique de notre région, ainsi qu'au développement de l'expertise de notre industrie.

Merci de votre écoute. Est-ce que vous avez des questions?

2635

LE PRÉSIDENT :

2640 Eh bien, merci. Votre propos est très clair. Je voudrais juste vous apporter une précision : le projet ne doit pas recevoir l'aval du ministre de l'Environnement. Le ministre de l'Environnement va adresser une recommandation au Conseil des ministres. C'est le Conseil des ministres qui donne son aval ou qui refuse un projet.

M. MATHIEU GAGNON :

2645 O.K.

LE PRÉSIDENT :

2650 C'est en environnement, le ministre de l'Environnement, sur la foi du rapport du BAPE et de l'analyse de son ministère fait une recommandation au Conseil des ministres. C'est pour quoi, si vous voulez, cette procédure d'évaluation environnementale est l'aboutissement de toutes les autres procédures; elle les englobe parce que là, ça va à l'autorité supérieure, qui est le Conseil des ministres.

2655 Alors, c'est une précision que je voulais juste vous donner.

M. MATHIEU GAGNON :

2660 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2665 Je vous demanderai juste une très brève question. Est-ce que le démantèlement de la centrale nucléaire génère des emplois?

M. MATHIEU GAGNON :

2670 Bien, actuellement, ils ne sont pas au stade de démanteler la centrale nucléaire, ils sont au stade de dormance où l'usine est en veille, là, puis c'est pour plus... je pense qu'il y a un délai de vingt-cinq (25) ans avant de commencer un démantèlement avec les méthodes qui sont actuellement connues et les pratiques de l'industrie nucléaire. Peut-être que ça changera, mais pour l'instant, c'est des travaux de maintien.

2675 On est toujours à travailler à l'occasion à la centrale, mais ce ne sont que des travaux de
maintien des systèmes en place, de la piscine où sont entreposées, entre autres...

LE PRÉSIDENT :

2680 Les barres?

M. MATHIEU GAGNON :

Oui, les grappes d'énergie, oui.

2685 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Mais merci de la précision.

M. MATHIEU GAGNON :

2690 Merci à vous, Monsieur Francoeur.

LE PRÉSIDENT :

2695 Écoutez, votre propos est très clair, alors on va passer au prochain intervenant et on vous
remercie de votre participation.

M. MATHIEU GAGNON :

2700 Merci à vous, Monsieur Francoeur.

LE PRÉSIDENT :

2705 Alors, j'inviterais monsieur André Bélisle et monsieur Dominique Neuman de l'Association
québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique. Ah oui, excusez-moi, il y a monsieur Marc
Brullemans avant. Je me trompe. Merci, Cynthia.

2710 Il faut exercer votre patience, Monsieur Neuman et Monsieur Bélisle.

M. MARC BRULLEMANS

2715 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Monsieur.

2720 **M. MARC BRULLEMANS :**

Bonjour, Monsieur Francoeur, Madame Philippe. J'ai intitulé mon mémoire « Un projet compliqué pour rien ». Je vais parcourir, je ne vais pas faire une lecture du mémoire. Simplement, comme par exemple à la page 2, lire un paragraphe qui reflète ma position, au cas où j'aurais un malaise par après, donc :

2725 *« Compte tenu du fait que le réchauffement climatique diminuera le pic hivernal d'électricité – ce qu'on va voir un peu après – du fait que le gaz naturel utilisé sera principalement du gaz issu de la fracturation, dont l'empreinte carbone contribuera à augmenter les émissions de méthane et de CO₂ du projet et qu'il faut impérativement réduire ses émissions, j'estime que le gouvernement devrait mettre fin à ce projet qui ne vise en fait qu'à rentabiliser, semble-t-il, la seconde unité de liquéfaction de l'usine LSR de Gaz Métro. »*

2730 *S'il y avait – là, je corrige, ce n'est pas malgré, mais s'il y avait véritablement « [...] augmentation de la demande en électricité en période de pointe, Hydro-Québec et le gouvernement du Québec devraient privilégier une alternative n'impliquant pas un accroissement du flux d'hydrocarbures fossiles comme il en est de ce projet. »*

2740 Par après, je traite du point, parce que dans les rencontres préliminaires, il était question d'hivers rigoureux et que le climat intervenait dans cette demande d'Hydro-Québec. Ça a été dit par le promoteur et par Gaz Métro. Et quand on a posé la question à Hydro-Québec, je crois que c'était monsieur Tétreault, on lui a répondu qu'il y avait un réchauffement climatique et non pas un refroidissement, de point trois degrés (0,3°) par décennie. Point trois degrés Celsius (0,3°C), évidemment.

2745 J'ai vérifié l'article original, qui était de Chaumont, en 2007, et on peut voir sur un graphique que pour le mois de janvier, qui est le mois probablement le plus problématique en ce qui concerne la pointe hivernale, que le réchauffement serait de l'ordre de point quarante-cinq (0,45°), mais pouvant aller jusqu'à point neuf degrés (0,9°) par décennie.

2750 J'ai consulté ensuite d'autres documents d'Ouranos qui montrent que l'augmentation pourrait aller jusqu'à point huit (0,8°) ou jusqu'à un degré (1°), c'est ce qu'on voit à la page 5 du document,

par décennie. Donc, c'est quand même supérieur à ce qui avait été annoncé par Gaz Métro. Par Hydro-Québec, excusez-moi.

2755 Donc je présente les courbes, par après, qui sont tirées d'un rapport de 2015 du groupe Ouranos et on peut voir que l'augmentation n'est pas nécessairement linéaire – ça dépend jusqu'à quelle, sur combien de décennies on regarde les choses –, mais je me suis attardé plutôt à la période 2020-2050 et on peut voir que les augmentations seraient de l'ordre de point sept à point huit degrés Celsius (0,7-0,8°C).

2760 Et d'ailleurs, j'ai retrouvé au travers de ce rapport-là une autre étude de Sillmann, d'Ouranos encore, et qui lui dit que les – parce qu'il était question, non pas seulement de considérations sur une saison au complet, mais sur des températures minimales au quotidien. Et ce qu'ils disent, c'est que les journées les plus froides de l'année devraient subir un réchauffement encore plus fort que les extrêmes chauds avec des augmentations médianes sur le Québec de l'ordre de cinq à sept degrés (5-7°) pour le scénario 4.5, RCP 4.5, et supérieur à dix degrés (10°) pour le RCP 8.5.

2765 Et là, il est question d'augmentations par siècle, évidemment. Donc, si on ramène par décennie, on retrouve encore une valeur de l'ordre de point neuf degrés Celsius (0,9°C). Donc, on est à peu près trois fois supérieurs à ce qui avait été dit dans ces audiences.

2770 Par après, ce que j'ai fait, un peu plus loin à la page 10 – c'est tiré d'une présentation d'Hydro-Québec. On peut voir la demande jour par jour pour les résidences et également, ils appellent ça le résidentiel et l'agricole, et on peut voir qu'évidemment, les premiers jours de l'année sont ceux où on consomme le plus d'énergie et on peut, à partir de là, trouver une relation intéressante où on a, selon la pointe qu'on aurait, c'est de combien de degrés, parce que c'est exprimé en degrés, si vous voyez dans l'axe, c'est un peu difficile à voir, mais sur l'axe horizontal, on a les degrés Celsius et j'ai fait l'exercice entre moins vingt-quatre (-24°) et moins dix-huit degrés Celsius (-18°C), quelles seraient les conséquences s'il y avait un réchauffement de cet ordre-là, pour les journées les plus froides.

2775 Et on arrive à une diminution de la puissance en pointe de deux gigawatts (2 GW) et si je l'ai exprimé en degrés de réchauffement, ce qui donnerait trois cent trente-trois mégawatts (333 MW) par de degré de réchauffement.

2780 Donc, si on prend une valeur de point huit degrés (0,8°) d'augmentation par décennie et qu'on rapporte ça sur trente (30) ans, la puissance du pic hivernal devrait baisser de huit cents mégawatts (800 MW). C'est environ un point cinq fois la puissance de la centrale de TransCanada Énergie.

Ça, c'était un premier point. Dans l'annexe 1, qui est jointe à mon mémoire, je traite la question de la provenance du gaz, parce que là il avait été dit par Gaz Métro Solutions et aussi par Gaz Métro, qu'ils ne savaient pas quelle était la proportion de gaz de schiste.

2795 Eh bien, moi, j'ai commencé par, évidemment, faire un peu de terminologie; par gaz de schiste, il faudrait plutôt entendre le gaz qui est issu de la fracturation, du procédé de fracturation, parce qu'évidemment, le gaz qui est issu de la fracturation, c'est un procédé radicalement différent, qui a des implications à plus long terme et qui a des implications... lorsque ça se produit, il peut y avoir des émissions fugitives beaucoup plus importantes et j'ai appelé ce gaz-là, le gaz de
2800 fracturation.

Donc, dans une lettre qui a été déposée à la commission par monsieur Lortie de Gaz Métro, il a été fait mention qu'il y avait une production de quatre pour cent (4 %) de gaz de schiste au Canada. Mais en fait, si on tient compte des gaz de réservoirs étanches qui nécessitent aussi la
2805 fracturation, bien, on a déjà un quarante-sept pour cent (47 %) supplémentaire dans la même référence qui avait été citée par monsieur Lortie, par Gaz Métro, et on arrive finalement à cinquante et un pour cent (51 %).

On se demande pourquoi Gaz Métro ne semble pas vouloir regarder un peu plus finement le gaz de fracturation, plutôt que de se contraindre au gaz de shale.

Donc pour y arriver, pour estimer quelle serait la concentration de gaz de fracturation dans les conduites de Gaz Métro, il faut évidemment tenir compte des flux interprovinciaux, des flux entre les différents pays. Et je vais faire une histoire courte, je vais arriver tout de suite au tableau de la page 8 de l'annexe 1, où je parviens à calculer cette proportion-là.

Donc, premièrement, à partir des ventes de Gaz Métro, j'ai estimé quel était le pourcentage de gaz qui avait été acheté au Canada et combien acheté aux États-Unis et j'arrive à soixante-dix pour cent (70 %) pour le Canada et trente pour cent (30 %) pour les États-Unis.

Maintenant, quelle est la proportion de gaz fracturé dans ces pays-là, dans ces bassins sédimentaires là, je suis arrivé à la proportion de soixante-cinq pour cent (65 %) pour le Canada et de soixante-dix pour cent (70 %) pour les États-Unis. Tantôt, on a parlé des deux tiers, mais il faut compter que dans trois ou quatre ans, la proportion va être un peu plus élevée.

Donc, il s'agit de faire de simples multiplications et on arrive avec un résultat qui serait de l'ordre de soixante-sept pour cent (67 %); donc sur trois mètres cubes (3 m³) de gaz qui circulent dans un gazoduc de Gaz Métro, il y en aurait deux mètres cubes (2 m³) qui seraient du gaz issu de la fracturation.

2830 Je vais maintenant tomber à l'annexe 2, que vous reçue un peu tardivement, mais qui concerne les émissions de GES du projet et les émissions de GES qui ont été annoncées, qui ont été présentées dans différents documents, dans cette même commission.

2835 Il a été dit que ces émissions, on parle surtout des émissions fugitives, dans ce cadre-là, avaient été déterminées à partir de normes qui provenaient de l'Association canadienne des producteurs pétroliers et ce qu'on voit à la page 3 de mon annexe 2, c'est justement un tableau où on peut voir différents éléments, comme différents connecteurs, vannes, compresseurs, et cetera, et quelles sont les fuites associées à ces éléments-là.

2840 Et il faut remarquer qu'il y a une grande variabilité évidemment de ces valeurs-là, et sont sur un petit nombre d'échantillons, parfois, et que ça varie, d'une évaluation à l'autre par la même entreprise qui, dans ce cas-là, est Clearstone Engineering.

2845 Donc, ce que j'en conclus, c'est que je genre d'étude là n'est pas de nature scientifique, déjà la taille des échantillons n'est pas comparable, et cetera.

2850 Gaz Métro fait référence aussi à un règlement du ministère de l'Environnement, qu'on appelle RDOCECA, je crois, et dans ce règlement-là, apparaissent différentes équations, différents tableaux qui font parfois référence, comme technique pour mesurer ces émissions fugitives, la même référence que Clearstone Engineering. Donc, il y a une certaine cohérence dans la position de Gaz Métro et de Gaz Métro Solutions d'utiliser cette référence-là, que je critique, par contre.

2855 Maintenant, si on regarde, pour ce seul projet-ci, on a parlé de mille trois cents tonnes (1 300 t) de méthane. Dans le cas des émissions – mille trois cents tonnes (1 300 t) de méthane, en fait c'est trente-trois (33) kilo... excusez-moi, je vais reprendre mon explication, je suis à la page 4. Si on regarde les émissions fugitives de Gaz Métro au complet pour l'année 2014, c'est spécifié dans leur rapport : trente-trois kilotonnes (33 kt) d'équivalents CO₂.

2860 Si on utilise un rapport de vingt-cinq (25), pour transformer les équivalents de CO₂ en tonnes de méthane, on arrive environ à mille trois cents tonnes (1 300 t). Et connaissant le volume qui est acheminé au client par Gaz Métro, ce qui est de l'ordre de quatre millions de tonnes (4 Mt), environ six milliards de mètres cubes (6 Gm³), eh bien on arrive à des pertes, pour l'ensemble du réseau, qui seraient de l'ordre de virgule zéro trois cent vingt-cinq pour cent (0,0325 %), ce qui est très petit comparé à ce qu'on voit habituellement à la régie de l'énergie et dans d'autres rapports.

2865 Donc, je me questionne sur ces émissions-là qui sont inventoriées, qui apparaissent dans les rapports de développement durable de la compagnie Gaz Métro.

2870 Les émissions du projet ont été estimées, comme je vous dis, à mille trois cent cinquante tonnes (1 350 t) et si on compare à l'utilisation de la centrale pour trois cents (300) heures, on arrive à soixante-neuf mille tonnes (69 000 t), toujours en équivalent CO₂. Donc, il y a un rapport d'environ cinquante-huit (58), je crois. C'est beaucoup plus important. C'est cinquante-deux (52) fois plus, tel que le dis ici.

2875 Donc, on se retrouve, en principe, avec une croissance nette des GES au Québec de soixante-dix kilotonnes (70 kt), au lieu de mille trois cent cinquante (1 350) et ça, c'est parce qu'on a découpé, évidemment, le projet en deux sections distinctes : la centrale et le site de stockage et de regazéification.

2880 Évidemment, je préférerais que les différents intervenants, que ça soit les promoteurs ou les intervenants du ministère, tiennent compte des analyses de cycle de vie et tiennent compte également de certains impacts sur d'autres projets ou d'autres éléments et à commencer par évidemment les plus voisins. Ce qui n'est pas le cas.

2885 Comme je l'indique à la page 6 de l'annexe 2, pour moi et les citoyens qui se mobilisent contre l'utilisation d'énergie fossile, il nous apparaît inconcevable d'évaluer les projets sur une base locale, alors que les effets des tonnes de GES se font sentir dans tous les pays, dans tous les océans, à cause de l'acidification, évidemment, et pour des durées se calculant en millénaires. Pour nous, l'évaluation d'un projet devrait se faire de manière bien simple : est-ce qu'il accroît ou il diminue le bilan global des émissions de GES?

2890 **LE PRÉSIDENT :**

Il faudrait conclure.

2895 **M. MARC BRULLEMANS :**

2900 S'il est censé les accroître, le projet devrait être refusé. Et je termine, j'en ai pour une minute. Juste pour signaler également, parce que je présente, à la toute fin, une courbe où on peut voir que les cibles de réduction des gaz à effet de serre pour les différents pays ne suffisent pas pour des atteintes de réchauffement global d'un point cinq (1,5°) ou deux degrés (2°) et donc, je dis qu'il faudrait opter pour des projets qui réduisent nos émissions de GES, mais on devrait choisir surtout ceux qui les réduisent le plus fortement.

2905 Pour le dire plus franchement encore, ce sont de nouvelles formes d'organisation à l'échelle de nos sociétés qu'il nous faut réaliser et c'est pour ça que parfois, je me demande pourquoi on utilise autant de salive et d'effort, alors qu'il faudrait peut-être revenir à la base. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2910 Merci. Merci pour ce mémoire très fouillé, vous avez travaillé fort comme recherche et c'est
basé sur des études, en tout cas, intéressantes. Je voudrais vous poser une question. Si on
accepte votre conclusion, à savoir qu'on s'en va vers un abaissement de la nécessité de puissance
au moment du pic hivernal d'à peu près huit cents (800) mégawatts, j'imagine que vous êtes
conscient que là, ce huit cents (800) mégawatts, il n'est pas disponible maintenant, vous dites vous-
2915 même dans trente (30) ans.

M. MARC BRULLEMANS :

Oui.

2920

LE PRÉSIDENT :

Bon. Puis là, ici, on est devant un projet qui vise du très court terme. Alors, je voudrais voir
dans quelle mesure vous réconciliez cette conclusion, dans le cadre d'un projet qui vise des
2925 besoins de court terme.

M. MARC BRULLEMANS :

O.K. Bien, je vais vous répondre clairement, c'est que pour moi, il s'agissait de simplement
2930 démontrer que le chiffre de point trois degrés (0,3°) n'était nécessairement le plus indiqué, et
deuxièmement, de trouver un point de comparaison. C'est sûr que nous ne sommes pas en 2050,
mais dans la prévision d'Hydro-Québec, ils doivent en tenir compte et je crois qu'ils en tiennent
compte. Pourquoi ils en arrivent à une augmentation de la pointe hivernale, je crois et ça a été
mentionné lors des audiences, c'est beaucoup parce qu'ils tablent sur une augmentation du
2935 nombre de ménages. Mais ce qui nous avait été dit au début, c'était à cause d'hivers plus rigoureux.
Mais je suis tout à fait d'accord avec vous que le problème qu'on a présentement, il se réglerait par
d'autres manières qu'en attendant que le réchauffement climatique ait lieu.

LE PRÉSIDENT :

2940

O.K. En fait, et même dans le cas où on parle d'une baisse à long terme, quand on dit la
moyenne des températures est à la hausse, il n'y a rien qui empêche un hiver, tout d'un coup, de
nous présenter un moins trente-cinq (-35) et là, vous êtes à la limite de votre sécurité énergétique,
vous êtes d'accord?

2945

M. MARC BRULLEMANS :

Oui.

2950

LE PRÉSIDENT :

La moyenne et la réalité, c'est deux.

2955

M. MARC BRULLEMANS :

Oui. Mais évidemment, les données que j'ai présentées, ce sont sur des données quotidiennes. Donc, je peux concevoir qu'il peut arriver des hivers anormaux, comme on en a connu deux; il est possible que certaines données climatiques ou simulations, je devrais dire, climatiques ne parviennent pas encore à bien expliquer ces phénomènes-là et qu'ils puissent se produire, je suis d'accord encore, mais selon moi, les gouvernements devraient plutôt, un peu comme il a été dit tout à l'heure, devraient plutôt faire en sorte que dans ces périodes-là, que notre société, que nous, en tant que citoyens, nous réagissions en conséquence de ce climat-là et non pas toujours courir après l'énergie; parce que l'énergie nous mène à notre perte, en termes d'énergie fossile, bien sûr.

2960

2965

LE PRÉSIDENT :

Votre réponse est claire et les nuances qui s'imposent, je pense, sont faites. Alors, il me reste à vous remercier pour ce mémoire particulièrement fouillé.

2970

M. MARC BRULLEMANS :

Merci.

2975

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Brullemans.

2980

2985

M. ANDRÉ BÉLISLE
Me DOMINIQUE NEUMAN

LE PRÉSIDENT :

2990

Alors, j'appellerais monsieur André Bélisle et maître Neuman. Merci pour votre patience, on vous a reportés, mais voilà, ça y est. À votre tour, on vous écoute.

M. ANDRÉ BÉLISLE :

2995

Bonjour, Monsieur le président, bonjour Madame la commissaire, bonjour à tout le monde. Bien, pour nous, d'abord présenter rapidement l'AQLPA, pour ceux qui ne nous connaissent pas, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique existe depuis juillet 82 et on a une sensibilité particulière pour le gaz et pour les questions atmosphériques, donc on a suivi les dossiers de gaz de schiste, de centrales au gaz depuis le tout début, et même, on a initié le débat sur l'énergie à la fin des années 80.

3000

Pour ce qui est de Stratégies Énergétiques, Stratégies Énergétiques est un groupe d'experts en énergie qui est apparu au milieu des années 90 pour justement proposer des voies de solution dans, si on veut, les impasses ou les complications de développement énergétique et économique, tout en prenant en considération les questions environnementales. Voilà pour les deux organisations.

3005

Ce que nous proposons, je pourrais vous dire, en vous lisant le titre du mémoire, c'est *un approvisionnement gazier distinct pour résoudre l'enjeu environnemental de l'existence de la centrale électrique au gaz de TransCanada à Bécancour* ou plus simplement : pour en finir avec le cercle vicieux qui, malheureusement, hypothèque la région et surtout Bécancour.

3010

Donc, dès le début, je vais céder la parole à maître Neuman, qui est notre procureur à la Régie de l'énergie et qui très au fait des questions qui sont très d'actualité et je reviendrai pour parler de l'alternative qu'on propose, la biométhanisation. Voilà.

3015

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Bonjour, Monsieur le président, bonjour Madame la commissaire. Donc, en résumé, pour des raisons environnementales, nous proposons à la commission d'émettre une recommandation favorable au présent projet de Gaz Métro Solutions Énergétiques, tout en assortissant cette recommandation d'une condition relative à une source d'approvisionnement gazier de ce projet qui serait biogazière.

3020

3025

Donc, si ce projet existe, c'est parce qu'il existe déjà, au Québec, un éléphant blanc. Cet éléphant blanc, c'est la centrale de production électrique au gaz naturel de TransCanada Énergie, à Bécancour. Cet éléphant blanc existe parce qu'Hydro-Québec, en 2001, a été obligée de procéder à des appels d'offres pour s'approvisionner davantage, au-delà de son électricité patrimoniale – les notions sont expliquées dans notre mémoire – et TransCanada a gagné l'appel d'offres. Et donc, Hydro-Québec Distribution a contracté avec TransCanada pour que cette usine soit construite de manière à ce qu'Hydro-Québec puisse en acheter l'électricité pendant vingt (20) ans.

3030

3035

Par la suite, l'éléphant blanc a été endormi. Il a été endormi parce que les prévisions de la demande sur lesquelles on s'était basé en 2001 et 2003 pour signer le contrat se sont avérées, ont été révisées à la baisse. Donc, la demande d'Hydro-Québec, qu'on croyait supérieure, n'était plus au rendez-vous. Et Hydro-Québec Distribution s'est donc retrouvée avec un surplus de contrats d'approvisionnement, et parmi la longue liste de contrats qu'elle avait – elle avait des contrats éoliens, des contrats biomassiques et ce contrat de TransCanada Énergie –, Hydro-Québec a choisi lequel de ces contrats ils allaient suspendre.

3040

3045

Ils auraient pu suspendre un parc éolien. Non, on n'a pas suspendu le parc éolien, Hydro-Québec Distribution, et la Régie l'a approuvé, a choisi de suspendre, année après année, la centrale de TransCanada Énergie, ce qui est un bon choix environnemental. Donc, on a cet éléphant blanc, mais cet éléphant blanc qui dort.

3050

Et il dort aussi parce que dans son contrat, la seule entité à laquelle il peut vendre de l'électricité, c'est Hydro-Québec Distribution. Hydro-Québec Distribution n'en veut pas ou n'en veut presque pas. Donc, c'est fantastique. TransCanada Énergie qui a une centrale qui n'a presque jamais servi, qui pourrait produire toutes les heures de l'année, elle ne produit pas ou elle n'a produit que très peu en 2006-2007, et chaque année, elle est suspendue et on prévoit qu'Hydro-Québec Distribution n'aura toujours pas besoin de cette production jusqu'à la fin du contrat, le contrat se termine en 2026.

3055

Mais le problème c'est que cet éléphant a le droit de se réveiller en 2026. En 2026, TransCanada Énergie ne sera plus sous contrat avec Hydro-Québec Distribution, donc elle pourra trouver un autre client et, si elle en trouve, elle pourra produire toutes les heures de l'année, de l'électricité produite avec du gaz naturel. TransCanada Énergie a le droit de faire ça.

3060

Probablement, ce serait un contrat d'exportation et TransCanada Énergie aurait besoin d'obtenir, du gouvernement du Québec, un permis d'exportation. Il faudrait voir si le gouvernement a le pouvoir ou non de lui refuser ou TransCanada Énergie pourrait vendre à un site voisin, c'est permis dans la loi, il y a des sites voisins qui pourraient lui acheter de l'électricité à Bécancour, donc

3065 il y a un risque que cet éléphant se réveille. Et nous sommes des environnementalistes, nous ne voulons pas que cet éléphant se réveille, nous voulons qu'il continue à dormir.

3070 Et ce que ce projet propose, c'est de permettre à cet éléphant blanc, non pas de dormir complètement, mais de somnoler, d'être juste un petit peu réveillé, mais pas trop, non pas jusqu'en 2026, mais pour dix (10) ans de plus, jusqu'en 2036. Et l'année 2036, c'est le point fondamental de ce montage énergétique qui se concrétise, notamment par le présent projet, c'est qu'on gagne dix (10) ans de plus.

3075 Donc, pendant cette période, si le projet se concrétise, la centrale ne produira pour Hydro-Québec Distribution que de l'électricité pendant les trois cents (300) heures de pointe.

3080 Et je fais une petite parenthèse : Hydro-Québec Distribution, de toute façon, achète déjà sur les marchés de l'électricité de pointe; tous les hivers, nous importons de l'électricité de sources plus polluantes pour combler nos besoins de pointe. Quelques heures par année, ça se prévoit des fois, une heure à l'avance, des fois une journée à l'avance, des fois une semaine à l'avance, l'électricité de pointe, des fois trois mois d'avance, mais il y a des importations déjà.

3085 Donc, nous sommes déjà en mode d'acquisition d'électricité de source thermique et peut-être qu'on pourrait argumenter qu'Hydro-Québec ne serait pas obligée de recourir à TransCanada Énergie pour acheter son électricité de pointe, qu'elle pourrait continuer d'importer, même importer davantage plus ou moins d'électricité polluante de source étrangère, mais ce besoin de pointe est une opportunité qui est presque, je dirais le prétexte, qui est le moyen d'éviter que le gros éléphant blanc de TCE TransÉnergie se réveille en 2026. On peut gagner dix (10) ans de plus de somnolence de cette centrale en la réservant à la pointe seulement. Donc, sous contrat avec Hydro-Québec, elle n'aura pas le droit de vendre à n'importe quel autre client qu'Hydro-Québec pendant dix (10) ans de plus, jusqu'en 2036.

3095 Et le présent projet est une composante de cette solution, parce que vu que la centrale de TransCanada Énergie ne fonctionnerait que pendant trois cents (300) heures de pointe, il n'est pas logique de réserver de la capacité sur les gazoducs de Gaz Métro, si on est pour l'utiliser juste pendant quelques heures de pointe.

3100 Ça coûte cher, non seulement ça coûte cher, mais on est proche du point de saturation des gazoducs existant au point où, un jour, il y aura des gazoducs additionnels qui devront être construits dans la région de Toronto pour compléter la ligne entre le point principal d'approvisionnement qui est à Down, près de Windsor en Ontario, et le Québec.

3105 Donc, on cherche, si peut retarder le moment où on devra construire des gazoducs supplémentaires en ayant l'autre moyen d'approvisionnement, c'est-à-dire liquéfaction du gaz suivie de la regazéification pour la période de pointe, ça revient moins cher. Si c'était à l'année longue, la liquéfaction/regazéification, ça n'aurait pas de sens. Mais si c'est juste pour ramasser du gaz et le liquéfier puis le regazéifier sur demande pendant les heures de pointe, ça a du sens de faire ça.

3110 Donc, c'est en ce sens-là que ce projet de Gaz Métro est une composante essentielle à la solution environnementale qui permet de garder le grand éléphant blanc somnolant jusqu'en 2036.

3115 Et il y a une bonification que nous proposons, et qui serait à la fois bonne pour maintenant et pour la période jusqu'en 2036, mais aussi pour l'après 2036, et c'est ce que nous vous recommandons dans le chapitre 2 de notre mémoire, qui consisterait à la commission, dans ses recommandations, d'assortir sa recommandation favorable d'une condition, de demander à ce que l'approvisionnement soit en partie, actuellement, mais soit en totalité à plus long terme, l'approvisionnement de la présente centrale de Gaz Métro se fasse par du biogaz ou du biométhane.

3120 La nuance étant la suivante : le biogaz est un gaz impur qui contient de la vapeur d'eau, qui contient d'autres impuretés et qui a besoin d'être purifié, donc à un certain coût, si on veut l'injecter dans le réseau principal de gaz. Mais peut-être, et nous ne le savons pas, peut-être que la centrale de TransCanada Énergie à Bécancour serait capable de recevoir ce gaz impur directement, par conduite directe, et le brûler pour en faire de l'électricité.

3125 Donc, si c'est le cas, ça serait un approvisionnement direct en biogaz. Sinon, s'il faut le transformer en ce qu'on appelle du biométhane, c'est-à-dire du biogaz après purification, donc on ferait ce qu'on a fait à Saint-Hyacinthe, c'est-à-dire qu'on prendrait le biogaz issu de la récupération des matières résiduelles, on le convertirait en biométhane, et là, on l'injecterait dans une conduite ordinaire de Gaz Métro pour se rendre jusqu'au point où il serait consommé, où il serait brûlé.

3135 Et ce que nous soulevons, dans le chapitre 2, c'est qu'il y a un potentiel de conversion des matières résiduelles en biogaz, non seulement quant aux matières résiduelles urbaines, comme ça se fait à Saint-Hyacinthe, les déchets urbains, mais aussi en matière de récupération de matières résiduelles forestières et agricoles et, à cause de notre proximité avec la Mauricie, il y a un potentiel à explorer et l'exemple vous est donné d'une usine, à Göteborg en Suède, qui récupère ce type de matière résiduelle.

3140 Donc, il y a un potentiel énorme dans la région, à la fois en matière de matières résiduelles
urbaines, et agricoles et forestières qui pourraient permettre d'approvisionner cette usine. Et ça
offrirait une solution, comme je l'ai dit, à la fois pour le présent, mais aussi pour 2036. De cette
manière, si l'éléphant se réveille, comme on le craint, en 2036, ça serait un éléphant vert qui sera
3145 approvisionné en biogaz ou biométhane et donc, il y aura moins à craindre pour l'environnement
s'il se met à produire, même toutes les heures de l'année.

Puis à ça, s'ajoute le fait que d'autres clients pourraient bénéficier du biogaz liquéfié et
regazéifié qui pourrait émaner de cette centrale.

3150 Donc, je passe la parole à mon collègue qui va vous élaborer davantage sur le biogaz.

LE PRÉSIDENT :

Mais brièvement, parce que là, on arrive à la limite de votre temps.

3155 **M. ANDRÉ BÉLISLE :**

O.K. Monsieur le président, je pense que vous me connaissez, alors je vais prendre votre
conseil à la lettre.

3160 Donc, pour nous, le virage vers la biométhanisation, non seulement répondrait à des besoins,
mais serait un tremplin pour le développement économique et le développement écologique de la
région sur une base vraiment durable, parce qu'on a entendu à quelques occasions parler de
développement durable, mais là, on n'en parlerait pas, on le ferait.

3165 Et, pour nous, il faut être capables de regarder l'ensemble du tableau et voir que si on prenait
le modèle suédois et qu'on l'appliquait ici, parce qu'on est en plein milieu d'une région forestière
importante, autant sur la rive sud que sur la rive nord, et qu'on développait cette filière-là, bien, ça
créerait beaucoup d'emplois, beaucoup plus que le simple projet dont on parle depuis quelques
3170 jours ici.

Ça supporterait des secteurs dans le milieu, si on veut, de l'agriculture – on pense aux
producteurs en serre, on pense à l'utilisation du compost ou du digestat qui pourraient être utilisés
en milieu agricole, et ça répondrait aussi à des problèmes. Par exemple, l'enfouissement des débris
3175 de construction en bois, bien, c'est un problème majeur dans les sites d'enfouissement. Eh bien,
là, on pourrait, au lieu de se créer un problème ou de déplacer le problème, arriver avec une
solution qui règle les problèmes dans les sites d'enfouissement, qui donne de l'emploi dans les
milieux forestiers, agricoles et même dans les milieux municipaux.

3180 Et, je terminerai avec ça, le Québec s'est engagé à bâtir des usines de biométhanisation, on
a même un fond de six cent quatre-vingts millions de dollars (680 M\$) qui dort et qui ne bouge pas.
Pourtant, on sait, si on prenait le modèle suédois, et j'en ai discuté avec les gens de Gaz Métro et
les gens d'Hydro-Québec, on sait qu'on pourrait éliminer cent pour cent (100 %) des importations
de gaz, gaz de schiste, gaz issu de la fracturation, par le biométhane, et ce, dans un avenir assez
rapproché.

3185 Si on regarde une échéance de dix (10) ans, bien, on pourrait avoir mis en place plusieurs
usines de biométhanisation. Mais nous, on propose qu'il y en ait une importante, et une des plus
importantes à Bécancour qui est, au fond, au centre du Québec, et ce n'est pas pour rien que ça
s'appelle le Centre-du-Québec. Donc l'intérêt, pour nous, est au-delà de l'urgence qu'on nous
3190 présente et l'intérêt est de rallier l'ensemble des secteurs qui pourraient en profiter et tout le monde
y gagne.

LE PRÉSIDENT :

3195 Merci. Vous permettez qu'on vous pose quelques questions?

M. ANDRÉ BÉLISLE :

Avec plaisir.

3200 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez évoqué l'idée d'un permis d'exportation du Québec, je n'ai jamais vu ça nulle part,
d'où ça sort?

3205 **Me DOMINIQUE NEUMAN :**

Je pourrais vous trouver la référence, mais pour pouvoir exporter de l'électricité, il faut un
permis, je pourrai vous trouver la référence, la...

3210 **LE PRÉSIDENT :**

Un permis du gouvernement québécois?

3215

Me DOMINIQUE NEUMAN :

3220 Du gouvernement du Québec, oui. Je pourrai vous trouver la référence, ça a été d'ailleurs mentionné dans une ancienne version, dans un article d'une ancienne version de la *Loi sur la régie de l'énergie*, mais l'article a été modifié parce qu'il n'était plus pertinent, mais la loi existe toujours. La loi qui fait référence à ce permis.

3225 **LE PRÉSIDENT :**

Ce qu'il faut, c'est une permission de l'Office national de l'énergie qui contrôle formellement les exportations d'électricité.

3230 **Me DOMINIQUE NEUMAN :**

Ça, il faudrait que je vérifie. Il faudrait que je vérifie. Je pourrais vérifier à la fois « fédéralement » et « provincialement ».

3235 **LE PRÉSIDENT :**

Pouvez-vous vérifier les deux points et nous dire qu'est-ce qui serait nécessaire au plan réglementaire dans l'état actuel du droit?

3240 **Me DOMINIQUE NEUMAN :**

Oui. Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

3245 D'accord.

M. ANDRÉ BÉLISLE :

3250 Et si vous me permettez, j'ajoute à ce que Dominique vient de dire, et c'est pour ça que je posais la question : si on changeait la vocation de la centrale et que tout à coup ça devenait un projet d'exportation, est-ce que là, on n'est pas dans une situation où on contrevient au certificat d'autorisation qui a été émis pour la centrale et qui change tout? Alors, là, il faudrait repartir à zéro, parce qu'on a d'autres choses à dire.

3255

LE PRÉSIDENT :

Vous avez vu la réponse du ministère hier.

3260

M. ANDRÉ BÉLISLE :

Oui.

3265

LE PRÉSIDENT :

Bon. Pour reprendre votre comparaison avec l'éléphant, est-ce qu'une des solutions ne serait pas de lui passer la bride au cou et de se dire que c'est le secteur public qui en a le contrôle? Pourquoi ne pas l'acquérir et, à ce moment-là, le brider en fonction des besoins de la société?

3270

Me DOMINIQUE NEUMAN :

C'est ce que nous avons déjà proposé, que l'on acquière cette centrale plutôt que, parce qu'on la paye de toute façon, Hydro-Québec Distribution la paye, en paye le coût sur vingt (20) ans, les frais fixes...

3275

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous déjà débattu – vous avez suivi la plupart des audiences de la Régie qui touchent à toutes ces questions-là.

3280

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui.

3285

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que la question de l'acquisition par Hydro-Québec de la centrale de TCE a déjà été débattue devant la Régie de l'énergie?

3290

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui. On en a parlé, mais ce n'est pas la Régie qui a juridiction, puis on en a parlé aussi dans certaines Commissions parlementaires, la Commission consultative qui a précédé la Politique énergétique, on l'a mentionné, c'était une de nos recommandations.

3295

LE PRÉSIDENT :

Et l'état du débat là-dessus, c'est quoi?

3300

M. ANDRÉ BÉLISLE :

Mettons qu'on débat pas mal tout seul, là. Il n'y a pas grand résonance là-dessus, mais c'est quelque chose d'absolument fondamental. Nous, ce qu'on disait, on aura payé cette usine-là qui va être flambant neuve quand même, en 2026 ou à peu près, et rien n'empêcherait TransCanada de tout à coup devenir un producteur. Alors, nous, on a dit : dans ce cas-là, les contribuables, les consommateurs québécois ont payé pour quelque chose qui n'a jamais fonctionné et il faudrait trouver un terrain d'entente pour la racheter; idéalement la démolir ou au moins la convertir.

3305

3310

LE PRÉSIDENT :

Vous mentionnez, à la page... un instant. Bien, c'est moi qui dis à la page 16 de votre mémoire, mais c'est à la page 4 de votre mémoire, si je suis votre pagination. Vous dites :

3315

« Hydro-Québec Distribution ne possède aucun outil de stockage d'électricité tel un réservoir, de sorte qu'en cas de surplus [...] n'a d'autre choix que de renoncer à son électricité excédentaire... »

3320

Mais ça soulève aussi la question, est-ce qu'à ce moment-là, si elle était propriétaire de la centrale puis qu'elle l'utilisait – pardonnez-moi l'anglicisme – comme backup, tout le monde va se comprendre, en tout cas, je dirais comme diesel d'urgence, si on fait une analogie avec la petite machine, est-ce que ça ne pourrait pas être un début de solution?

3325

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui, mais en fait, d'abord, ce n'est pas sûr que ce soit Hydro-Québec...

3330

LE PRÉSIDENT :

C'est-tu dans ce sens-là?

3335 **Me DOMINIQUE NEUMAN :**

Ils disent que ce serait logiquement Hydro-Québec Production qui serait propriétaire, mais en tout cas, il faudrait voir, actuellement Hydro-Québec Distribution...

3340 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais si c'est Hydro-Québec Production, ça prend un appel d'offres pour qu'ils entrent dans le...

3345 **Me DOMINIQUE NEUMAN :**

C'est ça. C'est ça. C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

3350

Alors, j'ai compris que dans la... d'après les réglementations de la FERC, aux États-Unis, qui ont précédé à la division fonctionnelle d'Hydro-Québec, qu'Hydro-Québec Distribution a le droit de vendre ses surplus pour qu'ils ne restent pas pris avec.

3355 **Me DOMINIQUE NEUMAN :**

Oui. Ah, oui.

LE PRÉSIDENT :

3360

Donc, on accepte qu'Hydro-Québec Distribution soit un vendeur sur le marché.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

3365

Oui. Et Hydro-Québec Distribution, effectivement, revend les quelques kilowattheures de surplus.

LE PRÉSIDENT :

3370

Et la division fonctionnelle visait à faire en sorte qu'il n'y ait pas de monopole, donc ensuite de briser le pouvoir d'Hydro-Québec de vendre.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

3375

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3380

Bon. Là, ils ont même permis ça. Donc, c'est beaucoup moins pire de dire, ils ont une petite génératrice d'urgence à côté qui s'appelle TCE, ils la gardent pour eux autres et ils la partent quand ils en ont besoin, puis ça, ils ne vendent pas sur le marché le reste de l'année. Avez-vous l'impression que la FERC, ce serait *intra vires* de ses pouvoirs?

3385

Me DOMINIQUE NEUMAN :

C'est-à-dire, je ne pense pas que ça soit du tout un problème. Le gros problème pour la FERC, c'était de séparer TransÉnergie, la division transport du reste. C'était ça, le gros enjeu devant la FERC.

3390

LE PRÉSIDENT :

Et il faudrait modifier la loi pour que ça soit possible qu'Hydro-Québec Production ait un outil... vous dites, vous parlez vous autres « outils de stockage »; ça pourrait être, je ne le sais pas, un réservoir avec – on nous a mentionné ça cet après-midi – un réservoir avec des turbines.

3395

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui.

3400

LE PRÉSIDENT :

Ça pourrait être TCE.

3405

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Actuellement, tout ça, ils doivent l'acquérir. Tous les outils. Je ne le sais pas, je ne peux pas me prononcer, je peux répondre à une question là-dessus : est-ce que la loi serait suffisante pour qu'Hydro-Québec Distribution possède des outils de production? Il faudrait voir, mais je ne pense pas que ça soit un enjeu, ce n'est pas un enjeu au niveau de la FERC.

3410

LE PRÉSIDENT :

3415

Il est question d'urgence et de sécurité, là; on ne parle pas de production.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

3420

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3425

Tout le monde évoque ça comme un élément contextuel, lié aux pointes, aux besoins extraordinaires qui peuvent se poser occasionnellement.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

3430

Oui. Mais si la loi a besoin d'être changée, je ne pense pas que ça soit un problème à Québec de changer la loi si on en arrivait là. Et du côté de la FERC, je ne vois pas de problème du côté de la FERC pour ça.

LE PRÉSIDENT :

3435

Parce que si je comprends bien, les critères du NPCC font en sorte qu'il faut que le distributeur au Québec gère d'une façon qui ne mette pas en péril les réseaux voisins, qu'ils ne viennent pas trop près de la limite, là. À ce moment-là, il peut provoquer des effets dominos, est-ce que je comprends bien la problématique?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

3440

Les critères du NPCC s'appliquent à l'ensemble d'Hydro-Québec; c'est l'ensemble d'Hydro-Québec qui doit gérer, et donc, le gestionnaire du réseau, c'est TransÉnergie dans ce cas-là, oui.

LE PRÉSIDENT :

3445

Et donc, il doit contribuer, à ce moment-là, à cette sécurité.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

3450

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3455 Bon. Donc, ces moyens-là seraient des moyens d'augmenter la sécurité? Quand vous dites qu'ils n'ont pas d'outils de stockage, s'ils en avaient, est-ce que ça augmenterait la sécurité?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

3460 Donc, ce n'est pas un enjeu de sécurité pour le NPCC puisqu'Hydro-Québec Distribution a déjà accès à de l'importation. Ils peuvent importer. Ils peuvent importer. Ils le font déjà, ils peuvent importer davantage. Comme certains autres intervenants ont mentionné : pourquoi est-ce qu'on n'importerait pas davantage d'Ontario, des États-Unis? On peut importer davantage, mais c'est habituellement des sources plus polluantes. Enfin, pas habituellement, c'est toujours des sources plus polluantes que ce qu'on a au Québec.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez parlé des biogaz et vous avez dit : il y a un potentiel énorme.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3475 C'est le mot que vous avez utilisé. Mais la question c'est : est-ce que ça serait assez pour alimenter une centrale à raison de trois millions de mètres cubes (3 Mm³) par jour?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

3480 Enfin, c'est graduellement qu'il faudrait développer les outils de récupération et de gestion des matières résiduelles à la fois urbaines, mais surtout agricoles et forestières, parce que c'est là qu'il y a un potentiel inexploré. On se concentre actuellement surtout sur les matières résiduelles urbaines, mais c'est le forestier et l'agricole qui est la clé du potentiel.

LE PRÉSIDENT :

3490 On aurait des unités de transformation un peu partout.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Ou alors, on l'amènerait à un point unique, en fait.

3495

LE PRÉSIDENT :

Et il faudrait que ces gens-là épurent avant de mettre ça dans le réseau ou qu'ils transportent ça ici, à Bécancour. Avez-vous une idée des coûts?

3500

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Ce n'est pas comme ça que je vois ça. Je vois qu'on transporterait les matières résiduelles vers une usine. Ce n'est pas qu'on aurait cinquante (50) usines dans toute la région pour épurer chaque petit bout.

3505

LE PRÉSIDENT :

Ah, O.K. Mais ce qui viendrait des sites d'enfouissement, vous ne pouvez quand même pas déplacer le dépotoir?

3510

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Bien, en tout cas, il faudrait...

3515

M. ANDRÉ BÉLISLE :

On peut éviter d'aller au site d'enfouissement. Plutôt que d'aller livrer au site d'enfouissement des matières à enfouir, bien, elles seraient livrées à une usine de biométhanisation pour être transformées. Donc, on fait juste déplacer le transport.

3520

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui. Et pour le forestier et l'agricole, ça, ça se déplace.

3525

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a déjà eu une étude qui montrerait si les prix seraient concurrentiels avec présentement les prix du gaz?

3530 **M. ANDRÉ BÉLISLE :**

3535 Bien, il y a toutes sortes de réflexions. C'est justement, nous, ce qu'on propose c'est d'arrêter d'aller dans toutes les directions et de faire le tour de cette question-là. Parce que si on arrive seulement qu'à regarder si on veut la molécule, bien, on oublie l'effet structurant dans la société. Ce virage-là, comme à Saint-Hyacinthe, permet justement à plusieurs secteurs de profiter de ces matières qui, avant, étaient des manières à enfouissement ou des nuisances, qui deviennent tout à coup sources de production d'énergie, sources de production de profits aussi. Et là, si on regarde l'ensemble des bienfaits qu'apporte le virage de la biométhanisation, on règle des problèmes dans les sites d'enfouissement pour lesquels on paye des montants importants.

3540 Par exemple, au moment où on se parle, le site de dépotoir c'est-à-dire le site d'enfouissement qui sert pour la ville de Trois-Rivières est très problématique. Le ministère de l'Environnement ne veut plus émettre de certificat, parce qu'il y a trop de problèmes de lixiviat. Et d'où proviennent les lixiviats? De la décomposition de la matière organique.

3545 Alors, là, on a un problème. Et nous on dit, il faut arrêter le cercle vicieux, il faut changer de modèle et en changeant de modèle, si on va vers la biométhanisation, non seulement on règle les problèmes de ce type dans les sites d'enfouissement, mais quand on regarde plus largement dans le milieu agricole et dans le milieu forestier, bien, il y a des surplus de purin, de fumier un peu partout – bon, chez nous, en Beauce, on en parle encore, c'est toujours un problème – bien, on peut canaliser ça. Mais, en même temps, tout ça permet de consolider les secteurs.

3550 Alors le gain, finalement, pour parler strictement au niveau financier, il faut avoir une vision beaucoup plus large que juste la molécule pour se rendre compte que là, on parle d'un virage social qui, au bout de la ligne, va être beaucoup plus rentable, beaucoup plus créateur d'emplois et profitable pour l'environnement.

LE PRÉSIDENT :

3560 Et quand vous avez parlé des importations, vous nous avez dit qu'il faudrait qu'on regarde l'aspect environnemental de ça, mais présentement, l'Accord est unanime là-dessus, à l'échelle internationale, c'est qu'on comptabilise les GES au niveau du pollueur. Celui chez le producteur, disons ça comme ça.

3565 **M. ANDRÉ BÉLISLE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3570

C'est le principe pollueur/payeur et non pas le principe utilisateur/payeur. Alors vous, vous voudriez qu'on les comptabilise deux fois. Vous voudriez qu'on les comptabilise ici, en disant : il ne faut pas qu'on prenne ce gaz-là, puis il serait comptabilisé là-bas aussi?

3575

M. ANDRÉ BÉLISLE :

Bien, on ne l'utiliserait pas ici, d'abord.

LE PRÉSIDENT :

3580

Pourquoi on ne l'utiliserait pas si eux en tiennent compte et qu'à ce moment-là, ils ont une entente dans l'est de l'Amérique entre tous les producteurs pour – maintenant, ils ont un système, puis avec un système de compensation, un prix marché – vous le connaissez –, alors donc, la réalité des gaz à effet de serre de ce volet est prise en compte.

3585

M. ANDRÉ BÉLISLE :

3590

Oui, sauf qu'on parle de réduire et réduire, ce n'est pas nécessairement strictement ici, on fait partie d'une chaîne. Alors, si nous, on ne s'approvisionne pas en gaz ou en pétrole qui est plus, si on veut, générateur de gaz à effet de serre, bien, on va permettre aussi de réduire là-bas. Et nous, ici, on peut éliminer des émissions qui sont malheureusement causées par l'enfouissement des matières dans les sites d'enfouissement.

LE PRÉSIDENT :

3595

Mais comme il y a un prix de GES là-bas, nous, on le paye comme utilisateurs, donc on les aide à trouver une solution.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

3600

Oui, mais là-dessus, je veux ajouter quelque chose. C'est un problème récurrent, à savoir est-ce qu'on divise géographiquement les émissions où est-ce qu'une personne qui se trouve quelque part dans le cycle de vie d'un produit va vouloir tenir compte de l'ensemble des émissions se déroulant sur tout le cycle de vie? On peut dire la même chose du pétrole.

3605

3610 Au Québec, on n'a peut-être pas à se préoccuper, selon cette logique-là, on pourrait dire qu'on n'a pas à se préoccuper des émissions qui surviennent en Alberta en raison du pétrole qu'éventuellement on ferait circuler ici par un pipeline. On pourrait dire : c'est une autre province, c'est à eux, c'est à eux de gérer leur système. Il y aura peut-être un prix supplémentaire, on le paiera.

3615 Mais une autre manière de voir les choses, c'est de dire que même s'il existe des outils économiques dans chaque région, dans chaque État pour comptabiliser ou pour compenser les émissions polluantes, qu'il est sain que chaque utilisateur en tienne compte quand même, quel que soit le point où il se trouve dans le cycle de vie, qu'il tienne compte du reste du cycle de vie.

3620 Donc, c'est dans ce sens-là qu'il nous apparaît pertinent de tenir compte du fait que l'électricité qui est importée est polluante et que ce que l'on ferait ici pourrait être moins polluant si on n'importe pas de cette électricité.

LE PRÉSIDENT :

3625 Une dernière question. Il a été évoqué qu'il y a des moyens de baisser la demande en périodes de pointe de la façon suivante, c'est-à-dire par exemple les chauffe-eau électriques, on pourrait couper... en fait, vous les connaissez, je n'en ferai pas une énumération à nouveau. Est-ce que ces solutions devraient passer avant l'utilisation de la biométhanisation?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

3630 Elle passe avant déjà, dans le sens suivant. C'est que la prévision de la demande déjà tient compte des mesures d'efficacité qui sont prises. On en débat annuellement devant la Régie de l'énergie pour les différents distributeurs. Il y a des programmes d'efficacité énergétique qui sont en place. On propose continuellement qu'il y en ait davantage, qu'il y ait davantage d'efforts qui soient mis en place. La politique énergétique du gouvernement du Québec va dans ce sens-là, on espère que ces mesures vont augmenter. Actuellement, la règle c'est qu'on a déjà réalisé les mesures les moins chères, puis plus on avance, plus les mesures coûtent cher, mais on souhaite qu'il y en ait davantage.

3640 Mais la situation dans laquelle on se trouve, c'est qu'on importe déjà et on va probablement continuer à importer quand même de l'électricité en périodes de pointe, selon le scénario actuel. Peut-être qu'on n'en importera moins, peut-être que l'efficacité énergétique sera accrue et qu'on n'en importera – il faudrait voir comment est-ce qu'on balance l'accroissement de la demande elle-même, les nouveaux ménages et autres, et l'accroissement de l'efficacité énergétique, mais il y a

3645 quand même cette réalité qui est du fait qu'on a déjà et on continuera, dans un avenir prévisible,
d'avoir besoin d'électricité additionnelle en pointe.

3650 Ce besoin est l'outil, le prétexte qui nous permet de solutionner l'éléphant blanc, c'est-à-dire
qu'on pourrait dire : O.K., ne résolvons pas l'éléphant blanc, il va se réveiller dans dix (10) ans et
peut-être qu'il va produire toutes les heures de l'année, mais si on a ce prétexte-là et que HQD et
TCE ont été capables de réaliser une entente qui n'a pas été approuvée par la Régie, mais il
faudrait voir s'il y a un moyen juridique de résoudre ce problème-là, et on le saura probablement
bientôt, Gaz Métro et Hydro-Québec ont conclu une entente qui permet d'obtenir cette
3655 approvisionnement gazier. Donc, si tous les morceaux continuent de tenir ensemble, malgré la
décision de la Régie, allons-y et bonifions ce projet avec le biogaz, comme nous le proposons.

LE PRÉSIDENT :

3660 J'allais vous remercier parce que là, on est rendu à trente-deux (32) minutes.

M. ANDRÉ BÉLISLE :

3665 Ah, O.K. Parce que ce que j'allais dire, également ce qu'on propose, c'est de sortir des
sentiers battus, sortir du cercle vicieux, penser en dehors de la boîte, et là, tout à coup, apparaissent
toutes sortes de solutions qui sont beaucoup plus rentables et beaucoup plus, sur une base
environnementale, souhaitables.

LE PRÉSIDENT :

3670 On vous remercie. Et, voilà, on va passer au prochain intervenant. Merci de votre
participation.

M. ANDRÉ BÉLISLE :

3675 Merci beaucoup.

3680

M. PHILIPPE BOURKE

3685

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bourke.

3690

M. PHILIPPE BOURKE :

Bonjour.

3695

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Monsieur Bourke. Alors, allez-y.

3700

M. PHILIPPE BOURKE :

C'est bon?

3705

LE PRÉSIDENT :

La parole est à vous.

3710

M. PHILIPPE BOURKE :

Merci. Alors donc, je m'appelle Philippe Bourke, je suis directeur général du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement. Rapidement, les conseils régionaux de l'environnement sont des organismes sans but lucratif, présents sur le territoire québécois depuis quarante (40) ans, maintenant. Vingt (20) ans qu'ils sont présents sur l'ensemble du territoire, à l'exception du Grand-Nord, et leur mission c'est de favoriser la protection de l'environnement, le développement durable de chacune des régions administratives.

3715

Les CRE sont très actifs dans le secteur de l'énergie depuis de nombreuses années, que ce soit en menant différents projets de sensibilisation ou en participant à diverses consultations, dont les audiences du BAPE qui se sont tenues sur leur territoire.

3720

Le regroupement des CRE, lui aussi joue un rôle important dans ce dossier. Comme l'AQLPA, on est présents entre autres à la Régie de l'énergie depuis 98, où on intervient au nom de nos membres pour défendre leurs valeurs, leur vision sur l'énergie et, bien évidemment, on représente aussi l'ensemble des CRE lorsqu'il est question d'enjeux génériques, les audiences du

BAPE génériques ou des problématiques plus globales, des Commissions parlementaires, ce genre de chose là.

3725

De manière encore plus active, on a été vraiment très impliqués au cours des dernières années dans toute la logique d'une révision de la question de l'avenir énergétique au Québec et on a cherché à le faire en essayant de s'appliquer sur le terrain, en mobilisant les acteurs du milieu, que ça soit municipal, les entreprises, les décideurs sur l'échelle du territoire et, entre autres, ça a commencé en 2010 avec une importante campagne de réflexion qui s'appelait *Les rendez-vous de l'énergie*, qui a mené ensuite à un *Forum québécois sur l'énergie* et finalement, depuis quelques années, la mise sur pied, dans l'ensemble des régions du Québec, de la démarche *Par notre PROPRES énergie*.

3730

3735

Donc, c'est sur la base de cette expertise en énergie et cette vision particulière que nous avons, je pense, du développement énergétique québécois que je viens aujourd'hui un peu apporter ma contribution, celle du regroupement, à votre réflexion sur ce projet en particulier, qui concerne la centrale au gaz de TransCanada, mais surtout sur les conditions et les mécanismes qui ont rendu ce projet-là utile, malgré nous, et donc qui nous placent dans une situation un peu particulière, puis un peu comme l'ont fait l'AQLPA, juste avant.

3740

Pourquoi on désire le faire de cette façon-là? C'est parce qu'on pense qu'il y a un contexte particulier. Je vous dirais qu'après, moi, personnellement, plus de vingt (20) ans en environnement, rares sont les occasions où on a la chance de faire des transformations. Et dans le cas particulier de l'énergie, on sent qu'avec la nouvelle Politique énergétique et surtout l'étude du Projet de loi 106 dans les prochains mois, il y a peut-être une opportunité, une fenêtre pour corriger des choses qu'on a constatées au cours des dernières années, et c'est dans cet esprit-là que j'essaie d'amener votre réflexion, aujourd'hui.

3745

3750

Donc, pour ce qui est du projet, donc, aujourd'hui, peut-être vous rappeler rapidement l'histoire de notre implication dans le dossier. Donc, un peu comme l'AQLPA Stratégies Énergétiques, on participe au dossier à la Régie de l'énergie, dont le plan d'approvisionnement du distributeur, et en particulier celui 2013-2024 dans lequel, finalement, a découlé, si on veut, le projet d'utilisation de la centrale TransCanada en pointe.

3755

Évidemment, nous, notre intention ce n'était pas, évidemment, de promouvoir ce genre de solution-là dans le cadre de nos travaux à la Régie, mais au contraire, comme on l'a mentionné juste avant, d'encourager au maximum les mesures de réduction de la demande en puissance à la pointe et, entre autres, en favorisant toutes sortes de solutions de réduction de la consommation et en particulier, on a voulu aborder encore une fois, parce qu'on l'avait fait avant, le potentiel

3760

d'utilisation des compteurs intelligents, comme moyens de réduire les besoins en énergie, mais aussi en puissance.

3765 Donc, on a fait appel à notre expert qui est Philip Raphals, qui a dressé un portrait de l'usage de ce type de technologie ailleurs dans le monde, en particulier aux États-Unis, pour montrer le potentiel qu'ont ce genre d'appareils-là à obtenir des gains intéressants. Mais comme c'est souvent le cas dans la plupart des dossiers qu'on défend à la Régie, la plupart de nos recommandations sont soit rejetées, soit reportées, soit font l'objet de simples recommandations à être amenées dans un futur dossier ou carrément dans un dossier différent.

3770 Quand on est dans le plan d'approvisionnement, on dit : « Ah, bien ça, c'est un dossier que vous traiterez dans le dossier tarifaire », puis quand on est dans le dossier tarifaire, on nous dit : « Ah, bien non, finalement, ça va être au plan d'approvisionnement », et cetera.

3775 Un petit exemple de processus déficient pour amener des propositions valables et en débattre – tantôt, vous avez dit : « On en débat-tu? » Effectivement, on n'en débat pas beaucoup des choses. On débat de ce qui est proposé par le distributeur, mais les choses qui viendraient des intervenants et même de la Régie, si elle avait un pouvoir un peu plus d'initiative, ça serait peut-être plus favorable.

3780 Je ne rentre pas dans les détails tout de suite. Ceci dit, donc nos recommandations ont, pour l'essentiel, été refusées, mais en a découlé donc des nouvelles acquisitions du côté de l'offre, dont la centrale, donc le projet de conversion de la centrale TransCanada et un appel d'offres en puissance de cinq cents mégawatts (500 MW), dont les résultats ont été connus récemment – j'en ai mentionné.

3790 J'en profite pour dire que c'est trois fois Hydro-Québec Production qui a gagné et ça me permet de faire le pont sur une question que vous avez posée tout à l'heure : il y en a de l'énergie de disponible. Il faut faire la nuance entre l'énergie disponible pour le distributeur, puis l'énergie d'Hydro-Québec. On pourrait en débattre, mais c'est la preuve qu'il y a de l'Énergie disponible au-delà de la capacité du distributeur de répondre à ses besoins en pointe. On en a la preuve, Hydro-Québec Production a gagné les trois... l'appel d'offres au complet.

3795 Donc, parenthèse fermée là-dessus, tout ça m'amène, dans le fond, à l'essentiel de mes propos qui est de faire le constat d'échec, d'une certaine façon, de certaines dispositions qui étaient souhaitées par le législateur et par la population québécoise dans la façon de gouverner les décisions en énergie et en particulier en électricité.

3800 Tout ça origine évidemment du débat public sur l'énergie et je suis content de voir
qu'effectivement, André qui est un initiateur de ça, a été dans les premières armes de ça, mais il
faut relire les conclusions de ce débat-là, la politique énergétique qui en a suivi, pour constater les
intentions du législateur et de la population à cette époque-là par rapport à la façon dont on voulait
gouverner nos choix en matière d'énergie. Et on avait fait les bons choix dans ces rapports-là, dans
3805 cette politique-là et, malheureusement, aujourd'hui, on est obligé de constater qu'on n'est pas en
phase du tout, dans nos décisions, par rapport à ces intentions premières-là.

À mon point de vue, la principale raison de cet écart-là, c'est la modification à la *Loi sur la*
Régie, qui a eu lieu en l'an 2000, donc, et finalement est venue réduire certains pouvoirs importants,
dont premièrement la soustraction des activités de production à la surveillance réglementaire, la
3810 suspension du recours à la planification intégrée des ressources, donc qui, derrière ça, aurait
permis à l'efficacité énergétique de prendre une place de filière à part entière et aussi
l'affaiblissement même de la portée du développement durable et de l'environnement, en modifiant
l'article 5 de la loi.

3815 Une des choses que j'ai mentionnées dans le mémoire, puis d'autres intervenants l'ont fait
avant moi, je pense que le rapport du BAPE, en 2004, 188, a toute une série de constats et d'avis
très intéressants qui témoignent, justement – trois, quatre ans après cette modification à la loi – de
la grande problématique qu'il y a, ou le manque de cohérence entre les décisions qui sont
finalement prises à la Régie et les intentions gouvernementales.

3820 Je retiens entre autres deux citations :

3825 « *La commission constate que l'efficacité énergétique n'est toujours pas reconnue comme
une filière à part entière et que les entreprises d'efficacité énergétique n'ont pas été autorisées à
soumissionner au même titre que les entreprises de production d'électricité.* »

Et l'autre citation que je voulais mentionner, c'est l'avis 21 en fait qui dit :

3830 « *La commission est d'avis que les règles régissant l'approvisionnement des Québécois en
énergie électrique doivent refléter les valeurs de développement durable auxquelles le
gouvernement du Québec adhère et, en particulier, le degré de priorité accordé à l'efficacité
énergétique et à l'hydroélectricité dans la stratégie québécoise sur les changements climatiques.* »

3835 Donc, ça me permet justement encore une fois de montrer à quel point il y a un écart, donc,
dans notre mode de gouvernance des décisions en énergie, en électricité en particulier, par rapport
aux intentions.

3840 Et là, j'en arrive au contexte particulier où on est aujourd'hui. Comme je vous dis, il y a un
contexte où il y a un projet de loi qui est sur la table, qui va être débattu à partir du mois d'août.
Dans ce projet de loi là, on prévoit des modifications à la *Loi sur la Régie*, donc il y a une fenêtre
vraiment intéressante pour probablement corriger les choses.

3845 En même temps, les intentions gouvernementales sont encore plus musclées par rapport à
la lutte aux changements climatiques qu'ils ne l'ont jamais été. Les engagements sont très
ambitieux et ça implique une accélération des efforts et non pas un retour en arrière, et je fais un
parallèle aussi dans le mémoire avec, entre autres, la stratégie de développement durable tout à
fait récente, dont l'un des cinq chantiers prioritaires concerne une meilleure intégration du
développement durable dans les choix décisionnels.

3850 Ça serait très agréable que la Régie de l'énergie soit aussi attentionnée que le BAPE dans
l'intégration des principes de développement durable ou dans sa façon de rendre ses décisions et
d'opérer son travail, et c'est dans ce sens-là que nous, on formule une recommandation à l'effet de
profiter de la réforme donc de la *Loi sur la Régie de l'énergie* pour mettre à jour la place du
développement durable dans cet organisme-là.

3855 Et donc, c'est notre deuxième recommandation que je formule ainsi donc :

3860 « *Que le BAPE demande au gouvernement du Québec de profiter de la réforme de la Loi
sur la Régie de l'énergie prévue dans le cadre du Projet de loi 106 sur la mise en œuvre de la
Politique énergétique...* »

Pour, premièrement :

3865 « *Mettre à niveau le cadre de gouvernance en matière de choix énergétiques, notamment
en faisant appel à la planification intégrée des ressources;* »

Donc, ça ne serait pas mauvais de revenir à ça, et ensuite :

3870 « *De mieux intégrer la prise en compte du développement durable dans ses activités et
décisions, tel que requis par la Stratégie québécoise de développement durable 2015-2020.* »

Je termine avec la première recommandation qui concerne peut-être plus spécifiquement le
projet qui est à l'étude aujourd'hui.

3875 En ce qui concerne le projet à l'étude, indépendamment des éléments présentés dans ce
mémoire, le RNCREQ reconnaît que la solution proposée par GMSE a le mérite d'être efficiente

sur le plan économique. Dans la mesure où HQD et la Régie de l'énergie considèrent cette option valable, stocker le gaz durant la période creuse pour l'utiliser en pointe dans une centrale existante nous semble une bonne idée, et en outre une application concrète d'un des seize (16) principes de la *Loi sur le développement durable*, celui de l'efficacité économique.

3880

Cependant, hors de ce contexte particulier et contraignant, le RNCREQ considère qu'il ne s'agit absolument pas d'une solution optimale en ce qui a trait aux émissions de gaz à effet de serre et à la protection de l'environnement. Il ne s'agit pas non plus, selon nous, de la solution la plus avantageuse économiquement, bien qu'il soit difficile de le démontrer étant donnée l'absence de données probantes et détaillées.

3885

En conséquence, si le gouvernement du Québec en vient à autoriser ce projet (ainsi que la Régie de l'énergie, dans la foulée de la décision du 6 juillet) – dont vous avez fait état hier soir –, le RNCREQ recommande :

3890

Que soit mise en place une surveillance réglementaire adéquate, avec la participation du public, pour que le recours à cette solution soit fait avec l'objectif d'un usage réduit à son strict minimum. Cela implique que cette ressource ne soit utilisée qu'en dernier recours, une fois que toutes les autres solutions de gestion de la pointe identifiées à ce jour, et dans le futur, auront été convenablement appliquées.

3895

Alors voilà, merci.

LE PRÉSIDENT :

3900

Nous avons quelques questions.

M. PHILIPPE BOURKE :

3905

Absolument.

LE PRÉSIDENT :

3910

Nous avons même quelques-unes. Une des premières, ça serait à propos de vos compteurs intelligents. La plupart des maisons vont avoir – au Québec, je pense que le programme n'est peut-être pas complètement terminé, mais...

3915

M. PHILIPPE BOURKE :

Ça achève. Vraiment, on est sur la fin.

3920

LE PRÉSIDENT :

Oui, ça achève?

3925

M. PHILIPPE BOURKE :

Oui.

3930

LE PRÉSIDENT :

Bon, vont avoir le compteur. Mais de là à lier le compteur avec les équipements de la maison, c'est deux. Vous le savez très bien.

3935

M. PHILIPPE BOURKE :

Oui.

3940

LE PRÉSIDENT :

Il n'y a pas beaucoup de frigos, il n'y a pas beaucoup de poêles, il n'y a pas beaucoup de téléviseurs qui sont équipés pour parler au compteur. Alors, comment voulez-vous travailler avec des équipements qui ne sont pas reliés à un compteur?

3945

M. PHILIPPE BOURKE :

Bien, d'abord, il faut faire attention, là. Il y a une foule d'usages qui peuvent être remplis par un compteur intelligent. Celui dont vous semblez vouloir discuter, ça serait celui où on permettrait un contrôle des appareillages, soit de la part d'Hydro-Québec, par exemple, mais par rapport à un utilisateur aussi à distance qui pourrait décider d'interrompre le fonctionnement de certains appareils. C'est une chose, c'est un usage, ça peut avoir sa place, bon.

3950

Ici, on n'est pas à cette étape-là. Dans le fond, nous, ce qu'on fait la démonstration – bien, quand je dis « nous », c'est le rapport de monsieur Raphals – c'est simplement de permettre au client de voir sa consommation en temps réel et ça, c'est permis déjà par une carte qui existe dans l'appareil, mais qui n'est pas mise en fonction.

LE PRÉSIDENT :

3955

Oui.

M. PHILIPPE BOURKE :

3960

Donc, et là, je vous ramène à la problématique initiale depuis le début de ce programme de compteurs intelligents. Malheureusement, ça aurait pu être une réforme incroyable de notre façon de gérer notre énergie, mais ça a été pris par Hydro-Québec uniquement dans l'objectif d'éliminer les compteurs humains.

3965

LE PRÉSIDENT :

Budgétaire.

M. PHILIPPE BOURKE :

3970

Voilà. Et donc, ça a créé évidemment aussi beaucoup de résistance en raison des coûts, mais bon, les problématiques, la perception des risques à la santé, tout ça, mais c'était normal aussi, puisqu'il n'y avait pas de bénéfice pour le consommateur; aucun bénéfice lié au fait qu'on ne peut pas utiliser les autres applications permises par ce type d'appareillage partout.

3975

LE PRÉSIDENT :

3980

Mais en attendant que ça soit en place et que les instruments se parlent, dans un futur où les appareils seraient un peu plus intelligents, est-ce que vous songez à un programme où quand Hydro-Québec fait appel au public, il pourrait y avoir par exemple un rabais, si le compteur signale que précisément dans cette période, la personne a baissé son énergie. En fait, on pourrait même probablement lui dire qu'on lui donne son électricité pendant cette période si on permet de baisser, ça ne serait pas cher pour Hydro-Québec.

3985

M. PHILIPPE BOURKE :

3990

Ça fait partie de la panoplie de mesures que permet ce genre d'appareils, en complément de d'autres. Deux choses : le fait de pouvoir, ce qu'on a démontré dans l'étude c'est – d'abord, je reviens à ce que je disais. Simplement, en général ça a été démontré ailleurs que lorsque le client prend une meilleure conscience de son usage de l'énergie, ça entraîne une réduction d'à peu près neuf pour cent (9 %) de consommation. C'est majeur. Ça, c'est juste la question d'avoir accès à l'information. O.K.?

Je reviens maintenant à la question que vos posez, c'est-à-dire une espèce de système, on peut appeler ça...

3995

LE PRÉSIDENT :

Des programmes avec crédits monétaires.

4000

M. PHILIPPE BOURKE :

... programmes interruptibles pour clients individuels plutôt qu'industriels.

LE PRÉSIDENT :

4005

Oui. Oui, oui.

M. PHILIPPE BOURKE :

4010

Ça existe ailleurs et ça pourrait très bien fonctionner ici à mon avis. Les Québécois sont très sensibles à ce que leur coûte l'électricité, indépendamment du fait que ce n'est pas si cher que ça, mais il y a une sensibilité très, très grande et donc conséquemment, forcément qu'ils embarqueraient beaucoup dans un programme qui, effectivement, pourrait prendre la forme de : on n'a pas besoin nécessairement d'être liés à notre compteur, là, c'est-à-dire qu'on s'engage, en embarquant dans un pool, à dire : « Bien moi, je suis prêt, si tu m'avertis douze (12) heures à l'avance de faire telle, telle mesure et je te garantis donc que je vais réduire ma consommation. Et en échange, tu vas me récompenser. »

4015

LE PRÉSIDENT :

4020

Un bénéfice.,

M. PHILIPPE BOURKE :

4025

Et probablement que la récompense effectivement est beaucoup moins coûteuse que les solutions dont on parle en ce moment. On aurait accès, et donc on aurait un système gagnant-gagnant où le distributeur a accès à quelque chose qui est plus dur que juste un appel à la réduction de la consommation, parce que ça, on peut comprendre, Hydro-Québec, il ne veut pas compter là-dessus...

4030

LE PRÉSIDENT :

4035 Est-ce que le compteur est capable de savoir si dans la période précise, la personne a effectivement baissé?

M. PHILIPPE BOURKE :

4040 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Oui?

4045 **M. PHILIPPE BOURKE :**

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

4050 Oui, il est capable d'avoir ce portrait horaire, je dirais?

M. PHILIPPE BOURKE :

4055 Absolument. Bien, en fait, là, je ne sais pas si cette fonction-là actuellement est activée, mais il y a des compteurs qui permettent de le faire. La technologie, en ce sens-là... je pense qu'il faut regarder cet appareil-là comme une boîte qui peut permettre toutes sortes de... puis je veux dire, en même temps, j'en parle dans mon mémoire, on souhaite que le Québec soit à la page en termes d'innovation technologique. On a une stratégie de développement numérique, on veut la ville
4060 intelligente, puis quand on a un appareil comme ça qui nous coûte une fortune, qui a été installé à coup de milliards, bien, c'est comme si on ne veut même pas l'utiliser, là. C'est comme, il y a quelque chose de pas normal dans ça et je pense qu'il faut juste l'explorer.

4065 Mais les potentiels existent puis, je veux dire, Hydro, avec son programme de chauffe-eau, c'est un peu la même approche qu'il veut utiliser, mais de façon très, très, très ciblée.

LE PRÉSIDENT :

4070 Dans votre chapitre intitulé : « *Un cadre décisionnel toujours inapproprié* », où vous nous parlez de la pertinence, disons, de remettre en place une logique de planification intégrée des

4075 ressources – là, je prends juste ça comme exemple –, et dans l'autre section où vous dites, qui est intitulée « *Un contexte opportun pour corriger la situation* », et là, vous faites référence à la loi et vous dites que le BAPE devrait aller faire état de vos recommandations dans ce domaine-là, pouvez-vous nous dire quel est le lien entre des recommandations, je dirais, aussi structurelles et le mandat qui nous est donné et qui porte, pardonnez-moi la caricature, sur une très grosse bonbonne?

M. PHILIPPE BOURKE :

4080 Pas beaucoup. Mais je reviens à ce que je disais tantôt; il n'y en a pas de moyen de faire de réformes aussi importantes. Je veux dire, ce que je vous apporte aujourd'hui, qui est basé sur une expertise de vingt (20) dans la Régie de l'énergie, je n'ai aucun moyen de mobiliser les décideurs pour leur faire comprendre qu'il y a un problème, que le problème justifie une réforme et que donc, ils devraient le mettre en œuvre. C'est tellement complexe, les processus, puis même...

4085 **LE PRÉSIDENT :**

Qu'est-ce qui nous justifierait, nous, d'aller aussi loin que ça dans notre rapport?

4090 **M. PHILIPPE BOURKE :**

4095 Je pense que ça contribuerait... il y en a peu de personnes qui s'attardent à la question et vous, vous avez le mérite de pouvoir réfléchir pendant un mois, deux mois, trois mois correctement à la problématique, et de voir où sont les sources, pourquoi on nous amène là. Sinon, cette réflexion-là ne se fait pas ailleurs et c'est dans ce sens-là, c'est presque effectivement un souhait, peut-être utopique, mais je vous vois comme une source potentielle de faire changer les choses.

LE PRÉSIDENT :

4100 Oui. Je comprends, Là, je commence à comprendre le lien. Vous dites, on a une situation que vous jugez aberrante.

M. PHILIPPE BOURKE :

4105 Oui.

4110

LE PRÉSIDENT :

Vous dites, il y a des incongruités, il y a eu des mauvaises décisions, mais vous dites : ça, c'est le résultat d'un problème structurel, puis vous dites : la Commission du BAPE, elle, devrait à ce moment-là se pencher sur le problème structurel.

4115

M. PHILIPPE BOURKE :

Exact.

4120

LE PRÉSIDENT :

Et pas seulement sur les impacts directs.

4125

M. PHILIPPE BOURKE :

Tout à fait. C'est dans cet esprit-là.

4130

LE PRÉSIDENT :

Elle est derrière les raisons de cette situation.

4135

M. PHILIPPE BOURKE :

Exact.

LE PRÉSIDENT :

C'est votre logique?

4140

M. PHILIPPE BOURKE :

Tout à fait.

4145

LE PRÉSIDENT :

Je la comprends bien, là. Bon. Ça, ça m'importe. Alors, s'il y avait eu de la planification intégrée des ressources, quelle aurait pu être la conséquence sur un projet comme celui-ci?

M. PHILIPPE BOURKE :

4150 Bien, d'abord, probablement que sur le projet de départ de TransCanada Énergie, on aurait pu considérer l'option de, comme vous avez soulevé l'hypothèse tantôt, qu'il y ait un promoteur en efficacité énergétique qui puisse soumissionner et peut-être remporter l'appel d'offres, en proposant une solution qui aurait été moins coûteuse.

4155 On aurait eu sans doute, en plus, une analyse qui n'aurait pas été uniquement basée sur le cout, c'est-à-dire qu'on aurait dit : peut-être que la solution efficacité énergétique, elle coûte un peu plus cher, mais écoute, l'autre, elle fait des gaz à effet de serre... bon, et cetera, et cetera, celle-là est plus flexible, elle va créer plus d'emplois. Donc, on aurait ajouté des critères à la prise de
4160 décision qui aurait été autres que le plus bas soumissionnaire.

Ça, c'est une des conséquences aussi de l'abandon de la planification... donc, c'est un exemple concret. Rendu aujourd'hui, bon bien, là, ça a été un peu la même chose, c'est-à-dire que quand Hydro-Québec se serait présentée devant la Régie pour dire : bien, j'ai besoin de plus, en fait, j'ai un enjeu d'équilibre offre/demande en puissance, bien probablement qu'on aurait épuisé
4165 correctement l'ensemble des mesures d'efficacité énergétique, avant de recourir à une solution du côté de l'offre. Pour les mêmes raisons, c'est-à-dire qu'on aurait d'abord regardé vraiment, comparé sur la base de coûts, puis on aurait aussi intégré, dans ces coûts-là, les externalités.

LE PRÉSIDENT :

4170 Vous êtes le groupe qui avez contesté avec succès la validité du contrat entre Hydro-Québec et TransÉnergie et si on doit repasser par un appel d'offres, je dis bien si, parce que personne ne le sait – vous avez bien vu la séance d'hier soir, il n'y a pas grand monde qui a l'air à savoir de quel côté on se dirige – si jamais on devait aller par un nouvel appel d'offres, d'après votre expérience, l'organisation puis la conclusion d'un appel d'offres, c'est à peu près combien de temps à la Régie? C'est-tu un an, c'est-tu six mois?

M. PHILIPPE BOURKE :

4180 D'abord, je veux juste faire une correction. Le regroupement n'a pas fait partie du recours pour... donc le Regroupement des organismes environnementaux en énergie, qui va témoigner ce soir, eux, ils ont participé, mais nous on n'a pas participé.

LE PRÉSIDENT :

4185 Ah oui, c'est vrai. Vous n'étiez pas dedans?

M. PHILIPPE BOURKE :

4190 Non. C'est ça, je veux juste faire cette nuance-là.

LE PRÉSIDENT :

4195 Excusez-moi, oui. D'accord.

M. PHILIPPE BOURKE :

4200 Ceci dit, l'appel d'offres, je ne penserais pas que ça soit quelque chose sur la mécanique qui sera compliqué, c'est plus sur le résultat que j'ai des questionnements.

LE PRÉSIDENT :

4205 Oui, vous avez raison. Mais à ce moment-là, pourquoi je vous pose la question, c'est pour la raison suivante : si ça prend six mois, un an de plus, puis il y avait déjà un projet qui devait aboutir en 19-2000, à l'hiver 2019-20, excusez-moi.

M. PHILIPPE BOURKE :

4210 Oui.

LE PRÉSIDENT :

4215 Bon, s'il y a six mois un an de plus, on s'en va vers 2020-21. Est-ce qu'à ce moment-là, les programmes d'efficacité énergétique que vous préconisez, ça donnerait presque quatre ans, est-ce que c'est un horizon réaliste pour les mettre en place et obtenir le résultat autrement?

M. PHILIPPE BOURKE :

4220 C'est réaliste, mais pas s'il n'y a rien qui change dans le processus décisionnel, parce que ça ne sera pas appliqué, là. Ça fait trop d'années qu'on répète toujours la même chanson, de dire : il faudrait faire ça, puis ça finit en une recommandation de la Régie qui dit à Hydro-Québec : « Vous devriez regarder ça dans le prochain plan. »

4225

LE PRÉSIDENT :

4230 Mais, là, vous aviez soulevé tantôt une question, vous avez dit : « La Régie se penche sur le projet qui lui est soumis. »

M. PHILIPPE BOURKE :

4235 Oui.

LE PRÉSIDENT :

4240 Dans le moment, est-ce qu'il y a quelqu'un qui, des fois, à la Régie, propose un projet un projet d'économie d'énergie?

M. PHILIPPE BOURKE :

4245 Ce n'est pas permis. Ça ne fonctionne pas comme ça. On ne peut pas. C'est les distributeurs qui peuvent soumettre des requêtes. On l'a déjà fait, nous, à l'époque avec les réservoirs, ça a été une grosse... parce qu'on espérait, puis ça a été très lourd et tout ça, mais à ma connaissance, il faudrait peut-être demander à monsieur Neuman, mais je ne connais pas si c'est juste pas permis sur le plan légal ou pratique. C'est-à-dire que ça ne fait comme pas de sens, la Régie va juger que c'est.

4250 **LE PRÉSIDENT :**

Si on avait des entreprises d'économie d'énergie au Québec, il faudrait qu'ils se mettent en rang quand il y a un appel d'offres.

4255 **M. PHILIPPE BOURKE :**

Bien, ils ne seraient pas éligibles de toute façon, parce que l'appel d'offres ne prévoit pas qu'ils puissent soumissionner, en plus.

4260 **LE PRÉSIDENT :**

4265 O.K.

M. PHILIPPE BOURKE :

Ils sont écartés. Ils ne sont pas, ce n'est pas considéré comme une filière.

4270

LE PRÉSIDENT :

Quand on demande cinq cents mégawatts (500 MW) en puissance, s'il y avait un chasseur de mégawatts, un *mégawatt hunter*, comme ils disent aux États-Unis, qui dirait : J'ai été voir cinq, six grandes entreprises, j'ai récupéré cinq cents mégawatts (500 MW), je vous les offre à tel prix, il ne peut pas se mettre en rang?

4275

M. PHILIPPE BOURKE :

À ma connaissance, non. C'est exclu.

4280

LE PRÉSIDENT :

Bien là, vous m'étonnez.

4285

M. PHILIPPE BOURKE :

C'est spécifiquement... et pourtant, c'était voulu que l'énergie...

4290

LE PRÉSIDENT :

J'ai lu, dans la décision de la semaine dernière, que c'était possible. Mais la question c'est : est-ce qu'il y en a des entreprises en question qui font ça? Maître Neuman, vous allez de l'air à pouvoir nous éclairer là-dessus? Pouvez-vous venir en avant une seconde?

4295

M. PHILIPPE BOURKE :

Oui, viens donc.

4300

LE PRÉSIDENT :

Allons-y de façon libre.

4305 **M. PHILIPPE BOURKE :**

Moi, je n'ai pas mon avocat avec moi, ça fait que je vais prendre celui d'un autre, ça ne me dérange pas.

4310 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, s'il peut nous informer sur le droit, ça intéresse la commission. Oui?

4315 **Me DOMINIQUE NEUMAN :**

Alors, oui. En 2001, ce n'était pas possible, maintenant oui, les entreprises d'efficacité d'énergie, et il faudrait – je n'ai pas la loi avec moi, mais l'article 72...

4320 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, je l'ai vue dans la Régie.

4325 **Me DOMINIQUE NEUMAN :**

Article 72, je crois, a été amendé vers 2005, à peu près, pour permettre ça, mais je pourrais vous fournir la référence exacte, parce que là, je dis ça de mémoire.

4330 **LE PRÉSIDENT :**

On vous le demande, en plus de ce qu'on vous a demandé tout à l'heure.

4335 **Me DOMINIQUE NEUMAN :**

Oui, c'est ça. Mais en pratique, il n'y a aucune entreprise d'efficacité énergétique qui a soumissionné.

4340 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, il n'y en a pas.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

4345

Qui a soumissionné. Et je ne sais pas s'il y a des entreprises qui existent au Québec, qui feraient quelque chose qui ferait en sorte qu'elles pourraient soumissionner, mais en pratique, ce n'est pas arrivé. Merci.

4350

LE PRÉSIDENT :

Alors, ma question à Monsieur Bourke : faudrait-il une institution qui prend en charge cette question-là et, exemple, une division d'Hydro-Québec dévouée strictement à l'efficacité énergétique?

4355

M. PHILIPPE BOURKE :

4360

À mon avis, ça va plus loin que ça, là. Je pense que – moi, j'insiste ici sur le cadre réglementaire, là. Indépendamment si c'est permis, en quelque part, il faut que les conditions le permettent aussi, en quelque part. Il y a une logique où il faut que ça soit reconnu.

4365

Puis d'ailleurs, dans la politique énergétique actuelle, qui reste à mettre en œuvre, il y a une tête de chapitre qui porte le nom de reconnaître l'efficacité énergétique comme une filière, mais ce qui est écrit, ça ne colle pas vraiment. Ça fait que je ne sais pas qu'est-ce que ça veut dire, mais en tout cas, peut-être que l'intention est revenue, on le souhaite, puis peut-être qu'ils voient ça avec Transition énergétique Québec, mais c'est deux choses différentes, là. On n'est pas dans l'approche de répondre aux besoins en puissance, en tout cas.

4370

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Bien, il me reste à vous remercier de ce mémoire fouillé.

4375

M. PHILIPPE BOURKE :

Ça me fait plaisir.

4380

Mme JOYCE RENAUD

4385 **LE PRÉSIDENT :**

Et comme il est dix-sept heures (17 h), on a madame Renaud qui voudrait nous faire une présentation verbale, alors on va terminer avec cette participante.

4390 **Mme JOYCE RENAUD :**

Bonsoir, Monsieur le président, bonsoir Madame.

4395 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour.

Mme JOYCE RENAUD :

4400 Ça ne sera vraiment pas long. C'est que j'ai entendu des choses ici aujourd'hui, notamment en ce qui concerne le Projet de loi 106 et plusieurs ont quand même apporté de bons aspects de ce projet de loi, mais j'ai entendu d'autres choses aussi. Donc, j'ai décidé d'intervenir.

4405 Pour commencer, il est dit aussi qu'on peut éventuellement corriger des choses qui auraient été dites auparavant sans attaquer personne ou autre chose, si j'ai bien compris?

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est le droit de rectification.

4410

Mme JOYCE RENAUD :

Voilà.

4415 **LE PRÉSIDENT :**

Mais est-ce que c'est, est-ce que vous vous êtes enregistrée pour un droit de rectification ou pour une présentation?

4420

Mme JOYCE RENAUD :

Non, juste une présentation.

4425

LE PRÉSIDENT :

Alors, on va en rester à la présentation.

4430

Mme JOYCE RENAUD :

O.K. Bon, j'ai entendu parler, dans ce cas-là, d'acceptabilité sociale aujourd'hui et ça fait partie des règlements du développement durable, et j'ai entendu aussi que c'était important pour le ministère de l'Énergie au sujet de l'échange avec le milieu d'accueil, et cetera.

4435

Maintenant, moi, ce qui me... et quand on a mentionné aussi les histoires de proportion de gaz de schiste par rapport au gaz naturel, et cetera, bien, avec le Projet de loi 106 où j'ai compris qu'il pourrait y avoir, on pourrait donner aux compagnies le droit d'exproprier des résidents qui refusent de négocier ou avec qui on ne peut pas en arriver à une entente, la fracturation hydraulique, droit de fracturation hydraulique et tout le reste et qu'on me parle d'acceptabilité sociale, là, à ce moment-là, quand on entouvre une porte à une compagnie qui cherche son profit, généralement ce n'est pas criminel, l'affaire, c'est qu'à un moment donné, j'ai cette inquiétude que cette acceptabilité sociale sera refoulée sous le tapis. Et à ce moment-là, ça veut dire que nos droits démocratiques le seront aussi. Et ailleurs, à travers le monde, je l'ai vécu, c'est facile de refouler les droits démocratiques sous le tapis. Alors, le Projet de loi 106 a sans doute ses qualités, elle a aussi ses fragilités.

4440

4445

Maintenant, aussi, c'est qu'on a parlé encore au niveau des communautés autochtones ici présentes aujourd'hui qu'il y avait l'acceptabilité sociale. Oui, mais quelle est la notion qu'on donne à l'acceptabilité sociale? Que ce soit pour ce projet-ci, puis on a parlé aussi d'amont et d'aval, mais tous les autres projets d'hydrocarbures semblables – gaz de schiste, oléoduc Énergie Est, et cetera –, qui eux font partie d'un tout, et qui ont, avec celui-ci, ont un incident sur le réchauffement climatique et sur la Terre-Mère.

4450

Alors, si on réfléchit à des termes d'acceptabilité sociale avec des notions tout à fait arrêtées qui ne tiennent pas compte de toute cette amplitude-là et que la race humaine, son existence, son avenir est en danger, on peut même dire en péril, maintenant – parce qu'on a joué longtemps, on a driblé longtemps avec les termes et on a perdu du temps très précieux –, alors moi, je me demande, avec ce Projet de loi 106-là et avec tous les autres projets qui se – how do you say? – qui se rattachent d'une façon directe ou indirecte, comment est-ce qu'on peut laisser aller un gros

4455

4460

projet, comme un petit projet, même si son impact est de moindre mesure, si on peut calculer? Parce que ça fait une goutte d'eau de plus, une goutte d'eau de plus, puis à un moment donné, le seau déborde. Et quand ça déborde, il est trop tard. Ça, c'est mon inquiétude.

4465 Aussi, on a parlé de – wait a minute. Oui, ça me fait de la peine de ne pas venir avec un paquet de solutions et autre chose, comme d'autres – ça fait du bien d'entendre des bonnes nouvelles, mais c'est parce que moi, à mon niveau, je suis tellement dans la lutte et le combat, et je fais de mon mieux là-dedans, que pour l'instant, je ne suis pas capable de les verbaliser.

4470 Mais on a parlé de décroissance tout à l'heure, monsieur Brullemans a parlé de décroissance qui serait une affaire tout à fait importante. On parle de fournir de l'énergie, fournir de l'énergie, mais on parle si peu d'amener les gens à réfléchir autrement, à concevoir un autre mode de vie, ne serait-ce que pour l'avenir. Et je ne sais pas si vous, dans votre mandat, vous pourrez considérer ça, ça serait on ne peut plus précieux, apporter des recommandations à ce niveau-là.

4475 Et pour revenir au Projet de loi 106, bien je vais peut-être fait quelque chose que vous n'aimerez pas. Donc, alors ce Projet de loi 106-là, il y a un juriste qui s'appelle Richard Langelier, qui est en train de faire le tour du Québec et qui sera, le 26 juillet, au Sanctuaire de Trois-Rivières-Notre-Dame-du-Cap et qui va verbaliser, résumer, expliquer on ne peut plus clairement à la population, comme aux élus, en quoi ça consiste le Projet de loi 106, si jamais il était adopté à l'automne.

4480 Et je crois qu'au niveau démocratique, ce serait important que la population puisse être mise au courant. Et je désespère peut-être que ça ne pourra pas être inclus dans votre mandat, peut-être, de parler de ces soirées d'information là qui permettraient à la population d'en savoir plus, parce qu'on ne se limite pas rien qu'à ce projet-ci, on parle de gaz à effet de serre.

4485 Est-ce qu'on pourrait éventuellement mentionner cette soirée d'information qui va faire le tour du Québec et qui va permettre à la population de très bien comprendre? Parce que vous savez, dans les projets de loi, puis la loi, vous le savez, Monsieur le président, c'est écrit tellement bien que très souvent, ça a l'air clair, puis en fin de compte on ne le sait pas. N'est-ce pas? Ça fait que c'est ce que je qualifiais, dans d'autres BAPE, de désinformation et d'écoblanchiment.

4490 Ça fait que je pense que c'est à peu près ça.

4495

4500

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Bien écoutez, je vous remercie de cette opinion. En tout cas, ce que je comprends c'est que vous trouvez qu'on continue d'être dans la dépendance aux énergies fossiles sous toutes leurs formes, c'est votre point de vue, fondamentalement, là.

4505

Mme JOYCE RENAUD :

Et on continue à...

4510

LE PRÉSIDENT :

Et que vous trouvez qu'on ne diminue pas, au contraire, ça continue d'augmenter.

4515

Mme JOYCE RENAUD :

Je ne veux pas minimiser les efforts qui sont apportés et les bonnes intentions. Ce que je veux, c'est qu'on prenne conscience qu'il faut qu'on aille plus loin, le plus tôt possible.

4520

LE PRÉSIDENT :

J'ai compris.

4525

Mme JOYCE RENAUD :

En ce qui concerne la soirée d'information, Monsieur le président, est-ce que je peux vous laisser une copie ici?

4530

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez la laisser, il n'y a pas de problème. Oui.

4535

Mme JOYCE RENAUD :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

4540

Oui. Alors, on vous remercie, Madame.

Alors ça va mettre fin à la séance de cet après-midi, on se retrouve à sept heures (19 h) pour une autre série de mémoires.

4545

Alors, donc compte tenu de l'heure, il faut filer quelque part si on veut manger. Alors, bon appétit.

4550

SÉANCE AJOURNÉE AU 13 JUILLET 2016 À 19 H.

4555

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

4560

ET J'AI SIGNÉ :

4565

Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.